

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(42^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du vendredi 23 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances rectificative pour 1986.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1133).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Pierre Descaves,
Jean Jarosz,
Edmond Alphandéry, Alain Juppé, ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances et
de la privatisation, chargé du budget, porte-parole
du Gouvernement :

Christian Pierret, le ministre,
Eric Raoult.

M. Gilbert Gantier.

Suspension et reprise de la séance (p. 1144)

MM. Jean-Claude Martinez, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; le ministre,

Jean Giard,
Gilbert Gantier, le ministre,
M^{me} Marie-France Lecuir.

Rappels au règlement (p. 1152)

MM. Yvon Briant, Christian Pierret, le président.

Reprise de la discussion (p. 1153)

M^{me} Jacqueline Osselin,
MM. François Grussenmeyer,
Jean-Pierre Balligand,
Michel Cointat.

MM. le ministre, Jean-Pierre Chevènement.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1159).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1986

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (nos 9, 84 et 148).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers 577 collègues en ce que vous ne soyez qu'une dizaine à avoir cru devoir assister à un débat sur un projet de loi que le Gouvernement a qualifié d'important.

Grâce à vous, monsieur le ministre, en l'absence d'élus de la majorité, je n'aurai pas l'impression de prêcher dans le désert...

M. François Grussenmeyer. Je fais partie de la majorité !

P. Pierre Descaves. Je vous prie de m'excuser mon cher collègue, je ne vous avais pas vu arriver.

M. Henri Bouvet. Je suis là aussi !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je vous rappelle que j'appartiens également à la majorité !

M. Pierre Descaves. Dans votre cas, je le savais !

M. François Grussenmeyer. Et moi je suis député depuis vingt-huit ans !

M. Pierre Descaves. La « présentation générale » du projet de loi de finances rectificative pour 1986 précise qu'il s'agit " d'un élément essentiel de la nouvelle politique économique du Gouvernement ", en vue de restaurer les grands équilibres, de réduire le chômage et de rétablir un climat de confiance et de liberté. Lequel d'entre nous, mes chers collègues, pourrait se déclarer en désaccord sur tels objectifs ? Mais les moyens mis en œuvre pour les atteindre sont-ils bien contenus dans les mesures budgétaires et fiscales qui nous sont proposées ? Je ne le pense pas, pour les raisons que je vais exposer.

Pour restaurer les grands équilibres, vous proposez de conforter la lutte contre l'inflation et de réduire le déficit budgétaire, ainsi que le poids de l'Etat sur l'économie.

La lutte contre l'inflation ne constitue qu'un vœu du Gouvernement, puisqu'elle ne s'appuie sur aucune mesure concrète que nous aurions à voter. J'espère seulement, monsieur le ministre, que vous ne céderez pas aux pressions démagogiques de la syndicalité auxquelles vous devrez nécessairement vous opposer si vous ne voulez pas rétablir la course infernale entre les salaires et les prix.

Vous voulez réduire le déficit budgétaire. Cela me paraît nécessaire, mais le faites-vous ? Dans la loi de finances initiale pour 1986, ce déficit s'élevait à environ 145 milliards de francs. Il est de 144 milliards dans la loi de finances rectificative. Le transfert de charges d'environ 14 milliards de francs qu'a révélé le rapport de M. de La Genière ne constitue qu'une répartition des responsabilités entre l'ancien gouvernement et le nouveau. Pour le contribuable, le résultat est qu'il devra supporter, tôt ou tard, les conséquences d'un déficit pratiquement équivalent. La restauration des grands équilibres à laquelle vous vous référez aurait dû se traduire par une réduction significative de ce déficit. Tel n'est pas le cas.

Vous vous proposez enfin de réduire le poids de l'Etat sur l'économie, mais nous devons, hélas ! constater que vous ne le faites pas. Peu les contribuables, aux prélèvements obligatoires avoués, il faut en effet ajouter les prélèvements obligatoires différés que constituent les déficits budgétaires. Chacun sait que leur couverture devra être assurée par des prélèvements supplémentaires.

En 1980, les prélèvements obligatoires représentaient 42,5 p. 100 du produit intérieur brut et le déficit budgétaire n'était que de 3 milliards, chiffre non significatif.

Il n'en va pas de même en 1985. Aux 45,5 p. 100 de prélèvements avoués, il faut ajouter les prélèvements obligatoires différés, soit 164 milliards ou 3,6 p. 100 du P.I.B. Nous en sommes ainsi à 49,1 p. 100 et l'accroissement, en cinq ans, atteint 6,6 p. 100, soit 1,3 p. 100 par an.

Vous ne faites aucune proposition de nature à réduire ces prélèvements devenus insupportables.

Parmi les grands équilibres à rétablir, vous n'avez pas visé la balance commerciale. Le déficit de 5 milliards enregistré en avril a conduit le ministre du commerce extérieur à déclarer que les entreprises françaises n'étaient pas compétitives.

Or vous avez rejeté, sans l'examiner, la proposition que nous avions faite de supprimer la taxe professionnelle par transfert sur la T.V.A., ce qui aurait conduit à faire baisser nos prix de vente à l'exportation, puisqu'ils sont calculés hors T.V.A., et à rendre plus coûteux les achats à l'importation, puisqu'ils supportent la T.V.A. à l'entrée sur le territoire national.

Votre second objectif est de réduire le chômage et vous nous proposez d'adopter des mesures en vue de favoriser l'emploi et de relancer l'investissement productif.

S'il est légitime de s'attacher à réduire le chômage chez les jeunes, il est à craindre que le résultat de la mesure proposée n'aboutisse, en fait, qu'à un transfert de chômage entre les classes d'âge.

Par ailleurs, on observe que sa durée est limitée à un an. Or un apprentissage sérieux est d'une durée bien supérieure.

Il apparaît ainsi que l'avantage accordé sera perdu avant même que le jeune apprenti ait pu être formé et soit devenu performant. De ce fait, la mesure proposée n'atteindra pas son but. Il aurait été plus efficace de prévoir au minimum une durée équivalente à celle retenue pour le franchissement des seuils.

La seconde mesure consiste à geler l'effet du franchissement du seuil des neuf salariés, lequel entraîne pour les entreprises concernées une pénalisation fiscale d'environ 2 p. 100 du montant des salaires.

Cette mesure n'aura toutefois qu'une portée limitée, car elle ne peut concerner, au maximum, que 100 000 entreprises sur les quelque 4 millions d'entreprises existant dans notre pays.

Pour s'attaquer vraiment au chômage, des mesures plus audacieuses auraient pu être mises en œuvre : pour la première embauche, au profit des 2 millions d'exploitants

n'ayant aucun salarié ; pour l'embauche supplémentaire d'un salarié dans les un million quatre cent mille entreprises ayant de un à huit salariés. Une réduction des charges sociales à 100 p. 100 pendant trois ans, puis à 75 p. 100, 50 p. 100 et 25 p. 100 les trois autres années aurait pu inciter sérieusement les entreprises à embaucher.

La contrepartie de ces dépenses pouvait être trouvée dans des économies de gestion et dans la réorganisation du système des assurances sociales.

L'assurance chômage, notamment, devra être révisée car les travailleurs actifs de notre pays ne pourront pas faire face indéfiniment à ces transferts croissants de chômeurs qui nous viennent du tiers monde ou du quart monde. Pas plus qu'il n'apparaît nécessaire d'encourager, par des allocations familiales, une démographie étrangère déjà prolifique et qui représente un danger pour notre culture, pour notre civilisation et, si la tendance actuelle devait se poursuivre, pour l'existence même de notre communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Toujours afin de réduire le chômage, vous vous proposez de relancer l'investissement productif.

En réduisant à 45 p. 100 l'impôt sur les sociétés lorsque le bénéfice est distribué, vous n'avez pas, monsieur le ministre, pris une mesure très audacieuse puisque, dans le même cas, l'Allemagne fédérale et le Japon ont fixé ce taux respectivement à 36 p. 100 et à 33,3 p. 100. Aux Etats-Unis, dans les petites et moyennes entreprises, le taux de l'impôt sur les sociétés varie de 20 p. 100 à 30 p. 100 en fonction du résultat et il est prévu de le limiter à 33 p. 100 pour toutes les entreprises.

Cette mesure est, d'ailleurs, d'un effet très limité puisqu'elle ne concerne que 200 000 entreprises environ sur un total de 4 millions, ce qui revient à dire que 95 p. 100 des entreprises ne sont pas concernées par cette incitation à investir.

La réorganisation des déductions fiscales en vue de favoriser l'épargne productive est-elle plus efficace ? Je ne pense pas que l'on puisse favoriser cette épargne en réduisant de 37,5 p. 100 les avantages précédemment accordés aux foyers fiscaux d'une personne, soit un tiers environ des foyers fiscaux imposés.

De même, la pénalisation des capitaux investis dans des organismes de placement collectifs aura un effet contraire à celui qui est recherché.

La suppression de l'impôt sur les grandes fortunes n'intéresse que 120 000 contribuables environ. Tout a déjà été dit sur le caractère nocif de cette imposition qui a bien plus coûté à l'économie et à l'Etat qu'elle n'a rapporté au Trésor. Mais pourquoi attendre 1987 et ne pas la supprimer immédiatement puisque les déclarations ne seront à faire que le 15 juin 1986 ?

Vous proposez, enfin, d'amnistier les capitaux rapatriés, mais je ne crois pas à l'efficacité de cette amnistie sur laquelle planent tant d'incertitudes.

L'anonymat n'est que théorique puisqu'il faudra produire à l'agent des impôts chargé d'encaisser les 10 p. 100 de pénalités la preuve du rapatriement effectué. Je ne crois pas du tout à l'efficacité des mesures qui ont été ajoutées après coup à la demande du rapporteur général.

De son côté, quelle preuve aura le contribuable qu'aucune enquête n'a été ouverte et quelles sont les garanties qu'il aura en matière de redressement fiscal ?

Une amnistie crédible aurait consisté à ne pas exiger le paiement d'une pénalité et à prévoir l'absence de reprise pour les quatre exercices précédant la date du rapatriement.

Outre l'amnistie dont il vient d'être question et dont j'ai montré l'insuffisance, il est fait état, pour rétablir un climat de confiance et de liberté, de mesures envisagées lors de la présentation de la loi de finances pour 1987.

Nous savons, par expérience, que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Vous avez, par ailleurs, monsieur le ministre, créé une commission pour vous attaquer aux excès des contrôles et des procédures. Nous espérons que l'adage républicain, selon lequel : « Lorsque l'on veut éluder la solution d'un problème, on crée une commission », ne se justifiera pas une fois de plus.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que vous ne nous avez proposé que des « réformettes ».

Pour restaurer la confiance, il aurait fallu voir grand et frapper fort afin de créer les conditions d'une rupture totale avec le socialisme, fût-il rampant, et porter le fer dans toute une série d'impositions peu rentables, inutiles ou injustes. Mon collègue, M. Tranchant, vous en a cité quelques-unes tout à l'heure, et il y en a bien d'autres.

Il aurait fallu montrer la ferme volonté du Gouvernement de s'attaquer au « trop d'Etat » en bloquant les investissements de pur prestige et les dépenses inutiles. Il y a, dans les comptes de la nation pour 1984, 114 milliards de francs d'investissements et 108 milliards de francs de subventions, et chaque jour qui passe nous révèle comment ont été dilapidés les fonds versés par les éléments actifs de ce pays.

Il aurait fallu aussi s'attaquer à la complexité de la législation fiscale française. Le rapport présenté par M. Georges Egret devant le Conseil économique et social montre que 96 p. 100 des redressements portent sur une divergence d'interprétation entre le contribuable et l'administration.

Avez-vous songé un seul instant au désarroi et à la peur du commerçant, de l'artisan ou du dirigeant d'une petite entreprise qu'un vérificateur vient agresser dans son atelier ou dans sa boutique en se référant à un article « 50 DUO-DECIES » ou « 54-0-BB » ?

Croyez-vous sérieux de prétendre que ces modestes professionnels ne peuvent ignorer une loi que vos propres agents n'arrivent même plus à comprendre tant elle est touffue et complexe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Avez-vous essayé de participer à la véritable course d'obstacles que constitue l'analyse d'une situation fiscale lorsque le code des impôts vous renvoie à une annexe qui vous renvoie, à son tour, à un autre texte du code des impôts ou à celui d'une autre annexe ?

Trouvez-vous sérieux que les exceptions soient, dans certains cas, si nombreux que l'on se demande si quelqu'un est encore visé par le cas général ?

Voilà monsieur le ministre, ce qui aurait justifié la création d'une commission composée, à parité, de fonctionnaires de votre ministère et de représentants des contribuables spécialistes de la fiscalité, commission à laquelle un délai de six mois aurait été accordé pour déposer des propositions.

Voilà ce qui aurait pu montrer à quatre millions d'entrepreneurs que votre Gouvernement avait bien décidé de porter le fer dans la plaie qui suppure et s'élargit depuis vingt ans sous l'impulsion de vagues successives de technocrates n'ayant jamais mis les pieds dans une entreprise si ce n'est pour la mettre en difficulté, voire à mort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ce n'était sans doute pas non plus un travail inhumain que de trouver dix milliards d'économies supplémentaires afin de supprimer l'impôt sur le revenu des cinq millions de foyers fiscaux les plus modestes, les plus dignes d'intérêt, ceux pour lesquels nos collègues socialistes ou même communistes n'auraient pas pu vous accuser de faire des « cadeaux aux riches ».

Pour ces dix millions de citoyens, soit le tiers de ceux qui sont imposés, pensez au grand vent de liberté qui aurait soufflé : plus de déclaration à faire, plus de crainte d'erreurs ou de contrôles. Economie de temps pour eux, mais aussi pour l'administration fiscale qui n'aurait plus à recevoir, vérifier, contrôler et classer cinq millions de déclarations fiscales de peu de rapport.

Voilà, monsieur le ministre, ce que vous auriez pu faire pour rétablir un climat de confiance et de liberté. Voilà ce que laisserait espérer le programme de gouvernement et les discours électoraux.

En fait, la première décision du nouveau Premier ministre a été d'écarter de la majorité, pour des motifs obscurs mais que nous connaissons peut-être bientôt, les hommes de terrain que nous sommes, réduisant ainsi, contre le vote des électeurs, la majorité libérale constatée de plus de 10 p. 100 et aboutissant à ce résultat de n'avoir à l'Assemblée nationale qu'une « majorité réduite aux acquêts » puisqu'elle est minoritaire sans le soutien des députés « non inscrits » élus contre vos propres candidats, monsieur le ministre.

Dépassant les clivages créés par l'incompréhension ou par les préjugés fallacieux, je vous dis, sincèrement, monsieur le ministre et, à travers vous, à M. le Premier ministre, c'est dommage pour vous, c'est dommage pour nous, c'est dommage pour les Français qui vous ont fait confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre, contrairement à ce qui n'a été affirmé, il n'est pas vrai que nous ne voulons pas débattre. Cela, c'est la forme. Ce qui compte pour nous, c'est le fond, la nature des projets, et nous voulons en démontrer la nocivité par tous les moyens constitutionnels dont nous disposons.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1986 constitue un volet important du programme économique du Gouvernement. Avec les dénationalisations et la mise en cause des garanties de l'emploi et du code du travail, avec la dévaluation et la légalisation de l'évasion des capitaux, il traduit bien une orientation : il ne va pas dans le sens de ceux qui subissent durement le chômage.

L'application de ce programme ne créera pas d'emplois. Elle ne permettra pas de sortir la France de la crise. En revanche, l'appauvrissement du plus grand nombre servira une fois de plus à augmenter les profits des sociétés multinationales et les fortunes d'une minorité de privilégiés.

L'appréciation critique que porte le groupe communiste sur le projet de loi de finances rectificative est connue. Ce projet aggrave l'inégalité sociale par une fiscalité injuste et des suppressions de crédits dans des secteurs aussi essentiels que la recherche. Comme toutes les mesures analogues prises avant comme après 1981, les aides multiples qu'il apporte aux entreprises ne sont assorties d'aucune garantie quant à la création d'emplois. Il ne contient donc rien qui infirmerait les hypothèses pessimistes de l'I.N.S.E.E. pour les prochains mois.

Il contient, en revanche, des mesures proprement scandaleuses, comme la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ou l'amnistie pour les fraudeurs, mesure qui favorisera ceux qui ont spéculé contre le franc en 1981 et permettra de blanchir l'argent de toutes sortes.

Avant d'insister sur un problème particulièrement préoccupant, celui de l'éducation et de la formation, je voudrais évoquer une autre question qui se trouve jusqu'ici totalement occultée de nos débats comme des discours gouvernementaux, celle de la planification.

Le Parlement a adopté un 9^e Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1984 à 1988. Ce Plan est une loi dont l'exécution s'impose à l'ensemble des pouvoirs publics. Il définit des grands objectifs quantifiés pour l'industrie, comme en matière d'énergie ou de coopération. Il fixe également les douze programmes prioritaires d'exécution qui doivent trouver leur traduction dans la loi de finances de l'année.

C'est ainsi que le programme de modernisation de l'industrie, grâce aux nouvelles technologies, prévoit 16 milliards de francs d'investissements budgétaires d'ici à 1988 ; 21 milliards de francs sont prévus pour la rénovation du système d'éducation et de formation, 60 milliards de francs d'autorisations de programme pour la recherche et 8 milliards de francs pour la santé.

Des contrats de Plan ont été signés entre l'Etat et les entreprises publiques. Or je n'ai pas entendu le Gouvernement évoquer le problème de la planification à l'Assemblée nationale pendant le débat sur la loi d'habilitation dans les domaines économique et social. Il s'agit pourtant d'une loi qui se trouve totalement bouleversée par les dénationalisations, puisqu'une part importante des investissements qu'implique le 9^e Plan doit venir du budget de l'Etat et des entreprises appartenant au secteur public.

Curieusement, M. Rocard, qui s'est exprimé sur la motion de censure au nom du groupe socialiste et qui a été lui-même ministre du Plan, a omis d'aborder ce problème, qui nous semble fondamental.

La société prétendument libérale que la droite veut mettre en place à étapes forcées ne peut vivre sans un financement public accru et des aides toujours plus importantes du budget de l'Etat aux entreprises et aux possédants. En revanche, ce libéralisme instaure une véritable mise à mort de la planification, y compris celle que prônait naguère le général de Gaulle. C'est sans doute ce qui explique la discrétion du R.P.R. et de ses ministres sur un tel débat !

Dans son livre *La Lueur de l'espérance*, paru en 1978, M. Jacques Chirac disait notamment : « Il faut revenir aux sources de la planification gaulliste. Sans cette obligation du plan, cette ardente obligation, disait le général de Gaulle,

comment le pays comprendrait-il le sens de ses efforts, la nécessité de certains sacrifices et le devoir de se conformer aux impératifs d'une solidarité nationale nulle part définie ?

« Demain, une relance économique sera nécessaire. Or seule la planification peut permettre de relancer les investissements dans le sens des transformations à accomplir. Elle seule peut, embrassant à la fois toutes les données du présent et les projets de l'avenir, disposer d'une gamme de mesures anti-inflationnistes qui ne freine pas tout sans discrimination, et ainsi éviter d'insolubles contradictions dans lesquelles nous nous débattons aujourd'hui. »

Certes, et pour ne pas paraître tronquer son discours, je me dois d'indiquer que l'auteur enchaînait immédiatement après sur la nécessité d'une cure de liberté pour les entreprises. Il n'en demeure pas moins qu'il plaçait la planification au premier plan et qu'aujourd'hui, par une inversion de l'ordre des facteurs, la planification semble avoir disparu.

Certes, la liberté de pensée contient en elle-même le droit de changer d'opinion ; il est permis cependant, quand on voit les tenants de la planification gaulliste brandir le drapeau de l'ultralibéralisme, de s'interroger sur la cohérence de leur politique présente.

Les communistes avaient exprimé à l'époque des réserves, mais ils avaient voté le 9^e Plan qui est, jusqu'à nouvel ordre, une loi de la République qu'il n'est pas possible d'ignorer. C'est pourquoi je voudrais connaître, monsieur le ministre, les objectifs précis du Gouvernement en matière de planification.

Pour ce qui concerne les dispositions financières prises pour l'éducation, il convient d'ajouter aux mesures contenues dans la loi de finances rectificative celles qui résultent des annulations de crédits figurant dans l'arrêté du ministère des finances du 17 avril 1986.

Alors que des moyens nouveaux considérables sont accordés à l'école privée, plus de 99 millions de francs viennent d'être retirés à l'enseignement public pour la prochaine rentrée. De la maternelle à l'Université, c'est l'enseignement public dans son intégralité qui subit une nouvelle fois le coup brutal de l'austérité.

Cette nouvelle ponction dans un budget déjà fort austère n'est pas étrangère au regain de l'action revendicative des parents, des enseignants et des étudiants. Les restrictions financières imposées par la droite touchent à la fois les sommes allouées au fonctionnement des établissements, à la formation des enseignants et à l'emploi des personnels non enseignants.

A propos de la suppression scandaleuse de 700 emplois d'agents spécialistes, je conseillerai à M. le ministre de l'éducation nationale, à l'exemple de la « promenade éclair » de M. Pasqua dans les couloirs du métro, de venir visiter, à l'improviste, quelques-uns de nos collèges et lycées : il pourra ainsi juger par lui-même si les 700 emplois sacrifiés étaient superflus ! Les conditions de vie matérielle dans les établissements sont déjà alarmantes et, au fil des budgets et des lois de finances rectificatives, nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme.

Mais nous voyons bien où vous voulez en venir : les « T.U.C. bouche-trou » remplacent progressivement les surveillants d'externat, les agents administratifs, et parfois même les documentalistes ! A quand les T.U.C. pour remplacer les professeurs absents ? Enseignants, personnels non enseignants, élèves, tous vont subir de plein fouet cette nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

De même, les coupes sombres effectuées dans les crédits concernant la formation des personnels et les établissements publics nationaux entraîneront inmanquablement des diminutions importantes des actions effectuées dans le cadre de la formation continue, de la recherche et de l'innovation pédagogique.

Ainsi, c'est une réponse inquiétante qui est faite à notre demande insistante, adressée une première fois - en vain - à M. Chevènement et réitérée au nouveau ministre de l'éducation nationale, d'un collectif budgétaire qui apporte des moyens supplémentaires pour assurer la prochaine rentrée scolaire dans des conditions satisfaisantes.

Nous ne le répéterons jamais assez : la qualité de l'enseignement, la lutte contre l'échec scolaire, l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants nécessitent que l'investissement soit une des priorités de la nation.

Or il apparaît, à partir des données officielles fournies par les rectorats, que le volume des emplois qu'il faut créer dans chaque académie pour éviter une nouvelle dégradation de la situation des lycées et collèges publics se monte au total, pour l'ensemble du territoire, à environ 3 250 emplois dans les lycées et 2 000 dans les collèges.

En effet, selon les prévisions officielles, les lycées publics devront accueillir à la prochaine rentrée 50 000 jeunes supplémentaires. Sur la base du maintien du taux d'encadrement actuel, déjà très dégradé, cela représente l'équivalent de 3 500 emplois, auxquels s'ajoutent les 750 emplois nécessaires à l'ouverture programmée de nouvelles sections de techniciens supérieurs et de classes préparatoires.

Le budget voté en 1986 ne crée que 1 800 emplois, desquels il faut déduire une partie des moyens actuellement disponibles dans les établissements au titre du plan « 60 000 jeunes », qui ne sont pas reconduits en totalité. Le déficit net est de l'ordre de 3 250 emplois.

Dans les collèges, la légère diminution attendue des effectifs - moins 1,4 p. 100, soit 40 000 élèves - ne permettra pas, de beaucoup s'en faut, de financer le coût, non prévu au budget, de la « rénovation », ce qui représente plus de 3 000 postes, de la mise en réserve de 550 emplois pour l'instauration d'études dirigées et de diverses autres mesures. Le déficit net est de l'ordre de 2 000 emplois.

Rappelons que ces chiffres n'intègrent aucune amélioration de la situation, ni le rattrapage des déficits accumulés depuis des années - plus de 10 000 postes dans les cinq dernières années - ni la réduction des inégalités entre les académies. Ils ne comprennent pas non plus les besoins en remplacement, qui ne sont couverts qu'à 60 p. 100, en documentation et en personnels non enseignants. Il s'agit donc de simples mesures conservatoires de la qualité du service public, dont le caractère d'urgence justifie amplement un collectif budgétaire dont nous réclamons la mise en place dans les délais les plus brefs.

L'annonce par le ministre de l'éducation nationale, le 28 avril, de l'ouverture de 1 000 postes nouveaux dans les lycées publics est une première réponse aux préoccupations et aux actions revendicatives de tous ceux qui refusent le pire pour l'enseignement public ; mais cela ne permettra même pas de retrouver le taux d'encadrement existant à la rentrée 1985 : il manque toujours 3 000 postes !

Les communistes sont bien décidés à tout faire pour que l'école, la qualification, qui sont des atouts trop précieux pour les traiter comme une quelconque marchandise, offrent vraiment un avenir à notre jeunesse. Nous appelons à un vaste rassemblement pour combattre les projets destructeurs qui nous sont proposés et pour imposer le choix de la réussite et de la qualité pour tous.

Une politique est symbolique de tout ce qu'elle dit. Elle l'est parfois plus pour tout ce qu'elle ne dit pas.

Dans ce collectif budgétaire, il n'y a rien sur un point pourtant particulièrement sensible : le rattrapage du rapport constant pour les anciens combattants.

Le retard, établi à 14,26 p. 100 en 1980 par la commission tripartite, a été comblé pour 11,40 p. 100. Il reste donc 2,86 p. 100 à attribuer pour que tout soit définitivement réalisé. C'est une justice à rendre aux anciens combattants que de leur donner, enfin, les droits légitimes qu'ils attendent depuis de longues années, alors que de nombreuses promesses - avant et après 1981 - n'ont jamais été tenues.

De ce point de vue, il faut rappeler l'engagement que le Premier ministre, M. Jacques Chirac, a tenu à prendre personnellement dans une déclaration lue au Sénat le 6 décembre 1985 par M. Edmond Vaicín et publiée au *Journal officiel* du 7 décembre. En voici les termes : « S'agissant du rapport constant, je viens de recevoir une lettre dans laquelle il est écrit que, sous le contrôle de M. Jacques Chirac, le R.P.R. s'engage, d'ores et déjà, sur le budget de 1986, à solder le rapport constant. Je tenais à vous informer, monsieur le ministre, comme le Sénat, de cette excellente décision. Je souhaite qu'il en soit ainsi et que l'on en finisse, le plus rapidement possible, avec ce rattrapage. »

Confirmation de ces propos était donnée dans une lettre du R.P.R. adressée le 21 janvier 1986 à tous les présidents d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre : « Le R.P.R. s'est engagé à régler le solde total de ce décalage du rapport constant au titre du budget 1986, comme il a été déclaré publiquement au Sénat le 6 décembre 1985, lors du débat sur le budget des anciens combattants. »

Or aucune disposition de cette nature ne figure dans le projet de loi de finances rectificative soumis actuellement au Parlement. Et même, en commission des finances, ainsi que le rapporte le bulletin des commissions n° 7, à la page 503, M. Robert-André Vivien, rapporteur général, répondant à une question de Paul Merciéca, « a estimé que l'ajustement du rapport constant devrait » - je souligne le conditionnel - « trouver sa place dans la loi de finances pour 1987 ».

Donc, foin du budget 1986 pour les anciens combattants, et tant pis pour eux de la promesse faite au Sénat à propos du rapport constant ; tout est déjà reporté à 1987, et peut-être à plus tard encore.

Cette promesse, non tenue cinq mois après avoir été faite, laisse mal augurer du respect d'une autre promesse faite par M. le rapporteur général. Il s'agit cette fois du prélèvement sur les fonds propres de la C.A.E.C.L. Je cite toujours le bulletin des commissions, page 486 : « Le rapporteur général a tenu à préciser qu'il ne pouvait être favorable à une telle mesure qu'à condition qu'elle présente un caractère tout à fait exceptionnel ».

Je me méfie, monsieur le rapporteur général, du mot « exceptionnel », parce que j'ai eu à en connaître en tant que rapporteur pour avis, pendant cinq ans, du budget des P.T.T. au nom de la commission de la production et des échanges.

Que pouvions-nous lire, en 1982, à propos du prélèvement demandé au budget annexe au profit du budget général :

« Pour 1982, ce prélèvement était de 3 200 millions de francs. Il devait servir à lutter contre le chômage. » - c'est ce que vous dites vous-même aujourd'hui.

« Voici ce qu'en disait M. le ministre des P.T.T. lors de ce même débat public du 7 novembre 1981 » - ce n'était pas à propos d'un collectif budgétaire, mais de la loi de finances pour 1982 elle-même : « Nous pouvons approuver cette décision, à condition qu'elle soit vraiment exceptionnelle. M. le Premier ministre - à l'époque, M. Pierre Mauroy - m'a confirmé qu'il en serait bien ainsi et que cette mesure, qui concerne l'exercice 1982, ne préjuge aucunement des décisions concernant des années suivantes... »

« Or, à ce prélèvement, se sont ajoutées d'autres charges indues dont le montant total atteint plus de 20 milliards de francs en 1986. »

Vous comprendrez, monsieur le rapporteur général, pourquoi je me méfie de l'adjectif « exceptionnel ».

J'en ai cherché la définition dans le dictionnaire. J'y ai trouvé, pour votre enseignement, ce qui suit : « Ce qui est hors de la loi commune, ce qui paraît unique. » Puis : « Ce qui sort de la règle générale habituelle par sa haute valeur. »

Si la première définition l'emporte, alors oui, le prélèvement sur la C.A.E.C.L. sera effectivement unique, et il n'y en aura pas d'autres. En revanche, si, dans votre esprit, c'est la seconde définition qui prédomine, alors, demain, ce prélèvement de 2 milliards sera renouvelé pour devenir plus grand encore, « de plus haute valeur ».

Comment voulez-vous que quiconque vous a bien lu et vous connaît bien, monsieur le rapporteur général, n'ait deviné la seconde intention derrière votre expression, et que les communes ne soient inquiètes, très inquiètes, quant à leur devenir ? Je prends date à ce jour avec elles, et nous verrons bien, demain, le sens réel que le Gouvernement donnera à l'adjectif « exceptionnel » : soit ce qui a un caractère unique, soit ce qui est de plus haute valeur.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Nous verrons !

M. Jean Jaroaz. Ainsi, il n'y a rien, dans ce projet de loi de finances rectificative, sur le rattrapage du rapport constant. Il s'y trouve, en revanche, une annulation de crédits de paiement de près de 60 millions de centimes, dont la moitié porte sur la suppression de la contribution de l'Etat aux frais d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Cela aura pour effet de retarder encore l'instruction des dossiers en cours, dont certains sont très anciens, et des dossiers nouveaux, ce qui rendra plus difficile encore l'octroi de ce qui est dû aux anciens combattants.

Une politique est symbolique pour ce qu'elle dit. Elle l'est encore plus pour tout ce qu'elle ne dit pas. En conclusion, ce projet de loi de finances rectificative est inséré dans une bat-

terie de projets de loi plus scélérats les uns que les autres. Le Gouvernement R.P.R.-U.D.F. il est vrai, arrive sur un terrain bien préparé par des réformes et des structures qui s'inscrivent déjà dans la satisfaction des besoins du grand patronat et parce que, dans le passé, a été inhibée une partie des forces de progrès par le développement du thème de la concurrence et de l'élitisme.

Actuellement, cette logique est poussée jusqu'au bout. Les forces démocratiques et progressistes y verront la confirmation de la nécessité d'engager résolument l'avenir de notre pays dans une tout autre voie, car de tous les côtés, aujourd'hui comme hier, il s'agit bien d'une même politique animée par la même logique, celle de l'économie capitaliste.

Pour ce qui les concerne, les communistes se proposent de rassembler les énergies autour d'orientations fondamentales pour une nouvelle politique économique, sociale, éducative et culturelle, en vue du développement national et du développement de chaque individu dans la France du XXI^e siècle.

Votre projet de loi de finances rectificative s'inscrit, au contraire, dans le cadre d'une soumission renforcée des besoins considérables de formation, de développement économique et social et de recherche dans notre pays aux critères de gestion patronaux. Nous voterons donc contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Mesdames, messieurs, les textes financiers n'attirent apparemment pas les foules, surtout un vendredi soir, à une heure suffisamment tardive pour découper la plupart de nos collègues.

M. Georges Tranchent. Certainement pas !

M. Christian Plerret et M. Jean-Pierre Balligand. C'est voulu !

M. Edmond Alphandéry. Et pourtant, le collectif budgétaire que vous nous soumettez, monsieur le ministre, et qui est le premier texte financier du nouveau gouvernement, est fort intéressant. C'est un document charnière. Il prend acte de la gestion de vos prédécesseurs et s'inscrit dans les orientations nouvelles du gouvernement Chirac. Il chiffre donc le passé et il éclaire l'avenir.

Sur le premier point, je serai bref. En effet, beaucoup a été dit à cette tribune. Et puis, vous avez dû élaborer ce collectif budgétaire dans des délais particulièrement courts, et cela pour financer des actions que vous avez programmées dans votre loi d'habilitation économique et sociale. Il y a seulement une question à laquelle je crois utile d'apporter ma réponse personnelle. Cette question concerne l'impression qu'a pu donner à l'opinion non seulement votre collectif budgétaire mais aussi le rapport de M. Renaud de La Genière. Au vu de ce collectif et au vu du rapport de M. de La Genière, les finances publiques telles qu'elles ont été gérées par la gauche seraient-elles en définitive dans un meilleur état que nous ne l'aurions proclamé les uns et les autres avant le 16 mars ?

M. Christian Plerret. C'est que dit M. de La Genière !

M. Edmond Alphandéry. A cet égard, je voudrais faire trois observations.

Première observation : le rapport de M. de La Genière comme ce collectif ont été élaborés sur la base de chiffres contenus dans les documents budgétaires avant le 16 mars. Comme il n'y a pas d'analyse contradictoire disponible, il est normal que l'on retrouve une certaine continuité dans les chiffres qui nous sont soumis aujourd'hui par rapport à ceux qui nous étaient présentés hier.

Deuxième observation : il n'est pas inutile de rappeler que le pouvoir précédent a réalisé certaines opérations qu'il n'est pas envisageable - ou que je ne crois pas, personnellement, envisageable - de répéter plusieurs années de suite, et qui vont donc poser problème dès le budget pour 1987. Je pense en particulier au prélèvement de 10 milliards de francs sur le fonds de garantie des caisses d'épargne. Comme il sera, me semble-t-il, difficile de renouveler cette opération l'an prochain et qu'il faudra rebudgétiser, par exemple, le fonds spécial de grands travaux - c'est ce que vous envisagez de faire, si j'ai bien compris -, la loi de finances pour 1987 va subir les effets de « bombe à retardement » dont il est impossible aujourd'hui de mesurer l'ampleur.

Enfin, ma troisième observation est une observation de fond. Quelle que soit l'évaluation exacte du déficit des finances publiques - car les débudétisations autorisent, je le reconnais, une très grande latitude -, il faut dénoncer avec une grande fermeté l'extrême progression de ces dernières durant la précédente législature. Ce qui importe - et je le répète pour nos collègues socialistes parce que je ne suis pas sûr qu'ils en soient convaincus - ce n'est pas le pourcentage du déficit par rapport au P.N.B., chiffre qui est d'ailleurs, je l'admets volontiers, parfois plus élevé chez certains de nos partenaires, c'est l'impact du déficit budgétaire sur le marché financier. Or, la France dispose d'un marché financier étroit : lorsqu'on augmente le déficit budgétaire, cela opère une ponction sur le marché qui peut avoir des conséquences graves, parfois plus graves qu'à l'étranger, sur le financement des investissements productifs, en particulier du fait de la hausse des taux d'intérêt. En 1980, l'ensemble des comptes publics était équilibré. M. Barre avait laissé un « besoin de financement des administrations » - selon l'expression utilisée en comptabilité nationale - nul. Cinq ans plus tard, près de 50 p. 100 de l'épargne nette des Français, c'est-à-dire déduction faite de l'amortissement du capital, sert à financer les déficits publics. C'est l'I.N.S.E.E. qui fournit ce chiffre. Et, selon l'O.C.D.E., ce pourcentage devrait encore s'élever en 1986.

Dans le même temps - il faut le répéter - nos concurrents les plus dangereux, que ce soient les Allemands, les Japonais ou même les Anglais, ont suivi un chemin rigoureusement opposé au nôtre. Pendant que nous, nous laissons nos finances publiques se dégrader, ils se livraient, eux, à un patient travail d'assainissement.

Le résultat est là : alors qu'avant 1981 nous avions des taux d'intérêt réels faibles, voire négatifs - ce qui, d'ailleurs, expliquait notre taux de croissance élevé, parfois même plus que chez la plupart de nos partenaires, nos taux d'intérêt réels aujourd'hui sont dramatiquement élevés. La dernière note de conjoncture de l'I.N.S.E.E., en date de mai 1986, qui a, j'en suis sûr, été lue très attentivement par le Gouvernement, insiste sur la gravité de cette situation.

Je la cite : « Le niveau trop élevé des taux d'intérêts réels pénalise la rentabilité des investissements, en particulier vis-à-vis des placements financiers. »

M. Christian Plerret. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Et l'I.N.S.E.E. ajoute : « Le taux d'intérêt réel atteint environ 5 p. 100 ; donc, seuls les investissements dont la rentabilité économique est supérieure à 5 p. 100 peuvent être réalisés. Cette exigence de rentabilité est élevée et les investissements réalisables dans de telles conditions sont certainement limités. »

Avant 1981, la France connaissait un des taux de formation du capital - le rapport de la formation brute de capital fixe sur le produit national brut - les plus élevés du monde occidental. Ce ratio a brusquement chuté depuis 1981, à la suite non seulement d'une politique conjoncturelle en dents de scie et d'une politique fiscale « désincitative », mais aussi et surtout d'une hausse des taux d'intérêt, qui a été provoquée, du moins en partie, par l'aggravation brutale de nos déficits budgétaires.

J'ai été très heureux d'entendre M. de La Genière exposer cette observation lors de son audition devant la commission des finances. Cela a permis de rectifier un peu la façon dont son rapport avait été perçu.

Votre collectif, monsieur le ministre, n'est donc pas - je le répète au nom de mon groupe - un quitus de la gestion de vos prédécesseurs. Il ne doit y avoir sur ce point aucune méprise de l'opinion publique. C'est la raison pour laquelle je tiens à insister sur ce point, comme l'ont déjà fait plusieurs orateurs à cette tribune.

Ce devoir me semble d'autant plus impérieux que la réduction des dépenses publiques doit être l'une des priorités de l'action gouvernementale. Vous avez dû inscrire 16 milliards de francs de dépenses supplémentaires, dans lesquels figure une dotation importante en faveur de la sidérurgie, de l'ordre de 6 milliards de francs.

J'en dirai quelques mots, car la sidérurgie tend à devenir un véritable gouffre financier. Si l'on ajoute les 7 milliards de dotation prévus initialement dans la loi de finances, cela représente 13 milliards.

Le Parlement est en droit de s'interroger sur l'utilisation de ces sommes fabuleuses, lorsqu'on sait en particulier que ces dotations servent à financer des prises de participation industrielle, voire des créations d'entreprises qui viennent concurrencer et même mettre en péril des entreprises existantes.

Sur ce point, j'oserai dire que je « parle d'or », car je connais bien le problème pour en subir les conséquences dans la commune dont je suis le maire.

On peut donc se demander s'il n'y a pas un gaspillage de fonds publics.

D'ailleurs, la presse s'est récemment fait l'écho de l'inquiétude des marchands de fer indépendants devant la concurrence déloyale que leur font les filiales commerciales des groupes sidérurgiques nationalisés, qui vendent au-dessous de leur prix de revient. Je reviendrai plus en détail sur cette affaire lors de l'examen des articles, mais, d'ores et déjà, je renouvelle le souhait que j'ai déjà formulé en commission des finances - et j'aimerais que le Gouvernement donne son accord à cette suggestion - que soit constituée une commission d'enquête ou une mission d'information sur l'utilisation des fonds publics alloués à la sidérurgie.

En dépit de l'alourdissement de toutes ces charges que vous avez inscrites dans votre collectif, celui-ci ne prévoit pas d'aggravation du déficit, et ce grâce, d'une part, à des économies que vous avez réalisées et, d'autre part, à la vente de titres détenus par l'Etat, pour 8 milliards de francs.

Il était difficile, dans un laps de temps aussi bref, de réduire sensiblement le découvert du budget de 1986, mais je tiens à vous dire combien l'U.D.F. approuve l'orientation qui est la vôtre pour le budget de 1987.

En effet, la réduction du déficit budgétaire est l'une des pièces maîtresses de la politique de redressement de notre économie.

Cette politique d'ensemble apparaît déjà très clairement, non seulement dans ce collectif, mais aussi dans l'opération de dévaluation et les mesures d'accompagnement que vous avez annoncées, ainsi que dans le projet de loi d'habilitation en matière économique et sociale.

J'en rappelle les grandes lignes, pour les approuver.

Vous avez d'abord dévalué le franc, pour corriger le différentiel d'inflation avec l'Allemagne, ce qui permet d'amorcer une rapide décade des taux d'intérêt. Et vous avez bien fait.

Vous avez déclenché un processus progressif de libération des prix et des services. Là encore, vous avez bien fait.

Vous avez décidé d'imposer la rigueur en matière de rémunérations dans le secteur public. C'est une mesure sage, car elle est indispensable pour empêcher le redémarrage de l'inflation.

Vous avez décidé de contrôler strictement la progression de la masse monétaire. Et l'on ne peut que souscrire à cette orientation.

Vous avez allégé les cotisations sociales pour encourager l'embauche des jeunes, et, là encore, nous ne pouvons que vous approuver, comme nous approuvons le processus de dénationalisation qui est en marche.

Enfin, vous prenez tout un ensemble de dispositions - que je ne décrirai pas - pour restaurer la confiance dans notre pays. L'afflux des capitaux venant de l'étranger est la meilleure preuve de leur succès.

Mais vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que, compte tenu de la gravité de la situation, toutes ces mesures, au demeurant indispensables, ne suffiront pas à elles seules à redresser rapidement notre économie.

Le gouvernement a pris le parti de faire confiance aux chefs d'entreprise. Vous vous tournez vers eux et vous leur dites : « Le Gouvernement crée les conditions pour que vous investissiez et embauchiez. A vous donc de contribuer au combat contre le chômage ! »

Mais regardons ce qui se passe en Grande-Bretagne. Mme Thatcher a entrepris un combat, que je qualifie volontiers de courageux, qui s'apparente à de nombreux égards à celui qui est actuellement entrepris en France : réduction du déficit budgétaire, privatisation, suppression du contrôle des changes, etc. Or, que constate-t-on dans ce pays ? Les résultats y sont satisfaisants sur le front de l'inflation, puisque la hausse des prix vient de passer sous la barre des 3 p.100. Les résultats au niveau des investissements productifs ou même de la balance commerciale sont également

notables. Le taux de chômage, lui, continue désespérément de grimper. Il a atteint le niveau record de 13,2 p. 100 de la population active.

Certains pourraient penser que la situation de l'économie britannique est autrement plus grave que celle de notre économie et qu'il est léger d'extrapoler à partir de cet exemple. Je crains, malheureusement, que ces derniers ne pèchent par optimisme.

En effet, vous savez comme moi que la compétitivité de notre économie est dans une situation préoccupante.

La pénétration des produits importés sur le marché intérieur s'aggrave. Pour les produits manufacturés, elle est passée de 32 p. 100 en 1984, à 33 p. 100 en 1985, avec des pointes à 39 p. 100 pour l'équipement professionnel et même à 56 p. 100 pour l'équipement ménager.

A l'étranger, les positions françaises reculent. En 1985, la progression moyenne des exportations dans le monde a été de 5 p. 100. Les Etats-Unis et le Japon ont progressé de quatre points, l'Allemagne de neuf, le Royaume-Uni de dix. Les exportations françaises, elles, n'ont progressé que de deux.

Les chiffres du commerce extérieur du mois d'avril sont catastrophiques. Je ne suis pas le premier à les évoquer à cette tribune. Le déficit atteint 4,8 milliards de francs, alors même que notre balance énergétique bénéficie pleinement de la chute du prix du pétrole. Par rapport à avril 1985 - c'est-à-dire un an plus tôt - la balance énergétique gagne 9 milliards de francs. Si l'on raisonnait sur la base du prix d'avril 1985 pour le baril de pétrole, on aboutirait à une aggravation du déficit de 19 milliards de francs en un an.

L'effet mécanique de la dévaluation n'explique pas tout, car notre solde des produits industriels, qui était excédentaire de 9 milliards il y a un an, n'était plus excédentaire que de 1,5 milliard le mois dernier, et ce alors même que notre rythme de croissance économique est plus faible que celui de nos principaux partenaires commerciaux.

Et je cite l'I.N.S.E.E. : « Après une très faible progression au premier trimestre, le P.I.B. retrouverait un rythme de croissance trimestrielle un peu inférieur à 1 p. 100 au deuxième, mais ce rythme tendrait à faiblir au second semestre. »

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si les prévisions en matière d'emploi restent sombres. Et il faut malheureusement s'attendre à une aggravation du chômage dans les mois qui viennent.

Toujours selon cette note de l'I.N.S.E.E., l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi pourrait être comprise entre 160 000 et 220 000 au cours de l'année 1986.

On est bien loin du climat d'optimisme béat qui régnait dans toute la presse et dans tous les partis, de droite comme de gauche, il y a encore quelques semaines.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Alphandéry, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Edmond Alphandéry. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé du budget. Je veux simplement faire remarquer - ainsi, d'ailleurs, que le Gouvernement l'a indiqué dans un communiqué qu'il a publié pour commenter les prévisions de l'I.N.S.E.E. - que ces prévisions ont été faites avant que les mesures de politique gouvernementale nouvelles n'aient été annoncées et, par conséquent, avant qu'elles n'aient pu produire leurs effets.

On peut donc penser - c'est en tout cas la conviction du Gouvernement - que, toutes choses égales par ailleurs, les chiffres s'amélioreront profondément au cours des mois sous l'impact de la politique gouvernementale.

C'est une précision que je souhaitais apporter, et je vous remercie, monsieur Alphandéry, de m'avoir permis de le faire.

M. Jean Jarosz. M. Gattaz avait promis de créer 300 000 emplois en trois mois !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, je vous donne volontiers acte de votre observation, qui est tout à fait exacte : la note de l'I.N.S.E.E. date, si je ne me trompe, du 8 mai et elle a évidemment été rédigée avant que les premières mesures n'aient exercé leurs effets.

Il n'empêche, monsieur le ministre - et vous le reconnaîtrez volontiers - que la tonalité de cette note tranche étrangement avec les analyses qui étaient faites quant aux effets du « contre-choc » pétrolier il y a encore quelques semaines, quand tout le monde disait que, grâce à la baisse du prix du pétrole et à la chute du dollar, nous allions engranger des excédents records de balance des paiements, retrouver la croissance économique et assister à un renversement de tendance de l'emploi. Cette note nous ramène à ce qui est malheureusement la réalité, il faut cesser de rêver. Face aux sombres perspectives brossées par l'I.N.S.E.E. - qui, j'en suis sûr, seront corrigées par les orientations de la politique gouvernementale - il convient de s'interroger sur le dispositif complémentaire que vous devez mettre en place dans le budget de 1987 pour donner toute son efficacité à votre politique économique et « renverser la vapeur ».

Monsieur le ministre, il y a deux conceptions du libéralisme.

Selon la première, on attend du jeu des mécanismes de marché, grâce à la suppression des entraves qui gênent la concurrence et le développement des entreprises, le retour à la prospérité.

Mais admettre que l'économie de marché est le meilleur système pour assurer le plus grand bien-être de tous n'aboutit pas forcément à trouver la médication la plus efficace pour guérir rapidement une économie malade.

Je suis de ceux qui considèrent que le respect des mécanismes de marché est une condition nécessaire au retour de la prospérité, mais je sais que ces mécanismes exigent beaucoup de temps. Aussi, s'il peut accélérer la guérison, l'Etat ne doit pas se dispenser d'agir. Il doit avoir une stratégie pour l'emploi.

Celle-ci ne consiste nullement, dans mon esprit, à relancer la demande - car c'est une politique qui a fait faillite - ni à favoriser tel secteur plutôt que tel autre, ce qui contribue à créer des distorsions, qui doivent bien, d'une manière ou d'une autre, être payées par quelqu'un, parfois d'ailleurs de manière plus ou moins occulte, que ces avantages se présentent sous forme de réduction fiscale, de bonification d'intérêts ou d'autres privilèges.

Une stratégie pour l'emploi consiste, pour le Gouvernement, à mesurer l'ampleur du problème, à en déterminer les origines et à concentrer tous ses efforts sur les actions prioritaires de nature à améliorer nos chances de gagner la bataille.

Ces priorités sont, selon moi, de deux ordres : d'une part, les investissements productifs et, d'autre part, la formation professionnelle - les investissements parce que la productivité du capital est le seul moyen d'assurer la compétitivité de notre économie, la formation professionnelle car, si nous ne gagnons pas la bataille de la compétence, nous perdrons le combat pour l'emploi. Nous ne devons pas nous habituer à vivre avec des millions de personnes qui, faute de posséder les compétences suffisantes, restent exclues du monde du travail.

S'agissant de la première priorité que je viens d'énoncer, je sais que vous partagez mon point de vue. Vous avez d'ailleurs souligné l'effort consenti par ce collectif en faveur de l'emploi des jeunes. Et la libération des prix, la baisse récente des taux d'intérêt, ainsi que les efforts visant à réduire le déficit budgétaire, n'ont pas d'autre objectif. Je pense cependant qu'il faut accentuer l'effort dans le budget pour 1987 par le biais de diverses dispositions précises.

Premièrement, il faut redonner aux Français le goût de l'épargne. Le taux d'épargne des ménages, vous le savez bien, n'a jamais été aussi bas.

Quant à l'épargne des entreprises, elle est insuffisante pour faire face aux besoins de financement de celles-ci. Et l'Etat opère sur le marché financier de formidables ponctions que j'ai évoquées tout à l'heure.

J'ai proposé à plusieurs reprises la mise en place d'un système de déduction du revenu imposable d'une somme d'un montant significatif affectée à un livret d'épargne retraite. Je continue à penser aujourd'hui, monsieur le ministre - et je

suis heureux d'avoir été rejoint sur ce point par notre rapporteur général, M. Vivien - qu'un tel avantage fiscal serait une puissante incitation à l'épargne des ménages. Il permettrait au surplus de satisfaire l'intention inscrite dans la plateforme U.D.F.-R.P.R. d'alléger les taux d'imposition marginaux sur les revenus les plus élevés, et cela uniquement lorsque les ménages épargnent leur revenu et ne le consomment pas.

Cette disposition permettrait, me semble-t-il, d'amorcer le développement d'un troisième étage de la retraite par capitalisation et, si elle n'était pas cumulable avec les autres avantages qui sont accordés aux placements, elle assurerait progressivement la neutralité de l'épargne que vous recherchez à juste titre.

Monsieur le ministre, sans le retour d'une épargne abondante en France, je ne crois pas que vous parviendrez à redresser les investissements productifs.

J'ajoute - et je réponds ainsi à l'observation que certains de mes collègues ont formulée, en particulier le président de la commission des finances - que c'est parce que la formation de l'épargne par les entreprises est prioritaire que j'aurais préféré, dans votre article 1^{er}, voir accentuer l'effort en faveur des bénéfices non distribués, plutôt que la généralisation de la baisse de l'impôt sur les bénéfices.

Il faut donc faire un effort très important en faveur de l'épargne. Telle est la première orientation.

La seconde concerne les taux d'intérêt. Ceux-ci doivent baisser plus rapidement encore, et les réformes structurelles - résorption du déficit public, privatisation des banques - que vous avez engagées vont y contribuer.

Je pense cependant que nous devons systématiquement orienter nos circuits financiers vers le financement des investissements productifs et, puisque tout à l'heure, lorsque vous m'avez autorisé à vous interrompre, je n'ai pas été suffisamment clair, je voudrais à nouveau évoquer le prélèvement sur les provisions de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

S'il y a des provisions, monsieur le ministre, c'est parce que les taux d'intérêts offerts par la C.A.E.C.L. aux collectivités locales sont trop élevés au regard des taux auxquels l'établissement emprunte sur le marché financier.

Or, vous venez simultanément, alors que vous opérez ce prélèvement sur la C.A.E.C.L., de baisser les taux bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales. J'aurais préféré que ces prêts bonifiés restent au même niveau et que vous utilisiez les provisions de la C.A.E.C.L. - elles existent en abondance, puisque vous avez fait état de 10 milliards - de façon à rapprocher le taux bonifié du taux du marché en faisant baisser le taux offert par la C.A.E.C.L. aux collectivités locales. Cela serait beaucoup plus conforme à votre politique de débonification et d'uniformisation des taux de financement, alors que le rapprochement des deux mesures que j'ai évoquées tout à l'heure éloigne les conditions des financements, qu'ils transitent par la C.A.E.C.L. ou par la Caisse des dépôts et consignations.

La réforme de nos circuits financiers est en marche, et d'ailleurs elle a été commencée par le Gouvernement précédent. Elle doit être accélérée pour améliorer les conditions de financement des investissements des entreprises.

Enfin, troisième orientation, il faudrait mettre en place un dispositif fiscal en faveur de l'investissement. Si vous n'entendez pas encourager les bénéfices réinvestis, monsieur le ministre, il conviendrait alors de prévoir une mesure fiscale de remplacement, par exemple un amortissement très important dès la première année.

La modernisation de notre secteur productif doit être votre priorité absolue dans les mois à venir. Rien ne doit vous arrêter, ni les risques de dérapage du commerce extérieur du fait du gonflement des commandes d'équipement à l'étranger, ni les récriminations de ceux qui seront provisoirement privés de ressources, ni le coût budgétaire, car il faudra bien sûr consentir des sacrifices par ailleurs. Mais, monsieur le ministre, si vous ne parvenez pas à mobiliser tous les chefs d'entreprise pour ce combat en faveur de l'investissement et si vous ne donnez pas l'exemple par des mesures spectaculaires, alors, malheureusement, notre économie perdra pied très rapidement.

Si nous ne sommes plus compétitifs, nous ne pourrions plus assurer de salaires décents. Nous connaîtrons des déficits chroniques de notre balance des paiements. Nous perdrons

notre rang en Europe et dans le monde car nous ne pourrions plus faire face à des dépenses aussi stratégiques que les dépenses militaires.

Vous connaissez comme moi, monsieur le ministre, l'état extrêmement préoccupant de notre secteur productif, tel qu'il nous a été légué par vos prédécesseurs. Votre devoir aujourd'hui est de décréter un véritable état d'urgence. Il n'y a pas une minute à perdre.

Le deuxième volet de cette stratégie pour l'emploi, après la priorité accordée à l'investissement productif, concerne la formation professionnelle. Malheureusement, les efforts réalisés en France à cet égard me semblent insuffisants au regard de l'enjeu.

Votre dispositif en faveur de l'emploi des jeunes n'est qu'une première étape. Il faut aller beaucoup plus loin. La régionalisation ne doit surtout pas occulter le rôle de l'Etat en la matière. Certes, la formation professionnelle concerne d'abord les entreprises. Certes, celle-ci est beaucoup trop traitée aujourd'hui comme une charge sociale plutôt que comme un investissement, et le mode de financement obligatoire et uniforme du 1,1 p. 100 y est pour beaucoup et doit être revu. Certes, il convient surtout d'éviter une symbiose malsaine entre l'éducation nationale et la formation professionnelle. Mais il appartient à l'Etat d'exercer une impulsion déterminante pour que la formation professionnelle devienne un moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises et aussi de transformer l'esprit qui y règne.

Les pays qui réussissent le mieux leur combat en faveur de l'emploi - le Japon, les Etats-Unis - sont aussi ceux qui ont consenti les efforts les plus spectaculaires et aussi les plus originaux en faveur de la formation des hommes.

Là encore, monsieur le ministre, dans la loi de finances pour 1987, mais aussi à travers une vaste action entreprise à tous les niveaux et qui ne requiert pas seulement et pas forcément des crédits importants, le Gouvernement doit conduire une vaste et ambitieuse politique qui doit être l'un des piliers de la politique de l'emploi.

Monsieur le ministre, je me résume. En quelques semaines, en appliquant une partie de la plate-forme sur laquelle nous avons, vous et nous, été élus, le Gouvernement a franchi une première étape. Vous tentez avec courage de faire fonctionner au mieux les mécanismes de marché dans notre économie et cela n'est pas une mince affaire. La deuxième étape, nous l'attendons et il vous reste à l'aborder. Le budget de 1987 apportera, nous en sommes convaincus, le complément indispensable qui permettra d'obtenir des résultats décisifs dans la lutte contre le chômage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, la discussion du budget de l'Etat est historiquement, chacun le sait, l'acte fondateur de la démocratie. La présence, au banc du Gouvernement, hier matin, comme ce soir, de deux hommes dont on s'accorde à reconnaître la qualité intellectuelle, devrait constituer un gage de sérieux et de confrontation loyale, nous en sommes certains. Encore faut-il, monsieur le ministre, qu'un minimum de fair-play et de retenue soit respecté.

M. Eric Raoult. Parlez français !

M. Christian Pierret. C'est pourquoi, pour ma part, je me permets de revenir un instant, pour la regretter, sur cette polémique entamée et entretenue par le Gouvernement sur la sincérité des comptes de la loi de finances pour 1986.

Je n'ai pas la naïveté - encore que ce trait de caractère pourrait apparaître comme une vertu en politique - de croire que vous reconnaîtrez aujourd'hui qu'il n'y a pas de « trous », comme certains ministres ont pu se laisser aller à le dire, dans le budget voté par la précédente Assemblée et que le procès en débudétisation entamé au cours de la précédente législature n'était qu'un argument de polémique.

Mais si l'on sait depuis trop longtemps qu'on n'assume pas innocemment le pouvoir, du moins peut-on gouverner sans mesquinerie. J'ai le regret de dire ici que j'ai ressenti, dans votre façon de lire le rapport de M. de La Genière et de présenter aux médias - et donc à l'opinion publique de notre pays - votre première loi de finances, que vous n'aviez pas su résister à la tentation de l'argument politicien.

M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. Christian Pierret. J'espère que ce n'est là qu'une erreur du début. De même considérerai-je que l'enflure des premiers mots de l'exposé des motifs du présent projet de loi de finances, présenté comme « l'élément essentiel de la politique économique du Gouvernement »...

M. Eric Raoult. C'est pourtant vrai !

M. Christian Pierret. ... n'est qu'une maladresse de style due à la précipitation de sa rédaction. Si, en effet, c'était là l'« essentiel » de ce que vous comptez présenter au pays, quel décalage entre la réalité et le verbe. Ce n'est pas, et j'y reviendrai, que ce projet de loi soit dépourvu de « signes », de prises de positions, de principes lourds de sens et marquant une orientation, hélas ! trop claire : votre Gouvernement c'est un peu, sans forcer le trait : « S.O.S.-Patronat ! » *(Murmures sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Cependant, je ne pense pas que vous puissiez vous faire trop d'illusions : M. Gattaz pas plus que M. Séguin ne semblent prêts à s'engager sur un chiffre en matière d'embauche.

M. Henri Bouvet. C'est vous et vos amis qui vous êtes engagés sur des chiffres !

M. Jean Jaroaz. M. Gattaz l'a fait aussi !

M. Christian Pierret. Qu'ils sont loin, comme hors de portée hélas ! pour la France, les 330 000 emplois promis par le C.N.P.F., il y a quelques semaines.

M. Chotard, lui, a annoncé le 17 mai qu'il ne fallait pas « se faire d'illusions sur les délais de réponse » des employeurs aux mesures gouvernementales en faveur de l'emploi.

Mais revenons aux lignes budgétaires proprement dites.

En effet, si l'on s'en tient aux grandes masses, il me paraît honnête que vous reconnaissiez que les quelque 10 milliards d'économies que vous vous targuez de faire et les 8,7 milliards de « remises à niveau » que vous affirmez devoir instrumenter dès maintenant, relèvent des traditionnels ajustements qui font l'objet du collectif de fin d'année, dans lequel on comptabilise les chapitres surdotés, les chapitres dont il faut augmenter au contraire les dotations et où l'on règle plus-values et moins-values de recettes. A politique budgétaire constante, comme j'ai eu l'occasion de vous le rappeler tout à l'heure et ainsi que le directeur du budget lui-même le reconnaissait le 6 mars dans une note rendue publique, le déficit prévisionnel était, à 2 milliards de francs près, celui annoncé dans la loi de finances initiale.

En fait, par rapport à la loi de finances pour 1986, le seul rajout de ce collectif budgétaire, c'est le financement de ce que vous appelez « le premier plan pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans ».

Examinons-le quelques instants.

Première caractéristique, son coût très important : 4 milliards de francs pour 1986 et 8 milliards de francs en année pleine.

Seconde caractéristique, le caractère très général de l'aide qui est accordée aux entreprises. En d'autres termes, l'aide risque fort d'être accordée alors même qu'elle n'est pas nécessaire, lorsqu'il s'agit par exemple de jeunes issus du système scolaire ou universitaire avec de forts degrés de qualification.

Troisième caractéristique, hélas ! pour la France, son faible impact. D'après mes estimations, le nombre d'emplois nets créés à l'issue de la période prévue par le plan d'emploi pour les jeunes serait de l'ordre de 15 000 à 30 000 et ce chiffre est à rapprocher du coût très important de la mesure : 8 milliards de francs pour 15 000 à 30 000 emplois nets nouveaux.

M. le ministre chargé du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pierret ?

M. Christian Pierret. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du budget. Puisque vous avez voulu placer ce débat sous le sceau du sérieux et de la responsabilité, monsieur le député, je ne peux pas vous laisser avancer certains éléments sans réagir. J'aimerais savoir quelles sont vos estimations personnelles. Pourriez-vous expliquer à l'Assemblée quels sont le raisonnement, les informations, les statistiques...

M. Christian Pierret. Tout à fait !

M. le ministre chargé du budget. ... qui vous permettent d'affirmer que le plan d'emploi pour les jeunes, avec les 4 milliards de francs de crédits inscrits pour la première tranche du plan 1986-1987, aboutira à la création de 15 000 à 30 000 emplois ? Ce chiffre n'a aucune espèce de fondement.

Le Gouvernement n'a pas voulu s'engager sur un chiffre pour ne pas retomber dans les errements que nous avons connus en 1982. Souvenez-vous de « la crête des deux millions de chômeurs » que vous évoquiez alors ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) En toute hypothèse, les 30 000 ou 15 000 emplois que vous venez de citer, je le répète, sont un argument de séance et ces chiffres ne reposent sur aucune évaluation sérieuse.

Mme Marie-France Lecuir. Cela risque d'être beaucoup moins !

M. Christian Pierret. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'interrompre, monsieur le ministre, d'autant que dans la suite de mon exposé j'allais répondre à votre question. Mais qu'il me soit permis toutefois, avec l'autorisation de M. le président, de vous en poser une à mon tour.

Nous souffrons les uns et les autres, ici, sur quelque banc que nous siégeons, d'un manque de précisions chiffrées du Gouvernement, s'agissant de l'impact des mesures qu'il vient de prendre. Pouvez-vous nous expliquer comment et à quel niveau le Gouvernement entend réduire le chômage des jeunes à partir de ces 4 milliards de crédits ?

Jusqu'à présent, mais c'est peut-être un défaut d'information de ma part, je n'ai vu nulle part dans un document émanant du Gouvernement, ni engagement - et vous avez raison de dire qu'il est difficile sur ces questions de tenir un engagement - ni chiffre, ni quantification, ne serait-ce qu'une ébauche, sur la réduction du chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans que vous envisagez.

Pouvez-vous ce soir nous donner un chiffre ?

M. Eric Reoult. Nous, nous ne faisons pas de promesses !

M. Christian Pierret. Vous avez raison ! Mais, monsieur le ministre, pouvez-vous au moins nous donner une indication ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Une grande différence, parmi quelques autres, nous sépare, même si des ressemblances - le sérieux et la courtoisie - peuvent nous rapprocher.

Vous avez pris l'habitude, avant 1981, entre 1981 et 1986, et aujourd'hui, à nouveau, de quantifier le rêve. Nous, nous voulons quantifier la réalité ! Nous ne prendrons donc pas d'engagement chiffré et nous l'avons dit. Nous constaterons les effets de la politique gouvernementale, et c'est ce que les Français attendent. Ils ne veulent pas des promesses - ils en ont eu beaucoup et ils ont été déçus - mais des actes. Le Gouvernement sera jugé sur ses actes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur Pierret, veuillez poursuivre.

M. Christian Pierret. Notre assemblée appréciera les résultats de votre plan d'emploi pour les jeunes.

J'en viens aux autres justifications du chiffre que j'ai déjà avancé. La limitation dans le temps de la mesure envisagée par le Gouvernement peut entraîner des phénomènes d'anticipation d'embauches, c'est vrai, et se traduire d'ici à la fin 1986 par des embauches additionnelles de l'ordre de 50 000 à 70 000 personnes. Ainsi, monsieur le ministre, je vois dans votre plan des prologèmes de la réussite. Convenez que je m'efforce d'être objectif.

Il convient cependant de rappeler que, d'après les travaux de l'I.N.S.E.E. publiés le 14 mai, les demandes d'emplois non satisfaites augmenteraient d'ici à la fin de l'année, hélas, de 160 000 à 220 000 ! A cela s'ajoute, et c'est là une contradiction du Gouvernement, l'augmentation de la demande d'emplois non satisfaite avant la fin de 1986, de 60 000 personnes, en raison de la suppression de la vérification du motif économique et des licenciements.

En bref, l'ensemble des mesures, qui représente un coût de 8 milliards de francs et qui d'une certaine manière constitue une révérence aux exigences du patronat, n'aura créé, en fin de compte, hélas, aucun emploi net à la fin de l'année 1986. Nous ne pouvons pas nous en réjouir !

D'ailleurs, monsieur le ministre, M. Alphanhéry n'évoquait-il pas tout à l'heure le très grand risque que comporte votre politique ? Membre de la majorité, il vous l'exposait, sans doute avec plus d'audience que je ne pourrais en avoir auprès de vous, en reconnaissant qu'il vous serait très difficile, voire impossible, de réduire avant la fin de 1986 l'augmentation du chômage. Il ajoutait que votre plan était très nettement insuffisant pour s'attaquer vraiment aux problèmes, et notamment à celui du chômage des jeunes.

M. Edmond Alphanhéry. C'est un problème d'héritage !

M. Christian Pierret. En tous cas, ce plan est couvert pour le deuxième trimestre 1986 par des recettes fiscales ou non qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne sont pas très originales. Vous les avez cherchées du côté du tabac, du côté du loto, du côté de la C.A.E.C.L.

M. Gilbert Gentier. Allons donc !

M. Christian Pierret. Je n'y reviens pas, d'autant plus qu'ayant été longtemps, monsieur Gentier, rapporteur général, je n'ironiserai pas sur ce thème et sur de telles recettes.

M. Gilbert Gentier. Vous avez fait pire !

M. Edmond Alphanhéry. Vous les aimez bien vous aussi, monsieur Pierret !

M. Eric Reoult. Et la taxe sur les magnétoscopes ?

M. Christian Pierret. En dehors de cela, et si l'on met de côté les dispositifs particuliers d'affectation des recettes que vous escomptez de la privatisation des firmes nationales - et, d'ores et déjà, de la vente partielle d'actifs de compagnies d'assurances et d'Elf - l'élément essentiel du projet de loi de finances rectificative que nous examinons aujourd'hui réside dans des mesures qui ont pour but, selon vous, de « redonner confiance aux Français ».

Or, sous cette rubrique de la confiance, que trouve-t-on ? L'avoir fiscal porté de 50 à 61 p. 100 - article 1^{er} ; une amnistie fiscale pour les capitaux frauduleusement exportés - article 14 ; la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes - article 13.

Quel éclairage cruel donnez-vous à l'entrevue un peu surannée ou ridicule que M. Balladur a cru devoir organiser avec M. Antoine Pinay il y a quelques semaines !

M. Henri Bouvet. Un peu de respect !

M. Christian Pierret. Cette confiance, que l'Etat paie en renonçant à 8 milliards de recettes en année pleine, vous la sollicitez non pas des forces productives de ce pays, mais des plus riches et des moins civiques. Ne craignez-vous pas d'apparaître comme le gouvernement du monde des affaires ou, pire, de l'affairisme ?

Je voudrais illustrer mon propos d'un seul exemple. Vous avez voulu, en matière d'amnistie accordée aux personnes ayant transféré, en fraude, des capitaux à l'étranger, garantir « l'opacité fiscale de l'opération ». Les certificats sont anonymes ; l'opération de rapatriement n'a pas d'incidence sur la situation fiscale de l'intéressé.

Ne peut-on craindre que les détenteurs de ces certificats ne les cèdent à d'autres personnes désireuses de blanchir des capitaux non exportés mais acquis frauduleusement en France ?

De surcroît, n'assiste-t-on pas actuellement à des sorties de France de tels capitaux, qui seront ensuite rapatriés pour, sous couvert de l'amnistie, être blanchis grâce au dispositif que vous nous proposez ?

Enfin, rien n'interdit que les capitaux amnistiés ne ressortent à nouveau, l'opération ayant simplement permis de solder fiscalement la période antérieure au rapatriement !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Pierret, puis-je vous interrompre à nouveau ?

M. Christian Pierret. Bien volontiers. J'espère que vous donnerez à l'Assemblée les apaisements nécessaires car il s'agit de questions graves.

M. le président. La parole est M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé du budget. Je ne vous prodiguerai pas des apaisements, monsieur Pierret, mais je vous poserai une question.

Pourriez-vous m'expliquer la différence morale qui existe entre le fait d'amnistier des capitaux rapatriés en 1986 et le fait de les amnistier en 1982 ?

M. Eric Raoult et M. Henri Bouvet. Très bien !

M. Christian Pierret. Certainement, monsieur le ministre.

En 1982, le taux d'imposition sur les capitaux rapatriés n'était pas de 10 p. 100, mais de 25 p. 100. Et surtout, il n'y avait pas cette horreur de l'anonymat. Les certificats vont donner lieu aux différents trafics que j'ai dénoncés. Cela ne me paraît pas digne de notre pays et devrait vous imposer une surveillance attentive, voire des mesures de correction dans ce collectif budgétaire.

Il n'est pas digne de la France de procéder de la sorte et les deux différences essentielles que j'ai soulignées vous ont certainement fait comprendre celle qui existe entre la politique de gauche menée en 1982, pour faire revenir les capitaux en France - 600 millions de francs, c'est peut-être faible, je vous le concède - et la politique que vous menez aujourd'hui, laquelle n'a rien à voir avec la première.

Au regard de ces mesures, que décidez-vous pour les salaires ? Le gel du traitement des fonctionnaires, non seulement en activité mais à la retraite, non seulement en 1986 mais aussi en 1987, en espérant, par contagion - et en l'organisant sans doute - le gel de tous les salaires. En d'autres termes : la liberté pour tout sauf pour les salaires.

Quel contraste avec notre conception de la confiance ! Pour nous, l'effort de rigueur, nécessaire pour moderniser notre économie, devait être l'effort de tous. Pour vous, cet effort a pour composantes, d'un côté, le sacrifice du pouvoir d'achat des salariés et, de l'autre, l'allègement de la fiscalité sur les plus riches et sur les revenus du capital. La recherche de l'adhésion de deux Français sur trois se traduit, lorsque vous retrouvez le pouvoir, par le prix à payer pour un Français sur cent. Voilà la réalité de votre politique économique !

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien ! Cela devait être dit !

M. Christian Pierret. Certes, nous avons entendu, ici ou là, des propos annonçant dans le projet de loi de finances pour 1987 une baisse de l'impôt sur le revenu pour tous les contribuables et des mesures pour les plus modestes d'entre eux.

Entre ces projets pour demain et la réalité d'aujourd'hui, il y a la suppression immédiate de l'I.G.F. pour 1987, il y a le décalage entre le fondement de votre vision de la société et les concessions que vous contraind de faire votre gestion de l'opinion.

Si les grands axes idéologiques de votre démarche se lisent ainsi nettement à travers votre entreprise de dénationalisation et le présent collectif, votre politique économique elle-même comporte des zones d'ombre.

Chacun reconnaît que la France doit pouvoir asseoir sa position dans le monde impitoyable de la compétition économique et que notre économie doit surmonter deux handicaps fondamentaux, auxquels vous êtes confrontés comme nous l'étions il y a quelques mois.

Le premier de ces handicaps, c'est la capacité insuffisante de notre appareil productif à répondre à la demande. C'est ce qui explique pour une part importante notre recul en part de marchés et la fragilité de notre solde industriel, confirmée, hélas ! par le déficit du mois dernier.

Cette situation ne peut se modifier que lentement, il faut le dire, et l'entreprise nécessite des efforts constants et de longue durée. Vous ne pouvez pas, pas plus que nous n'aurions pu le faire, régler cette question en quelques mois.

Le second handicap réside dans la nécessité de juguler définitivement l'inflation. Nous avons sur ce point enregistré des résultats incontestables, dépassant vos prévisions et décevant les espoirs partisans de certains membres de votre majorité.

Mais l'évolution récente des prix ne laisse pas d'inquiéter. Le résultat d'avril, plus 0,3 ou 0,4 p. 100, fait ressurgir un différentiel d'inflation d'un demi point avec la République fédérale d'Allemagne.

J'entends que la majorité cherche à accréditer l'idée que cette hausse est due à des augmentations de tarifs que la gauche aurait différées pour des raisons électorales.

M. Gilbert Gantier. C'est parfaitement exact !

M. Christian Pierret. Monsieur Gantier, vous avez tort de parler trop vite.

M. le président. Monsieur Pierret, je vous serais obligé de bien vouloir conclure.

M. Christian Pierret. J'ai été interrompu plusieurs fois, monsieur le président.

M. le président. Le décompte a été fait.

M. Christian Pierret. Mais les tarifs publics n'augmentent qu'une fois par an. La dernière augmentation du prix du tabac remontait à mai 1985, à août 1985 pour les tarifs postaux, au 15 avril 1985 pour ceux de la S.N.C.F., à avril 1985 pour ceux des transports en commun. Pourquoi fallait-il les augmenter plus tôt cette année ?

Par ailleurs, est-il honnête, dans ce mauvais petit procès que certains cherchent à nous faire, d'oublier de faire remarquer que nous avons différé de février à avril non pas une hausse mais une baisse des prix du gaz et de l'électricité ?

M. le ministre chargé du budget. Puis-je encore vous interrompre ?

M. Christian Pierret. Je regrette, mais M. le président me presse de conclure.

Dans ces conditions, croyez-vous vraiment que votre politique nouvelle en matière de concurrence pourra utilement et rapidement se substituer au nécessaire maintien d'un dispositif de surveillance des prix ? Comptez-vous seulement sur la baisse des prix de l'énergie pour conserver quelque temps encore des indices présentables ?

Si l'inflation repart, ce que vous ne souhaitez pas, comment pourriez-vous, dans votre propre optique libérale, asseoir une politique industrielle solide et durable ? J'ai trouvé, hélas bien timide sur ce point la tonalité du discours de M. Balladur, hier. A l'évidence, le créneau de la bataille anti-inflation n'est plus le vôtre, tout au moins n'est plus prioritaire dans vos préoccupations, et c'est grave pour l'économie française.

Mais d'autres questions se posent.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir les résumer, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret. Je les résumerai même à l'excès, monsieur le président, à la limite de la compréhension de nos collègues. *(Sourires.)*

Comment, monsieur le ministre, comptez-vous jouer sur les composantes de nos grands équilibres économiques ? Comment allez-vous concilier baisse des taux d'intérêt et évolution de la masse monétaire ? Comment espérez-vous inciter à la reprise des investissements ? Comment comptez-vous faire baisser le coût de l'intermédiation bancaire, qui est de 8 p. 100 ? C'est un vrai problème lorsque l'on parle de la baisse des taux d'intérêt.

Comment la baisse des crédits publics en faveur de la recherche scientifique, de la productique, de la filière électronique, est-elle compatible avec la modernisation de notre économie ? Si la réduction des dépenses publiques annoncée par le Premier ministre est réellement réalisée, à combien mesurez-vous son impact dépressif sur notre économie ?

En d'autres termes, et pour résumer, ne pensez-vous pas que la correction voudrait - afin que les Français puissent se faire une opinion sur vos calculs et vos espoirs - que vous publiez de nouvelles hypothèses économiques d'ensemble pour le second semestre de 1986 et que vous quantifiez vos objectifs de manière que nous puissions juger sur pièces ?

Pour l'instant, vous vous préparez la facilité de vous procurer des ressources en vendant le capital de la nation, après vous être donné la facilité d'une dévaluation dont rien ne justifiait l'ampleur, comme le montre, hélas ! l'évolution spontanée des parités au sein du S.M.E. depuis quelques semaines.

Acceptez donc, monsieur le ministre, messieurs de la majorité, la discipline de nous livrer vos objectifs, vos projections chiffrées, les résultats précis que vous attendez de votre politique. Et donnons-nous rendez-vous à l'automne pour comparer ce que vous aurez obtenu alors à ce que vous nous annoncez.

Ainsi pourrions-nous apprécier le bien-fondé ou l'irréalisme de votre problématique dite libérale, ou plutôt « libéromaniaque », comme l'a excellemment écrit dans son dernier

ouvrage M. Philippe Séguin, et commencer à voir si le capitalisme français tel que vous le rêvez répond à l'incantation sur le laisser-faire.

Si, comme nous le croyons, vous vous trompez, convenez que l'enjeu vaut la peine que nous puissions tous nous en rendre compte avant qu'il ne soit trop tard.

Parce que votre temps politique est compté - et la crispation chaque jour plus nerveuse du Gouvernement en est la preuve - vous n'aurez pas le temps économique nécessaire pour faire vos preuves ou pour appliquer votre programme dangereux à bien des égards pour la France. Le soutien patronal vous fait déjà défaut.

C'est demain, ce printemps, cet été, cet automne, que votre maigre marge de manœuvre d'aujourd'hui sera consommée. Un des quotidiens de l'économie a ainsi pu titrer ce matin : « De mauvais indices en rafale. L'inquiétude s'installe au pouvoir. » (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Irrémédiablement, votre marge de manœuvre se rétrécit. Vous êtes en sursis. Pourvu que ce ne soit pas au détriment des intérêts de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Colnat. C'est toujours curieux de recevoir des leçons de ceux qui n'ont pas réussi !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. M. Pierret a commencé en invoquant la modération et la sérénité, mais ce n'est pas ainsi qu'il a achevé son discours.

Je lui répondrai plus amplement tout à l'heure, mais je ne peux pas laisser passer le fait qu'il ait reproché au Gouvernement de renoncer à la lutte contre l'inflation. C'est une contrevérité, de même que la manière dont il a présenté l'incidence du rajustement des tarifs publics sur l'indice des prix.

Affirmer qu'on rajuste ordinairement les tarifs au mois de mai, à la R.A.T.P. par exemple, c'est faire peu de cas de la politique éhontée de l'indice qui a été menée depuis 1981, et je ne suis pas le seul à le dire. Le président du conseil d'administration de la R.A.T.P. lui-même n'a cessé de dénoncer cette politique de l'indice qui a conduit cette grande entreprise nationale à des déficits croissants.

Nous avons donc été contraints, après le 16 mars 1986, de procéder à des rajustements de tarifs bien supérieurs à ce qui aurait été nécessaire si vous n'aviez pas conduit la R.A.T.P. à une situation de quasi-faillite, masquée, bien entendu, par l'ampleur des déficits publics.

Monsieur Pierret, vous manquez un peu de correction - pour reprendre le mot que vous avez utilisé - lorsque vous prétendez juger un gouvernement sur deux mois de pouvoir, alors qu'en cinq ans vous avez conduit la France là où elle en est aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F., et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Christian Pierret. Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole de dix minutes : laissez vos collègues s'exprimer.

La parole est à M. Raoult.

M. Eric Raoult. Parmi les vingt engagements fondamentaux de la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F., majoritairement approuvée par les Français le 16 mars dernier, la troisième proposition portait sur la nécessité d'assurer la sécurité en renforçant les moyens de prévention et de police.

Cet engagement primordial pour nos concitoyens, et particulièrement pour ceux de condition modeste qui demeurent en banlieue, vous le tenez, monsieur le ministre, quelques semaines seulement après votre arrivée au Gouvernement. Il fallait le faire et vous le faites. Là où vos prédécesseurs avaient attendu quatre ans pour essayer de moderniser la police grâce à l'augmentation des contraventions, vous, vous agissez, vous décidez, vous financez plusieurs mesures en faveur de la sécurité.

En effet, le projet de loi de finances rectificative que le Gouvernement soumet à notre approbation est l'illustration très convaincante du changement de politique voulu par les

Français le 16 mars : moins de dépenses pour l'Etat - et dans une proportion importante puisque ce ne sont pas moins de dix milliards de francs d'économies qui nous sont proposés - mais aussi plus de moyens pour lutter contre le chômage et l'insécurité, deux plaies ouvertes de notre société que le précédent Gouvernement s'est montré incapable de traiter comme il le fallait.

En tant que nouveau député de la Seine-Saint-Denis, département fleuron du « Top 50 » du chômage et de l'insécurité, je suis particulièrement satisfait de ces priorités gouvernementales. Elu sur la même liste que Robert Pandraud, nouveau ministre de la sécurité publique, je suis également particulièrement heureux de constater que les préoccupations des habitants de la Seine-Saint-Denis sont prises en compte tout de suite par le nouveau Gouvernement et que les engagements des candidats du R.P.R. et de l'U.D.F., majoritaires, sont respectés dans ce premier projet de loi de finances rectificative.

La rigueur des finances publiques n'atteint pas en effet les forces de sécurité. La police nationale est pratiquement la seule administration de l'Etat à voir ses moyens en crédits et en effectifs sur le terrain augmenter. Les ajustements de crédits dont elle bénéficie directement sont de 294 millions de francs. Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, il convient d'y ajouter 30 millions de francs destinés aux études et à la réalisation de cartes d'identité infalsifiables, programme dont la mise en œuvre est une pièce essentielle du dispositif gouvernemental en faveur de la sécurité.

Grâce aux crédits obtenus, ce sont 920 emplois supplémentaires - 500 de gardien de la paix et 420 d'inspecteur qui pourront être créés cette année. D'autre part, 400 jeunes appelés accompliront à partir de cet automne leur service national dans la police grâce à la diligence des nouveaux ministres qui ont la charge de la sécurité. Le Gouvernement met ainsi en application une idée de notre ancienne collègue, Nicole de Hautecloque, député de Paris, idée reprise dans la proposition de loi du groupe R.P.R. portant organisation de la police nationale.

M. Joxe avait, certes, fait voter le texte ouvrant la police nationale aux appelés du contingent, mais n'avait pas pris les mesures administratives et financières nécessaires à son application.

Enfin, un crédit de 90 millions de francs est prévu au bénéfice des policiers en poste en région parisienne, en échange d'une augmentation de leur durée de travail.

A ces crédits destinés à renforcer la présence policière, notamment dans les zones les plus urbanisées de la banlieue, il faut ajouter les moyens supplémentaires accordés à la police nationale au titre des frais de déplacement, d'enquête et de surveillance, soit 105 millions de francs.

L'importance de ces sommes s'explique en particulier par le fait que le précédent gouvernement, qui avait décidé l'envoi de compagnies républicaines de sécurité en Nouvelle-Calédonie, avait tout simplement oublié de financer les dépenses supplémentaires qui en résultaient pour la police nationale.

De même, une mise à niveau des crédits de loyers et de munitions est apparue indispensable dans la mesure où les crédits prévus en loi de finances initiale ne permettraient pas de couvrir l'ensemble des besoins de l'année.

Ces méthodes budgétaires me font penser à celles de certains maires communistes et socialistes de villes reprises en mars 1983 dans les départements de la Seine-Saint-Denis, qui ont laissé les finances communales dans un état déplorable.

L'effort proposé par le Gouvernement dans ce collectif budgétaire en faveur de la sécurité correspond à ce qu'attend la grande majorité des Français. Ces crédits supplémentaires doivent s'accompagner d'une véritable volonté politique. Vous l'avez souligné lors de la dernière séance de questions d'actualité, monsieur le ministre, et vous avez totalement raison. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité publique, M. Albin Chalandon, garde des sceaux, et vous-même, monsieur le ministre, élu d'un arrondissement populaire qui connaît des problèmes d'insécurité, avez présenté, lors du conseil des ministres du 26 avril 1986, un plan de lutte contre l'insécurité. Notre assemblée sera saisie dans les semaines qui viennent de projets de loi renforçant les moyens de la lutte contre le crime et la délinquance.

Ces crédits supplémentaires, ces dispositions législatives ou réglementaires renforcées sont l'expression de cette nouvelle volonté politique en matière de lutte contre l'insécurité.

Monsieur le ministre, le Gouvernement est sur la bonne voie dans sa lutte contre la délinquance et le terrorisme. Les Français s'en rendent compte et le disent. Dans toute la région parisienne, de Montreuil à Sarcelles, de Blanc-Mesnil à Nanterre, ils attendent que ces efforts soient poursuivis dans le cadre du budget de 1987.

La diminution de l'insécurité va être la première réussite du Gouvernement. Alors, continuez, monsieur le ministre ! Nous sommes avec vous pour mener le combat, car la sécurité, c'est aussi la première des libertés ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gantier

M. Gilbert Gantier. Je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance très brève, afin de mettre au point quelques amendements.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures dix, est reprise à vingt-trois heures quinze.*)

Reprise de la discussion

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ou ce qu'il en reste (*Sourires*), c'est en 1959, me semble-t-il, que le président Chaban-Delmas a déclaré en ouvrant une discussion budgétaire : « Il n'y a ici que trente personnes compétentes. Je demande à toutes les autres de se taire. » Ce soir, vu le nombre des personnes présentes, il ne pourrait pas en dire autant !

Quelles que soient nos divergences avec M. Pierret ou avec vous-même, monsieur le ministre, il demeure, et c'est au moins un point sur lequel nous serons tous d'accord, que les lois de finances, qu'elles soient de l'année ou rectificatives, sont la traduction chiffrée de la politique du Gouvernement, en particulier quand celui-ci vient de s'installer. D'ailleurs en juillet 1981, la loi de finances rapportée par M. Pierret traduisait bien une nouvelle politique. Sans doute avait-elle une couverture bleue, mais la couleur de son contenu se situait plutôt vers les couleurs saignantes du spectre chromatique, ce dont M. Pierret ne se cachait pas dans son rapport.

Il en est de même, monsieur le ministre, de votre projet de loi de finances rectificative, projet d'un petit gabarit qui traduit une politique du même acabit.

Il comporte un certain nombre d'articles, plus les trois articles de la lettre rectificative. Il y a des éléments positifs : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, ce qui est bien - c'est un point de divergence avec mon collègue Pierret ; diminution à dose homéopathique des taux de l'impôt sur les sociétés ; abaissement des seuils.

Mais le plus important, ce n'est pas tellement ce qui se trouve dans votre projet, c'est ce qui ne s'y trouve pas et qui devrait s'y trouver. Autrement dit, je ne vous reproche pas le « dit » : mes amis et moi-même vous reprochons le « non-dit ».

Examinons d'abord le contenu de votre projet, monsieur le ministre. J'ai ici votre livre, *La Double Rupture*. Or, votre projet, c'est la « double imposture », l'imposture sur les dépenses et l'imposture sur les recettes.

Parlons en premier lieu de l'imposture sur les dépenses.

L'article 10, qui est une petite merveille, comme c'est souvent le cas avec vous, dispose que « sont supprimés les emplois budgétaires inscrits à l'état D annexé à la présente loi ». On croit voir alors la fin du Bayreuth budgétaire, la fin de cette augmentation wagnérienne des dépenses qui a fait qu'en un siècle, de 1872 à aujourd'hui, on est passé en francs 1959, de 24 millions à plus de 1 000 milliards, et, à prix constants 1938, de 11 p. 100 du P.I.B. à près de 50 p. 100. Mais, en réalité, on ne voit rien de tout cela dans votre projet.

Vous supprimez 2 876 postes dans la fonction publique alors que la loi de finances initiale pour 1981 en a créé 2 000 et que, dans la décennie 70, il s'en était créé près de 25 000 par an. Vous voyez que vous n'arrivez même pas à supprimer ce que vous avez créé vous-même. Mais ce n'est pas l'essentiel.

Quand on sait ce qu'ont créé vos prédécesseurs, on voit la différence. Selon le rapport de M. Jacques Fleury, qui date de 1981, 40 948 postes ont été créés, sans parler des postes bruts, soit un total de plus de 50 000 !

M. Christian Pierret. Deux cent quatre mille au total !

M. Jean-Claude Martinez. Quand on rentre dans les détails, c'est somptueux, c'est Courteline ! Vous supprimez cinq postes d'aide jardinier à la culture, sans doute les postes de ceux qui ont planté les colonnes de Buren ou les navets de M. Jack Lang. (*Rires.*) Vous supprimez trois postes de patron marinier à la santé, peut-être les postes de ceux qui étaient chargés de mener en bateau les assurés sociaux.

C'est hallucinant !

Vous supprimez 122 postes à la culture, alors qu'en 1981 on en avait créé 500. Aux finances, vous en supprimez 757, alors qu'on en avait créé auparavant 4 642 occupés par des agents lancés aux jarrets des contribuables qui avaient simplement travaillé, gagné de l'argent et avaient voulu le garder. A l'éducation nationale, vous supprimez 700 postes, alors qu'en 1981 on en avait créé 14 250, pour faire trois millions d'analphabètes dans le pays de Jules Ferry ! (*Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.]*.)

Dans les services du Premier ministre, vous supprimez sept postes, sans doute ceux des sept fonctionnaires chargés de La Chapelle-Darblay. Je rappelle qu'on en avait créé 146 en 1981.

Or, monsieur Juppé, les fonctionnaires constituent probablement la seule espèce du règne animal, avec les escargots et les grenouilles, à se reproduire par parthénogénèse : si on laisse un fonctionnaire dans une pièce, l'année suivante ils sont deux. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.) La progression est exponentielle. Tout cela me paraît donc très grave.

Si vous ne supprimez pas ce qui pourrait être supprimé, en revanche vous supprimez ce qui ne devrait pas être supprimé. En effet, supprimer 79 emplois dans les services diplomatiques et en supprimer 3 dans les services de la coopération, c'est grave.

Permettez-moi à cet égard de vous soumettre un exemple personnel : l'Ecole nationale d'administration du Maroc, que je connais bien puisque j'y enseigne. Jusqu'à il y a deux ans, grâce aux subventions de notre pays, trente professeurs français, trente missionnaires, arrivaient chaque année. Ils participaient à la diffusion de notre langue. A cause des restrictions intervenues après 1981, il n'en est plus arrivé que treize. Mais, comme la nature a horreur du vide, cette diminution a été compensée par l'arrivée de professeurs de Pittsburgh, introduisant ainsi les méthodes et l'influence américaines.

Une telle situation est grave, je le répète !

Notre pays ne s'étend pas seulement de Matignon à l'Elysée. Il est plus vaste que cela ! Il est en tout cas dommage de supprimer les moyens permettant son rayonnement.

En ce qui concerne l'imposture sur les recettes, je serai bref - le temps passe vite -, mais c'est l'avalanche !

Il est prévu de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés de 50 à 45 p. 100. Mais, et mon collègue Pierre Descaves en a parlé tout à l'heure, quand on connaît le taux de cet impôt au Luxembourg, au Japon, en Italie, quand on sait qu'avec la réforme Reagan le taux maximum sera de 33 p. 100, alors que le président de la commission des finances du Sénat, M. Packwood, avait prévu 35 p. 100, on voit qu'avec vos 45 p. 100 vous êtes loin du compte.

J'insisterai surtout, divergeant sur ce point avec M. Pierret, mais il s'en doute, sur l'amnistie prévue à l'article 14. Quand on veut faire du Pinay, il faut le faire complètement, monsieur le ministre ! C'était l'occasion idéale de passer l'éponge, car, dans la vie en société, il y a toujours des choses à oublier. Les harkis doivent oublier, nombre de pieds noirs doivent oublier toute une série de trahisons et les contribuables ont aussi des choses à oublier.

Mais vous, n'oubliez pas que l'administration fiscale française n'est pas blanche. D'ailleurs, si le Conseil d'Etat l'a condamnée le 18 juillet 1984, pour faute lourde, à une indemnité de 100 millions de centimes, c'est bien qu'elle n'est pas toujours blanche.

Qu'en est-il de votre amnistie ? Elle cumule tous les défauts. D'abord, elle ne respecte pas le droit, puisqu'elle ne respecte pas le principe d'égalité devant les charges publiques et, au surplus, elle est inefficace.

Votre amnistie ne respecte pas le droit parce qu'elle ne respecte l'égalité ni dans l'espace ni dans le temps.

Réfléchissez une seconde à votre mécanisme, monsieur le ministre : vous amnistiez les infractions dont l'élément matériel se résume à un franchissement de frontière. Mais pouvez-vous m'exposer les raisons pour lesquelles vous amnistiez les fraudeurs coupables d'une infraction dont l'élément matériel est extra-territorial, alors que vous n'amnistiez pas les « fraudeurs », entre guillemets, auteurs d'une infraction dont l'élément matériel serait intra-territorial ? Les fraudeurs patriotes, les fraudeurs aux couleurs de la France, vous ne les amnistiez pas, mais les autres, vous les amnistiez ! Là, il y a un problème, une espèce d'atteinte à l'égalité devant la fraude, si j'ose dire ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Quant à l'inégalité dans le temps, j'y viens. Vous nous avez annoncé la charte du contribuable - vous n'en êtes pas à votre coup d'essai - pour l'automne, avec un renversement de la charge de la preuve. Mais, monsieur Juppé, vous savez parfaitement que la plupart des gens qui sont tombés sous le coup d'une sanction administrative, qui ont comparu devant un tribunal administratif ou un tribunal judiciaire, l'ont dû du « : qu'ils ont eu à supporter la charge de la preuve. Si votre charte était parue en 1982 ou en 1983, ils n'auraient probablement pas fait l'objet de sanctions. Dans ces conditions, selon que l'on aura affaire à des fraudeurs de l'automne ou à des fraudeurs du printemps, la sanction ne sera pas la même. Voilà tout de même une drôle de météorologie fiscale, qui fait que la sévérité est plus forte au printemps qu'à l'automne. C'est contraire à la météorologie habituelle ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Cette inégalité dans le temps me paraît grave. Si au moins vous aviez l'excuse de l'efficacité ! Mais ce n'est pas le cas et, sur ce point, je suis en totale divergence avec mon collègue M. Pierret...

M. Christian Pierret. Cela me rassure !

M. Jean-Claude Martinez. Votre mécanisme est décrit dans le rapport de M. Robert-André Vivien : on va à sa banque, on se fait donner un petit morceau de papier, on est soumis à un contrôle, on se fait apposer un petit tampon. Soit ! Mais à partir du moment où le contrôleur vous tamponne votre petit morceau de papier, il ne fera sans doute pas de vérifications sur les sommes que vous réimposerez, mais il s'orientera vers des contrôles latéraux. La puce sera mise à l'oreille, et c'est bien ce que redoutent les porteurs de capitaux ! Voilà pourquoi ils ne veulent pas venir !

A partir du moment où l'on veut privatiser, on a besoin de capitaux, mais alors peut-être ferait-on mieux de les laisser rentrer ! Là, mon opinion diverge totalement de la vôtre.

L'amnistie, décidée par Antoine Pinay, du 14 avril 1952 n'a rien à voir avec la vôtre, car elle était autrement plus large.

A l'article 4, un droit d'inscription aux concours de recrutement des fonctionnaires de l'Etat est fixé à 150 francs. La recette attendue pour 1986 est de 70 millions de francs. Quand on sait que l'I.V.G., qui est remboursée, coûte 200 millions de francs, on s'étonne de votre rapine : vous êtes plus sévère pour les jeunes qui veulent travailler et passer des concours que vous ne l'êtes pour ceux qui font une I.V.G. L'article 4 est donc plus sévère pour ceux qui travaillent que pour ceux qui déraillent. Ce n'est pas possible ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Avec le prélèvement sur les gains du loto, vous allez récolter 270 millions de francs. Mais enfin, monsieur le ministre, vous occupez un poste où, deux cent douze ans plus tard, vous succédez à Turgot, et vous finissez par créer un impôt sur le loto ! Heureusement que la sévérité de M. Chirac n'a pas mis à votre place M. Gaudin, car alors nous aurions eu un impôt sur la pétanque ou sur la belote !

M. le ministre chargé du budget. Trop, c'est trop !

M. Jean-Claude Martinez. Vous n'êtes pas le ministre du budget du Kiribati, du Vanuatu, de la Papouasie ou de la Nouvelle-Guinée ! Vous êtes le ministre du budget d'un pays qui dispose du feu nucléaire et qui ne devrait pas instituer un impôt sur le loto ! Quand on va de Dunkerque à la Terre-Adélie, ou de Strasbourg à Nouméa, n'en déplaise à M. Tji-baou, on n'a pas de prélèvement sur le loto ! Un tel prélèvement me paraît grotesque !

Vous supprimez l'I.G.F. C'est très bien, mais vous ne pouvez, d'un côté, faire un cadeau de 5 milliards de francs et, de l'autre, par une petite rapine, obtenir 70 millions. Vous rappellerai-je le vieil adage du droit français, selon lequel « donner et retenir ne vaut » ? On ne gère pas les affaires de la France comme une bonne de Jean Genet qui « piquerait » de l'argent dans les poches de la République ! On ne peut faire de l'étriqué, du gagne-petit, du misérabilisme ! Cela, ce n'est pas possible, je le répète.

Même chose en ce qui concerne l'article 16 avec les coefficients correcteurs en matière de fiscalité locale. Il ne s'agit plus ici de l'ambition gaullienne de l'ordonnance de 1959. On en est bien loin : on propose des coefficients « déflateurs » au lieu d'une véritable réforme de la fiscalité locale.

Et combien tout cela vous rapporte-t-il ? C'est dérisoire !

Vous nous assurez que la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés représentera 4 millions. Mais, quand on sait qu'avec la taxe sur les frais généraux, les prélèvements obligatoires augmenteront de 1,2 milliard de francs, on s'aperçoit qu'on est loin du compte ! Avec 50 p. 100 de la T.V.A. et la récupération sur le fioul, la baisse atteindra 225 millions de francs. Mais quand on se souvient de l'augmentation de la T.I.F.P. en 1981, soit presque 1 milliard, on s'aperçoit qu'on est, là aussi, loin du compte : vous ne ratrapez même pas la note de 1981 !

De votre projet, moi, que dirais-je, sinon qu'il est facile, dérisoire, plein de vicieuses ? Enfin, la caisse d'amortissement, c'est de la III^e République ! On l'a même été constitutionnalisée sous ce régime. Mais brisons là sur ce que vous avez fait - mieux vaut ne pas trop en parler ! Que n'avez-vous pas fait ? En particulier, vous n'avez envisagé aucune grande « réforme symbole », vous n'avez pas utilisé certaines procédures, de celles qui donnent la légitimité budgétaire.

Les grandes réformes symboliques, quelles pouvaient-elles être ? Il fallait sabrer les dépenses de l'Etat dirigiste - c'est repoussé au mois d'octobre. Il fallait inscrire des dépenses d'envergure nationale, par exemple, une politique budgétaire de la famille. Il fallait engager la guerre des berceaux, avec une politique budgétaire adéquate. Non, là vous n'avez rien fait. En commission des finances, il a fallu que ce soit nous qui défendions l'amendement de M. Debré, relativement « nataliste », parce que les élus du R.P.R. s'approprièrent à le rejeter avec la bénédiction de M. Robert-André Vivien.

M. Michel Colnat. Vous n'étiez pas seuls à le défendre, voyons !

M. Jean-Claude Martinez. Soit ! Je veux bien que vous soyez favorable au concubinage, monsieur le ministre, d'autant que, politiquement, vous le pratiquez sous la forme de la cohabitation, mais passons (*Sourires sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe U.D.F.*) A votre décharge, parce qu'il faut être mesuré et équilibré, je dois reconnaître, monsieur le ministre du budget, que vous avez une politique de la famille : vous accordez une prime de un milliard de centimes pour l'allaitement - plus exactement pour les vaches qui allaitent, c'est le seul ennui. Comment, vous qui refusez toute discrimination entre nationaux et non-nationaux dans la politique de l'emploi, vous en acceptez une selon que l'on allaite sur deux pattes ou sur quatre pattes ? Et ne me dites pas que les femmes n'ont qu'à se mettre à quatre pattes pour bénéficier de la prime d'allaitement en faveur des vaches ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Non, ce n'est pas raisonnable voyons. Moi, je veux bien le prendre en guise de boutade. Mais quand même... Vous appartenez, je ne l'ignore pas, à un groupe dont le père fondateur disait que tous les Français étaient des veaux. Au fond, votre mesure je la comprends : c'est la reconnaissance filiale. Dans un de vos ouvrages, *La Double Rupture*, ou un autre, vous avez écrit, monsieur le ministre, que vous vouliez

sortir de l'hiver démographique. Mais nous attendons toujours le printemps budgétaire de la natalité, ou le printemps budgétaire de la France, ou de la famille, si vous préférez. Là aussi, attente vaine. Je conçois qu'on ne peut pas penser à tout à la fois, au scrutin majoritaire et, simultanément, à de bonnes mesures budgétaires.

Quelle mesure « symbole » dans le domaine des recettes auriez-vous pu prendre ? Il vous suffisait de regarder M. Reagan. Mais vous n'avez considéré que la manière de se donner un « look libéral », c'est sauver l'apparence. Quel est le contenu ? Le signifiant, je le vois ; mais quel est le signifié ? Ils ne vont pas de pair ! En comparaison du projet de M. Reagan, dans lequel, pour l'impôt sur le revenu, les taux vont être réduits à trois - 15 p. 100, 25 p. 100 et 35 p. 100 - les 8 p. 100 de M. Toubon font finalement un peu mesquin, misérabilistes... Selon le projet Reagan, aux Etats-Unis, une famille de deux enfants pour être imposée à 25 p. 100, devra disposer d'un revenu de 42 000 dollars. Vous êtes très loin du compte !

En définitive, ce que je vous reproche toujours, ce sont vos demi-mesures : pour l'impôt sur le revenu, pour l'amnistie, pour tout le reste, passons le détail. Dans la fécondité libérale, vous êtes en quelque sorte partisan de la contraception par l'acte interrompu : vous n'allez jamais jusqu'au bout ! Avec vous, l'espérance libérale n'est jamais assouvie. Vous n'achevez jamais ce que vous avez commencé. C'est vrai des contraintes sociales, du monopole syndical, des contraintes fiscales ou du sabrage des dépenses, c'est vrai pour tout ! Dans la vie, il existe des demi-portions, dans le milieu des demi-sels, dans l'armée des demi-soldes. Vous, vous représentez le gouvernement des demi-mesures. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) D'ailleurs, vous gouvernez même à moitié puisque vous partagez l'exécutif avec le Président de la République. Bref, tout est de moitié. Vous êtes une espèce de gouvernement d'androgynes économiques et l'on ne voit pas très bien quelle est votre sexualité idéologique. Parfois, vous paraissez un libéral, d'autres fois, vous ressemblez à un dirigiste, on ne sait pas très bien. Libéral-dirigiste ? Il ne suffit pas de chausser des chaussures Alden pour acquérir un « look » britannique.

Dans le *Nouvel Observateur*, on vous voit mettant les pieds sur la table : j'aurais préféré que vous les mettiez dans le plat (*rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*) et notamment dans celui qui vous est tendu par les services de l'assiette, quand je pense à leurs nombreux abus ! Eh oui, les abus en matière de vérification fiscale, cela existe ; les atteintes aux droits de l'homme aussi ! Que M. Ballardur ne vienne pas ici nous parler d'un « espace de liberté » pour les contribuables, alors que nous connaissons le comportement des fonctionnaires de l'administration fiscale en cas de contrôle. Vous nous annoncez : « La charte du contribuable, c'est pour le mois d'octobre ». Tiens, elle est donc reportée à l'automne ? Vous me rappelez l'article 17 de l'ordonnance budgétaire de 1959, qui régit les reports de crédits dans un état annexé, l'état annexé H, je crois. Avec vous, il y aurait un état annexé H bis où figureraient les « reports de réforme ». Donc, sont reportés à des exercices suivants la charte du contribuable, le sabrage des dépenses - et j'en passe.

Curieux quand même de votre part, monsieur Juppé : car vous vouliez créer un choc, n'est-ce pas ? Mais, permettez-moi de vous le dire, ajouter des articles bis, des articles ter et des articles nonies, sans oublier le 1649 quinquies, ce n'est pas le choc, surtout s'agissant d'un code général des impôts qui contient déjà quatre mille articles ! Au rythme de trente minutes par article, il faut déjà six mois pour le lire, des années pour le comprendre et probablement le reste de la vie pour s'en remettre ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe U.D.F.*)

Monsieur le ministre du budget, une vraie réforme aurait consisté dans une élimination et dans une globalisation : il fallait sinon éliminer, du moins aller vers l'élimination d'un impôt économiquement aberrant, psychologiquement insupportable, administrativement ingérable, idéologiquement pervers, budgétairement illusoire, bref d'un impôt juridiquement attentatoire aux droits de l'homme, d'un impôt qui est inadmissible, du point de vue de l'équité.

Soit ! Je vous entends : « Mais cela va coûter deux cents milliards, si on le supprime, ce fameux impôt sur le revenu » ! Qui me rappelez-vous ? Ah, oui, le petit roi de Bourges - on ne pouvait pas chasser l'Anglais ; ou les gens

de mars 1968, qui ne pouvaient rien faire, puis qui ont passé les accords de Grenelle ; en quarante, c'étaient ceux qui pensaient qu'« on ne pouvait pas y aller » ; avant, ils attaquaient, ici même, Jules Ferry, parce que vraiment on ne pouvait pas créer un empire colonial ; sans oublier la Nouvelle-Calédonie, que l'« on allait perdre »...

Vous faites partie de ces technocrates avec lesquels on ne peut jamais rien faire. Il faut être raisonnable. Vous êtes le Philinte de Molière :

« La parfaite raison fuit toute extrémité

« Et veut que l'on soit sage avec sobriété. »

Sages, il y a vingt-cinq ans que vous l'êtes, mais il y a vingt-cinq ans que nous sommes enlisés ! Vous auriez dû mobiliser le pays, vous créer une véritable majorité, une légitimité. Vous écriviez, dans votre ouvrage, page 72, que vous vouliez donner la parole aux contribuables : eh bien, pour la leur donner, monsieur Juppé, c'était très simple. Il fallait redécouvrir un article qui date de deux siècles, l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Permettez-moi de vous le lire, car, apparemment, vous l'avez oublié, si tant est que vous l'avez connu un jour à Normale.

M. le président. Ce sera votre conclusion, monsieur Martinez ?

M. Jean-Claude Martinez. Oui, monsieur le président.

Selon la Déclaration des droits de l'homme : « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Le référendum fiscal, le référendum budgétaire, c'est une possibilité qui figure dans nos textes depuis deux siècles, sans parler de l'article 11. L'organisation des pouvoirs publics, c'est d'abord l'organisation budgétaire.

Monsieur le ministre du budget, d'Enguerrand de Marigny à Caillaux, vous avez eu de grands prédécesseurs. Moi, je trouve que vous méritez mieux que d'être un étincelant surnuméraire de l'administration fiscale.

Si les dieux voulaient qu'en 1988 votre leader ne reçoive pas l'onction sacrée du suffrage universel, vous disparaîtriez pour un certain temps, et il serait dommage, finalement, que vous restiez dans l'histoire financière comme l'homme qui a institué un prélèvement sur le loto. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Au début de son propos, M. Martinez m'a fait penser à un prestidigitateur qui sortirait des livres ou des revues de son chapeau ; et personne ne lui a rappelé que le règlement l'interdisait. (*Sou-rires.*)

M. Martinez, on l'écoute toujours avec grand intérêt. Ce soir, il me faisait penser un peu à Rambo, tirant par rafales, tous azimuts. Vous auriez dû vous souvenir, monsieur Martinez, que les cimetières militaires sont remplis de Rambo qui s'étant pris pour de grands chefs sont morts faute de prudence.

Par exemple, au hasard, vous avez fait allusion à l'amendement Debré. J'ai eu l'honneur d'expliquer devant vous, en commission des finances, ce qu'il en était. Tout à l'heure M. le ministre vous répondra sans doute sur l'ensemble des sujets que vous avez abordés, quitte à prolonger quelque peu cette séance, afin d'être complet.

Personnellement, qu'étais-je dit sur l'amendement Debré ? Qu'il y avait plusieurs manières de comparer la situation des couples mariés et des concubins au regard de la loi, si l'on se réfère à l'ensemble des règles fiscales et sociales. Il n'est pas sûr, disais-je, que la distorsion joue toujours dans le même sens, c'est-à-dire qu'elle soit toujours défavorable aux couples mariés. J'avais parlé très brièvement des droits de succession. Même en se limitant, comme M. Debré l'a fait, à l'impôt sur le revenu, la législation n'est pas absolument défavorable aux couples mariés. Je reviendrai plus longuement sur ce sujet lors de la discussion de l'amendement.

J'ai traité du quotient conjugal, monsieur Martinez, et vous, homme de connaissances, vous savez ce que cela représente ? Deux parts pour un couple marié, c'est alléger forcément l'imposition du revenu le plus élevé d'un couple. J'ai également montré que le dispositif juridique de l'amendement n'était guère satisfaisant. Ne vous ai-je pas rappelé - à toutes

fins utiles, mais vous savez tout, alors vous l'aviez certainement en tête - que la notion de « concubinage notoire » ne figurait pas dans le code civil ? J'ai indiqué qu'elle avait été retenue pour certaines prestations sociales. C'est la loi du 2 janvier 1978, monsieur Martinez : vous, professeur de droit, vous la connaissez, n'est-ce pas, celle qui concerne les personnes vivant maritalement ?

Vous avez beaucoup de talent - je ne parle pas seulement du côté amusant de votre propos. Vous vouliez, par la boutade, lancer la pique et finir par la botte de Nevers ? Attention, ce soir votre épée était un peu émoussée ! Nous en reparlerons lorsque l'amendement sera appelé.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. M. Martinez a cherché le salut dans la rapidité, celle du débit, sans doute pour éviter d'étaler toute la vacuité de son propos, en quelque sorte.

C'était un peu une espèce de mitraillette, avec tir en rafales, pour reprendre l'image du rapporteur général.

M. Yvon Briant. C'est qu'il avait beaucoup de choses à dire !

M. le ministre chargé du budget. Soit, et j'essaierai de répondre bientôt.

Monsieur Martinez, sur un point néanmoins, vous vous êtes montré d'une sobriété absolument extraordinaire. Enumérant quantité d'allègements fiscaux que l'on aurait pu faire ou que l'on pourrait faire demain, vous avez dit : « il fallait sabrer les dépenses. » Tiens donc, et lesquelles ? Vous vous êtes bien gardé de le dire. Mais dans les suppressions d'emplois, une ne trouve pas grâce à vos yeux : celle qui pourrait éventuellement vous priver de tribune, de chaire ou d'élèves. Vous ai-je bien compris ?

Vous m'avez déclaré que mon nom resterait attaché à la suppression d'un certain prélèvement fiscal. Si j'en juge par le confusionnisme mental dans lequel vous nous avez plongés en matière budgétaire, il m'est arrivé parfois de me demander si vous ne resteriez pas dans les annales, quelle que soit la durée, ou la rapidité de votre passage ici, un peu comme le Coluche du droit fiscal !

C'est bien dommage pour un professeur !

M. le président. La parole est à M. Giard.

M. Jean Giard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les discours électoraux de l'actuelle majorité débordent de bonnes intentions à l'égard de l'agriculture.

M. le Premier ministre a utilisé cette formule : « La première tâche du futur gouvernement de la France sera de rétablir la confiance et de redonner des raisons d'espérer à l'ensemble de nos agriculteurs. »

En fait, monsieur le ministre, vous n'offrez qu'une poignée illusoire.

Pour sortir de la crise profonde dans laquelle l'agriculture française est plongée, notamment depuis une douzaine d'années, il aurait fallu choisir un bon remède.

Pour conserver le langage médical, je dirai que s'imposait un analéptique qui stimule et redonne des forces, alors que vous avez prescrit un analgésique qui rend insensible à la douleur.

Vous cherchez en effet à endormir le monde paysan, à paralyser ses luttes pour atteindre vos deux objectifs, laisser, comme par le passé, le champ libre à la prépondérance américaine sur les marchés des produits alimentaires, et parvenir à l'échéance des élections présidentielles en sauvegardant parmi les agriculteurs l'illusion que Jacques Chirac serait le Président le plus attentif aux questions agricoles.

Toutes les décisions prises jusqu'à présent, y compris dans le cadre de ce collectif, confirment cette double position.

Pour entretenir les illusions, ce fut d'abord la nomination du ministre de l'agriculture : elle a nourri le sentiment, momentanément sans doute, qu'enfin un agriculteur allait présider aux destinées d'un secteur mal connu et mal compris des autres forces économiques. Elle facilitait aussi une certaine intégration du mouvement syndical dans la stratégie politique définie en fonction d'une échéance électorale majeure.

Les amitiés et l'autorité du ministre de l'agriculture l'autorisent même à faire les gros yeux à certaines organisations lorsqu'elles s'avisent de juger, un peu trop vertement selon lui, les décisions agricoles du Gouvernement.

Ensuite, il y a l'utilisation de l'effet d'annonce. Depuis plusieurs semaines, tous les médias commentent les mesures prises par le Gouvernement. Il a été beaucoup question des 300 millions du collectif budgétaire, mais à aucun moment du prélèvement supérieur au milliard de francs sur cinq ans, prévu à l'article 21 du collectif. Seuls ceux qui lisent le « Bleu » auront eu connaissance de cette ponction.

Dans la négociation des prix, le grand public n'aura retenu que la « fermeté » du ministre et le « bon résultat obtenu par rapport aux autres pays ». Mais rien sur le rétablissement des montants compensatoires monétaires, sur l'institution de nouvelles taxes de coresponsabilité, sur de nouvelles réductions de production laitière, ou sur la fixation des prix bien en deçà du taux jugé nécessaire par toutes les organisations agricoles européennes pour maintenir le pouvoir d'achat des produits agricoles.

Les dispositions annoncées au congrès du C.N.J.A. ne compensent pas les handicaps ainsi créés. La seule nouvelle est d'ailleurs l'abaissement des taux d'intérêt. Malgré la baisse, le taux des prêts reste encore proche de l'inflation et l'endettement qu'il suppose ne nous semble pas la meilleure façon de relancer l'investissement et la modernisation. Il risque même de se révéler dangereux si la rémunération du travail et des facteurs de production ne s'améliore pas.

En vérité, votre politique agricole poursuit celle qui est en vigueur depuis plus de deux décennies, à quelques actions près au début du septennat actuel. Elle s'inscrit dans la perspective du « livre vert » de la commission des communautés, celle d'une agriculture duale, déjà largement répandue.

Regardons autour de nous. Des centaines de milliers d'exploitations ont un revenu trop faible pour leur permettre de se moderniser et de se perpétuer. Elles constituent déjà l'agriculture « laissée pour compte », celle dont la commission dit qu'elle relève du traitement social.

Observons ces centaines de milliers d'hectares de terre retournant à la friche, faute de trouver preneurs, alors que tant de jeunes voudraient s'installer. Ces hectares constituent déjà les « coulées vertes » proposées par la commission.

Réfléchissons aux redéploiements et aux reconversions successives prêchées pour sortir du marasme des marchés, sans autre résultat qu'une nouvelle diversification.

Ainsi, depuis des années, s'est créé l'état de crise des structures de l'agriculture de notre pays.

La gravité de cette évolution pour l'avenir est d'ailleurs largement masquée par un formidable essor de la productivité résultant à la fois des progrès techniques et de l'acharnement intelligent de nos agriculteurs.

Les 30 milliards de francs d'excédent ne doivent cependant pas nous cacher les failles qui s'élargissent : le vieillissement de la population active, le faible taux de remplacement des exploitants, la tendance lourde au recul de la surface agricole utilisée, sans parler d'autres failles qui apparaissent désormais : la diminution de l'efficacité des consommations intermédiaires, l'érosion des sols, les pollutions azotées préoccupantes, entre autres.

Vous restez dans les ornières du passé, le plus lointain comme le plus récent.

A Luxembourg, vous avez accepté un mauvais accord sur les prix agricoles pour la prochaine campagne. Avec la C.E.E., vous avez cédé aux pressions américaines pour un alignement sur les prix mondiaux. Or, vous le savez, aucune agriculture ne peut vivre sur la base de ces prix de braderie de surplus.

A Tokyo, la France, d'une seule voix, a signé la résolution économique qui prévoit expressément d'« ajuster les structures de la production agricole à la demande mondiale ».

En d'autres termes, vous vous êtes inscrit dans la politique de réduction des productions, alors que le ministre français du commerce extérieur avait promis de répondre « œil pour œil » aux Américains : il n'est plus question aujourd'hui que de « réplique frileuse à sanctions molles », selon les termes d'un journal économique.

La voie a d'ailleurs été ouverte pour de nouvelles négociations commerciales multilatérales avec l'objectif affiché par les Etats-Unis d'obtenir de nouvelles concessions sur les marchés de produits alimentaires.

La satisfaction affichée par M. Reagan à Tokyo, et plus récemment encore, en dit long sur la docilité avec laquelle la France et l'Europe s'alignent sur les thèses de l'oncle Sam.

Vous acceptez le repli de nos productions agricoles alors que vos engagements électoraux louaient la croissance et l'expansion.

Le collectif traduit cette acceptation. Or, malgré ce que soutenait, hier, le titulaire de la rue de Varenne, aucun moyen supplémentaire n'est accordé à l'agriculture, bien au contraire. Il aurait fallu dégager des moyens importants pour sauvegarder le potentiel de production de notre élevage, particulièrement frappé par les conséquences de la sécheresse.

Ceux qui, comme nous, avaient soutenu la nécessité de verser une prime de 500 francs par U.G.B., unité de gros bétail, avaient bien raison. Elle demeure encore justifiée : malheureusement, elle ne figure pas dans ce collectif.

D'un côté, l'Etat donne 300 millions dans des conditions qui confirment d'ailleurs l'accord de la France avec les orientations de la commission européenne. D'un autre côté, vous vous apprêtez à opérer une double ponction.

L'article 21 prévoit une recette d'environ 240 millions par an pendant cinq ans.

Vous acceptez, en outre, de payer les pénalités pour dépassement des quotas laitiers, soit entre 300 et 400 millions, ce qui annule le financement de l'autre tranche de restructuration laitière annoncée par le ministre de l'agriculture.

En résumé, donc, aucune aide supplémentaire à l'agriculture.

Il semble que le Gouvernement ait méconnu cette affirmation du Premier ministre devant le congrès de la F.N.S.E.A., au mois de novembre. Parlant de la nécessité de moderniser les entreprises du secteur agro-alimentaire, il disait : « Cela passe tout d'abord par une meilleure prise en compte dans les arbitrages budgétaires de la priorité qui doit être donnée à la modernisation et à la restructuration de notre agriculture en dépit des contraintes budgétaires. »

Ces propos apparaissent maintenant pour ce qu'ils étaient : de la démagogie !

Pour donner un nouveau souffle à l'agriculture, il fallait avoir le courage d'une autre politique, celle que nous proposons depuis des années et que je résumerai ainsi :

Affranchir l'Europe de la tutelle américaine ;

Désengager la France de la supranationalité communautaire pour lui permettre de faire respecter ses intérêts primordiaux ;

Imposer aux multinationales le respect des intérêts des Etats et de leurs habitants ;

Promouvoir une politique de coopération avec tous les pays sur la base du respect des intérêts réciproques, notamment avec les pays en voie de développement ;

Développer la solvabilité des peuples ayant des besoins immenses de nourriture, en arrêtant leur pillage par le système bancaire et en amorçant leur développement grâce à un fonds mondial alimenté par des économies sur les dépenses d'armement ;

Améliorer les revenus des travailleurs des pays développés en réduisant le chômage et la pauvreté.

Une telle politique ferait exploser la demande. Celle-ci n'est cependant pas sans limite et c'est pourquoi nous proposons de favoriser l'expansion des productions en privilégiant la création de valeur ajoutée plutôt que d'encourager la course au productivisme et au rendement en multipliant les recours aux consommations intermédiaires souvent importées. Nos paysans, mieux payés de leurs efforts, retrouveraient alors confiance et espoir.

Voilà la politique moderne, efficace et généreuse que nous appelons les agriculteurs à soutenir. Le collectif budgétaire que vous proposez tourne le dos à cette conception. Aussi le groupe communiste votera-t-il contre. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours de cette discussion générale, nous avons déjà évoqué plusieurs fois le rapport de M. de La Genière sur l'état des finances de la France. Je voudrais m'y référer à mon tour. La commission des finances a entendu l'ancien gouverneur de la Banque de France et s'il n'y avait qu'une chose à retenir de ce rapport, ce devrait être selon moi sa brève mais très éclairante conclusion, dont j'ai noté les termes :

« Alors qu'entre 1980 et 1984 le besoin de financement des administrations s'est accru de trois points de production intérieure brute, les investissements des ménages en logements et les investissements productifs des entreprises ont diminué en pourcentage du P.I.B. de 2,6 points. » M. de La Genière a poursuivi : « L'apparition d'un déficit a comme conséquence un amenuisement de l'effort de l'investissement productif et de l'investissement en logements », formule qu'il a ramassée en quelques mots : « Un déficit, c'est une destruction d'épargne. »

Cette phrase donne toute sa valeur à la démonstration que vous avez faite cet après-midi, monsieur le ministre, au sujet de l'ampleur du déficit auquel vous avez été confronté. De fait, nous nous trouvons ici au cœur de l'affaiblissement de l'économie nationale durant les cinq dernières années. La formation brute de capital fixe, sur une base 100 en 1974, se situait en moyenne à 105 en 1980. En 1985, elle était redescendue à 100. Par conséquent, en cinq années, les progrès des années précédentes avaient été anéantis. Ils l'ont été de deux manières.

La formation brute de capital fixe des entreprises, sur une base 100 en 1974, était montée à plus de 110 en 1980. En 1985, elle était à peine supérieure à 100. Quant à la formation brute de capital fixe des ménages, c'est-à-dire pour l'essentiel le logement, elle a chuté de plus de 12 p. 100.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que l'économie française, dont la croissance avait été traditionnellement, pendant deux décennies, plus forte que la moyenne de celle de nos partenaires étrangers, soit entrée dans un état de langueur. Cette croissance lente est, hélas, confirmée, malgré toutes les promesses socialistes, dans les derniers comptes fournis par l'I.N.S.E.E.

Hélas ! En effet, l'activité économique en France ne s'est pas accélérée au début de 1986, bien au contraire. L'I.N.S.E.E., qui vient de publier les premiers comptes de 1986, indique qu'au premier trimestre, le P.I.B. marchand n'a progressé que très faiblement, de 0,3 p. 100, par rapport au quatrième trimestre de 1985. Cela correspond à un rythme annuel de croissance d'à peine 1,2 p. 100, très éloigné du taux de 2,5 p. 100 retenu dans la loi de finances pour 1986, lequel était lui-même fort modeste par rapport aux prévisions relatives de la République fédérale d'Allemagne qui devait bénéficier d'une croissance de 3,5 p. 100.

La société française si elle veut, comme elle le doit, accueillir les nouvelles générations ne peut pas se maintenir plus longtemps dans une pareille grisaille.

Fait sans précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en cinq ans, l'économie française a détruit plus de 500 000 emplois. La situation est donc grave et elle appelle une politique de redressement.

Naturellement, on peut toujours souhaiter plus et mieux. Mais l'approche du Gouvernement face à une situation économique aussi préoccupante me paraît bonne. Elle s'attaque en profondeur à l'inflation et elle tend à réunir les conditions d'une croissance nouvelle indispensable pour créer des emplois. Ce sont les deux points principaux que j'évoquerai ce soir.

Le traitement en profondeur de l'inflation, qui est le mal français depuis de nombreuses décennies, suppose le maintien de la politique salariale de rigueur qui avait été mise en œuvre - il faut le reconnaître - par le gouvernement de Pierre Mauroy et de Jacques Delors. Cette politique est clairement poursuivie par le gouvernement de M. Chirac et de M. Balladur, mais elle est approfondie et elle s'attaque aux autres causes de l'inflation.

Un fait majeur qui a montré la détermination du Gouvernement avant même qu'il ne dépose le présent projet de loi a été la décision de ne pas confisquer, au détriment des forces productives, le revenu disponible résultant de la hausse du prix du pétrole et du recul du cours du dollar. Nous avions eu, je vous le concède, monsieur le ministre, un moment d'inquiétude à ce sujet, mais le Gouvernement a finalement pris la bonne décision. Je tiens à vous dire ce soir combien nous en sommes satisfaits.

Cette attitude sage a été contrariée, il est vrai, par l'attitude du précédent gouvernement qui avait reculé au 15 avril, pour des raisons purement électorales, la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et qui avait également retardé les hausses nécessaires des tarifs publics. Administrateur de la R.A.T.P., j'ai vécu personnellement cette aventure.

Nous avions demandé que la hausse des tarifs soit appliquée dès le début de l'année, mais le gouvernement socialiste et les autorités responsables ont fait la sourde oreille. C'était un héritage qu'il convenait de laisser au prochain gouvernement.

Cette attitude peut paraître paradoxale aux spécialistes de la lutte contre les effets de l'inflation car, si l'on veut déraciner celle-ci, il est absolument indispensable de pratiquer la vérité des prix, en particulier des services publics. Une cause essentielle de l'inflation réside en effet dans les déficits publics. Jacques Rueff avait déjà bien montré que les « faux droits » attribués par le truchement des déficits débouchaient pour l'essentiel sur l'inflation. C'était une leçon du fameux rapport Rueff-Armand dont certains se souviennent peut-être.

Pour me référer à une période plus récente, je dirai que les retraites non financées ont été des cadeaux illusoire repris par l'inflation avant de l'être un jour ou l'autre par des relèvements de cotisations. Cet enchaînement pervers est en fait très destructeur d'emplois.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, votre majorité sera toujours derrière le Gouvernement pour s'attaquer en profondeur à l'inflation en prenant toutes les mesures nécessaires et en luttant notamment contre les prétendus « cadeaux » qui ne sont gagés que sur du vent et alourdissent par conséquent le fonctionnement du pays.

Le Gouvernement veut également réunir les conditions permettant une reprise de la croissance, indispensable pour créer des emplois.

La loi de finances rectificative pour 1986 marque le refus d'une économie d'endettement. En limitant le déficit de l'Etat, en assurant un financement de moins en moins monétaire de ce déficit, en ne procédant pas à une politique de relance artificielle mais en imposant, au contraire, des économies, le Gouvernement permet aux marchés financiers de fournir à l'économie nationale les capitaux dont elle a besoin pour reprendre sa marche en avant.

Grâce au préalable inévitable que constituait la dévaluation du franc, les taux d'intérêt, en France, ont pu être sensiblement abaissés, ce qui devrait permettre aux investissements productifs et au logement de progresser.

La loi de finances rectificative pour 1986 marque également une orientation très positive en ce qui concerne les fonds propres des entreprises. Je saluerai à cet égard l'abaissement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qu'ils soient ou non distribués.

Mais je voudrais souligner ici un abus de langage qui est peut-être le signe d'une insuffisance d'analyse économique. Dans la loi de finances initiale pour 1986 qu'a préparée et fait voter le précédent gouvernement, ce ne sont pas, comme on l'avait dit et assuré, les « bénéfices réinvestis » qui avaient été avantagés, mais seulement « les bénéfices retenus ». Il n'y avait, en effet, aucune clause ni d'emploi ni de réinvestissement obligatoire, et c'était bien ainsi que l'entendait le Gouvernement. C'est pourquoi il convient de généraliser l'abaissement à 45 p. 100 pour l'ensemble des bénéfices, qu'ils soient ou non distribués. Nous gagnerons ainsi en souplesse, qu'il s'agisse du fonctionnement du marché financier ou de la vie même des entreprises.

Comment, en effet, demander aux épargnants d'apporter leurs capitaux si ceux-ci ne sont pas convenablement rémunérés ? Prétendre augmenter les fonds propres des entreprises sans recourir aux augmentations de capital, c'est-à-dire aux actionnaires, est, selon moi, une contradiction parfaite. Cette contradiction souligne, *a contrario*, la cohérence du dispositif proposé à l'article 1^{er} du projet de loi.

Je ferai toutefois une réserve sur la politique du Gouvernement car celui-ci, en quelque sorte, reprend d'une main, en 1986, ce qu'il donne de l'autre, puisqu'il augmente les acomptes. Cette réserve fera l'objet d'un amendement que je défendrai à l'article 1^{er}.

La globalisation de l'abattement sur les revenus de valeurs mobilières et, pour les couples mariés, son augmentation à 10 000 francs, sont également susceptibles de développer l'épargne orientée vers les capitaux à risque. C'est là une amélioration qu'il faut souligner.

De même, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes est un élément important de modernisation de l'économie. L.I.G.F., en privilégiant les antiquités, avait handicapé l'apport de fonds propres aux entreprises détenues par les particuliers. Le privilège accordé aux objets d'art et de collection par le gouvernement précédent avait également décou-

ragé le développement de la construction et du logement. Des chiffres révélateurs ont été produits à cette tribune, aujourd'hui même, notamment par M. Michel d'Ornano.

Ainsi, le Gouvernement et sa majorité, grâce à l'article 13, se prononceraient en faveur de l'investissement productif et donc de l'emploi, en faveur de la construction et de l'amélioration du logement. Il était plus que temps de mettre un terme à la taxation en cascade pesant sur les patrimoines productifs.

Encore plus directement favorables à l'emploi apparaissent les dispositions de l'article 2 portant exonération pour trois ans des participations assises sur les salaires, lorsque les entreprises franchissent le seuil de dix salariés. Cet article est directement orienté en faveur des petites et moyennes entreprises. Cela mérite d'être souligné, car le Gouvernement réunit ainsi les conditions d'une croissance durable en vue de créer des emplois.

En conclusion, monsieur le ministre, je me permettrai de formuler quelques critiques.

M. le ministre d'Etat a indiqué hier à l'Assemblée que la loi de finances pour 1987 serait l'occasion d'amplifier les économies budgétaires. Je crois en effet que cette politique d'économie n'a pas été mise en œuvre avec suffisamment de vigueur dans le cadre de la présente loi de finances rectificative. Il pouvait difficilement en être autrement, compte tenu des délais imposés et surtout de l'état dégradé des finances publiques dont vous nous avez donné nombre d'exemples cet après-midi. Vous ne manquez donc pas d'arguments pour répondre à cette critique. Je me bornerai, pour ma part, à reprendre les suggestions de M. d'Ornano, qui vous a demandé de prévoir des économies réelles dans le cadre de la loi de finances pour 1987.

S'agissant de la fiscalité de l'épargne, visée dans le projet à travers les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, je crois qu'il convient d'opérer une distinction.

Il est, à mes yeux, parfaitement légitime que les entreprises n'augmentent pas leurs actifs financiers au-delà de ce qu'impose une bonne gestion de leur trésorerie. Or vous avez trouvé une situation dans laquelle les actifs financiers sont parfois, hélas, plus rentables que les actifs productifs. En un mot, il peut être plus rentable, pour certaines entreprises bénéficiaires, de placer leurs disponibilités que de les investir. Cela tient, pour l'essentiel, à l'importance des taux d'intérêt. Le Gouvernement a commencé à corriger cet aspect de notre économie et j'espère que son effort sera poursuivi. Mais cela tient aussi à la fiscalité et il me paraît souhaitable d'y mettre bon ordre.

L'article 11 *ter* va bien dans ce sens, mais l'article 11 *bis* concerne également les particuliers. Or, monsieur le ministre, ne convient-il pas d'encourager les ménages à épargner et à orienter leur épargne vers le financement des entreprises ? C'est le mérite des Sicav et des fonds communs de placement d'avoir permis à de très nombreux particuliers d'accéder au marché financier. Certes, il serait naïf de croire que ces organismes de placement collectif éliminent tout risque pour l'épargnant ; mais, pour le moment, ils ont permis aux épargnants d'être rémunérés dans des conditions satisfaisantes en même temps qu'ils permettront de financer pour une partie importante l'économie nationale. Cette orientation de l'épargne mérite d'être encouragée, or je vois quelques risques dans l'article 11 *bis* même après les amendements proposés par le Gouvernement.

Je voudrais vous faire une suggestion à ce sujet. Ne pourrait-on pas imaginer, compte tenu des difficiles problèmes de financement des régimes de retraite auxquels nous allons nous trouver confrontés dans les années à venir, que les particuliers puissent bénéficier d'un abattement sur le revenu imposable en achetant des actions de Sicav qui devraient employer ces ressources à concurrence d'au moins 50 p. 100 sous la forme d'augmentation de capital de sociétés françaises, permettant ainsi d'ajouter aux retraites par répartition un complément de retraite par capitalisation ? Voilà, me semble-t-il, une idée qu'il conviendrait de creuser pour l'avenir.

Je crois que, dans la loi de finances pour 1987, il serait opportun que le Gouvernement s'engage dans cette voie pour commencer à répondre aux difficultés financières des régimes de retraite.

Par ailleurs, il est aujourd'hui indispensable de mobiliser les ressources financières pour procéder au redressement économique et financier que la situation du chômage impose.

Or, de ce point de vue, l'article 14 bis, relatif au rétablissement de l'anonymat sur les transactions d'or, ne me paraît pas suffisamment concourir à la réalisation de cet objectif. C'est un sujet qui a été abordé plusieurs fois cet après-midi.

Rétablir l'anonymat sur l'or n'a d'intérêt que si cela permet de réinjecter dans le circuit financier français des capitaux actuellement immobilisés qui appartiennent, on le sait très bien, à toutes les couches de la population française. Il faudrait donc aller plus loin dans ce domaine ; à cet effet, je présenterai un amendement à l'article 14 bis.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Gantier, puis-je vous interrompre ?

M. Gilbert Gantier. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé du budget. Vous avez sans doute constaté, à l'examen des amendements déposés par le Gouvernement, que nous avons pris des dispositions nécessaires pour que cet anonymat sur l'or soit réel aussi bien à l'achat qu'à la vente. L'obligation de paiement par chèque qui résultait de la législation antérieure a été supprimée, de même qu'elle l'est, sur une base d'ailleurs plus jurisprudentielle que légale, pour les bons anonymes. Aller plus loin, comme vous le proposez dans votre amendement, revient en réalité à pratiquer une amnistie fiscale interne. En effet, il n'y a pas d'autres moyens techniques - sauf à provoquer des distorsions très importantes sur le marché de l'or - pour arriver au résultat que vous souhaitez.

Sur ce point le Gouvernement a fait un choix. Il a proposé au Parlement une amnistie externe et a exclu l'amnistie interne. Je crois qu'il était bon de le préciser.

M. le président. Monsieur Gantier, veuillez poursuivre.

M. Gilbert Gantier. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision.

Toutefois, l'amnistie n'est jamais justifiée moralement. Si on y recourt c'est pour des raisons économiques et financières. En procédant à une amnistie douanière, vous passez l'éponge sur deux délits : celui de dissimulation et celui d'exportation. Certes, nous devons avant tout agir dans un souci moral - je suis parfaitement d'accord avec le Gouvernement sur ce point - mais nous devons aussi être efficaces, c'est-à-dire réunir les conditions d'un développement de l'économie, en offrant la possibilité de réinjecter dans l'économie française des capitaux qui sont actuellement immobilisés.

Vous savez, monsieur le ministre, et chacun ici le sait aussi que, dans toutes les classes de la société, même dans les plus modestes, il y a des détenteurs d'or qui ne l'ont pas déclaré et qui n'osent pas le vendre par crainte d'être soumis à un contrôle.

Mon souci, en développant cette argumentation, est non pas d'exonérer de leur faute certaines personnes - les grands fraudeurs, vous les connaissez - mais de rassurer les petits propriétaires d'or qui n'osent pas le vendre alors qu'ils seraient des acheteurs potentiels de fonds communs de placement ou de Sicav. Même s'il ne vous paraît pas possible de vous engager dans cette voie à l'occasion d'une loi de finances rectificative, j'espère que vous ne laisserez pas tous ces avoirs demeurer improductifs alors que nous avons besoin de moyens pour développer l'économie française.

Monsieur le ministre, j'ai fait un tour d'horizon rapide sur cette loi de finances rectificative, sur les objectifs du Gouvernement qui doivent être de développer l'investissement, de prendre toutes les mesures propres à lutter contre le développement de l'inflation. Votre majorité apprécie, vous le savez, l'action du Gouvernement. C'est pourquoi le groupe U.D.F. votera votre projet de loi de finances rectificative. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Le Gouvernement a fait de l'emploi des jeunes un élément important de ce projet de loi de finances rectificative.

Comme chaque année, depuis 1977 en tout cas, c'est en avril que le Gouvernement précise ou modifie les mesures qu'il compte prendre pour l'insertion des jeunes. Il s'agit en effet de préparer l'accueil sur le marché du travail des

730 000 jeunes qui sortiront cette année des collèges, des lycées et des universités et qui s'ajouteront aux 870 000 demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans.

Les mesures que peut prendre l'Etat pour favoriser l'emploi des jeunes relèvent soit de l'incitation à l'embauche préférentielle, soit du complément de formation. Vous avez, monsieur le ministre, nettement choisi la première aux dépens du second en affectant 4 milliards de francs à l'exonération de charges sociales pour les embauches de jeunes de moins de vingt-cinq ans et en diminuant les crédits des stages de formation.

Cette décision malheureusement ne permettra ni la création d'emplois, ni l'adaptation à l'emploi d'un plus grand nombre de jeunes, ni la préparation à la mobilité professionnelle qui leur sera de plus en plus demandée, ni la stabilité dans l'emploi des moins de vingt-cinq ans, ni l'embauche des jeunes les plus difficiles à placer.

Exonérer, en tout ou partie, des charges sociales l'employeur qui embauche un jeune pourrait provoquer des créations d'emploi à plusieurs conditions. D'abord cet avantage doit être réservé aux seuls emplois nouveaux.

M. Jean-Claude Martinez. Aux Français !

Mme Marie-France Lecuir. Or vous offrez cette économie à toute entreprise qui embauche sans aucune contrepartie. Pourtant, 600 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont embauchés chaque année sur contrat à durée indéterminée et 1 700 000 sur contrat à durée déterminée, d'une durée de deux mois et demi en moyenne.

Votre exonération à 25 p. 100 des charges sociales coûterait donc, à elle seule, en année pleine et à raison de 400 francs par mois, plus de 4 milliards de francs ; de toute façon, pas un centime ne servirait à une embauche supplémentaire, sans compter les exonérations au taux de 50 p. 100 et au taux de 100 p. 100 pour tout recrutement après un T.U.C. ou une formation en alternance ou en apprentissage.

Autre condition de réussite que vous n'avez pas prévue : la durée du dispositif. Sans entrer dans le débat sur le « coût du travail et de l'emploi », je signale que des études ont été conduites sur l'hypothèse d'une fiscalisation d'une partie des charges sociales. Il en ressort que 15 milliards annuels d'exonération payés par l'impôt sur le revenu des ménages et maintenus pendant quatre ans peuvent créer ou préserver 80 000 emplois. Ce type de choix, réalisé avec ténacité et sur plusieurs années, aurait un effet « emploi » tout à fait significatif. Mais, au lieu de cela, que nous proposez-vous ? Cette exonération est financièrement limitée : 4 milliards pour 1986 - combien pour 1987 ? Elle est réduite à la période de juillet 1986 à juillet 1987. Nul ne sait si elle a un caractère définitif. Il est donc douteux qu'elle puisse avoir un effet « création nette d'emplois » supérieur à quelques milliers. N'oublions pas, en effet, que les 750 000 embauches avec exonération des années 1977 à 1982 n'ont pas empêché dans le même temps que le nombre des jeunes demandeurs d'emploi progresse de 300 000.

Cette exonération de 25 p. 100 des charges sociales est réservée à un public particulier : les jeunes. On conforte ainsi les chefs d'entreprise dans l'idée erronée que les jeunes doivent être embauchés et doivent travailler à coût réduit. Par ailleurs, un certain nombre d'embauches d'adultes prévues pour les prochains mois sur des emplois disponibles vont être remplacées par des embauches de jeunes. Vous risquez de déshabiller Pierre pour habiller Paul, de faire rejeter un adulte pour embaucher, à moindre coût, un jeune.

Enfin, ces exonérations sont réservées aux embauches réalisées sur une période de temps restreinte : six mois, de mai 1986 à janvier 1987, si j'ai bien compris. Cette mesure conjoncturelle est destinée à inciter les entreprises à anticiper leurs embauches de jeunes sur la période du deuxième semestre 1986 plutôt que de les répartir sur l'année entière. Il s'agit donc de préparer le terrain à une élection présidentielle plus que d'apporter des solutions sérieuses et durables au chômage des jeunes.

Le chômage des jeunes, enfin et surtout, est en relation directe avec leur niveau de qualification. Moins de 3 p. 100 des chômeurs de moins de vingt-cinq ans sont des cadres ou des agents de maîtrise. Quand on n'a aucun diplôme, on a une chance sur deux d'être au chômage un an après son entrée sur le marché du travail ; quand on est bachelier, une chance sur dix - c'est encore trop, mais la différence est là.

Pour contribuer à résoudre le problème, l'exonération des 25 p. 100 des charges sociales devrait donc aider les entreprises à embaucher...

M. Jean-Claude Martinez. Les Français !

Mme Marie-France Leculr. ... les jeunes les plus difficiles à placer par incitation particulière.

Si vous aviez réservé cette prime à l'embauche d'un jeune au chômage depuis plus d'un an ou d'un jeune de faible niveau de formation, au lieu de la distribuer pour l'ingénieur qui sort de Polytechnique ou pour les techniciens très spécialisés qui, de toute façon, auraient été placés et sans délai, alors cette mesure aurait pu être efficace contre le chômage des jeunes.

Mais vous avez fait un cadeau gratuit aux entreprises, vous n'avez négocié aucune contrepartie. Vous faites plaisir à votre électoral, mais vous leurrez les jeunes chômeurs et leurs familles qui espéraient voir de nouvelles portes s'ouvrir pour eux. Vous n'avez obtenu aucun engagement du patronat en échange ; vous vous gardez bien d'ailleurs d'évaluer le nombre d'emplois nouveaux que ces mesures devraient créer. Vous appelez le patronat au secours, au lieu de négocier avec lui des contreparties à ce cadeau de 4 milliards aux marges de ses entreprises.

De 1982 à 1986, l'accent avait été mis, au contraire, sur la formation et sur l'insertion pour une raison essentielle : pour que les dépenses publiques soient mises en priorité au service des jeunes les plus en difficulté, ceux qui, par manque de formation, étaient le plus souvent rejetés par les entreprises, sans se voir offrir une solution de rechange.

C'est pourquoi l'essentiel des moyens publics avait été affectés ces dernières années aux actions de formation et d'insertion.

Les actions de formation sous contrat de travail ou sous statut de stagiaire de la formation professionnelle ont été multipliées par deux ; les stages « jeunes volontaires » et les travaux d'utilité collective ont offert une nouvelle formule d'activité représentant le quart des programmes.

Suggérées par le gouvernement de Pierre Mauroy, puis adoptées par les partenaires sociaux, en octobre 1983, les formations en alternance n'ont pas encore vu, aujourd'hui, se concrétiser les promesses du C.N.P.F. qui annonçait 300 000 places par an et qui n'en a offert que 120 000 au total, dont 40 000 en contrats d'adaptation à l'emploi, 73 000 en stages d'initiation à la vie professionnelle et seulement 5 000 contrats de qualification, les plus utiles aux jeunes parce que les plus formateurs.

Vous proposez d'exonérer à 100 p. 100 les charges sociales de ces formations en alternance. C'est une aide supplémentaire aux entreprises qui ne paient déjà que 25 p. 100 du S.M.I.C. pour les jeunes stagiaires en stages d'initiation à la vie professionnelle, ou qui sont remboursés de 200 à 400 heures ou de 15 à 75 p. 100 du S.M.I.C. pour la formation de jeunes sous contrat. Ces formations sont financées par la restitution par l'Etat aux entreprises du 0,1 p. 100 de la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 de la formation continue, soit 3 milliards de francs. Vous proposez en plus, aujourd'hui, d'exonérer totalement des charges sociales, d'une part, les stages d'initiation à la vie professionnelle pour la part de rémunération payée par l'employeur - ce qui est une mesure de simplification - et, d'autre part, toutes les rémunérations de jeunes sous contrat de travail de type particulier avec formation - apprentissage, contrat de qualification, contrat d'adaptation. Cette disposition, apparemment logique, comporte toutefois une contradiction majeure. En effet, l'extension de la mesure existante à la totalité de l'apprentissage et au contrat de qualification veut aider à une formation sanctionnée par un diplôme et donc encourager les entreprises à le faire. Le développement massif du contrat de qualification - des dizaines de milliers de jeunes et non quelques milliers - devrait en être l'enjeu. Il ne fallait pas alors étendre cette exonération au contrat d'adaptation qui, comme son nom l'indique, est une adaptation à l'emploi de jeunes déjà formés.

Les entreprises préféreront en effet utiliser l'argent de la défiscalisation sur des jeunes « employables » puisqu'ils bénéficieront des mêmes exonérations. Le contrat de qualification n'est donc pas près de se développer, contrairement à l'objectif recherché par les organisations syndicales signataires de l'accord interprofessionnel sur les formations en alternance !

Troisième formule de ce collectif : des exonérations à 50 p. 100 pour les jeunes embauchés à la sortie des mesures du plan Jeunes.

Il s'agit d'encourager l'embauche à la sortie de l'apprentissage, des formations en alternance et des travaux d'utilité collective. Il nous semble que les sorties de stages A.F.P.A., de stages de chômeurs de longue durée et de stages de formation professionnelle en alternance, payés par l'Etat pour les jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans les moins qualifiés, devraient bénéficier également de cette disposition. En les excluant de cette exonération à 50 p. 100, vous incitez les employeurs à utiliser les mesures les plus faciles de la formation en alternance, pour bénéficier de l'exonération à 50 p. 100. Dès lors, l'argent restitué par l'Etat aux entreprises au titre de cette formation en alternance risque d'être utilisé principalement à diminuer le coût du travail des jeunes déjà « employables », qui auraient été embauchés de toute façon, tandis que, du même coup, l'insertion de centaines de milliers de jeunes plus handicapés n'en aura pas été améliorée.

Une logique très sélective inspire l'ensemble du dispositif, à l'opposé de mécanismes de discrimination positive qui étaient compensateurs d'inégalités.

L'utilisation de ces 4 milliards nous semble contestable, mais elle a l'avantage d'être une mesure positive et claire.

En revanche, vous prenez discrètement des mesures négatives sur lesquelles la représentation nationale doit être informée.

Je regrette que M. le rapporteur général ne soit pas là, car je partage tout à fait son opinion quand il écrit page 26 de son rapport : « Il serait souhaitable de fournir le détail de ces opérations » - annulations de crédits - « dans les documents soumis au Parlement pour faciliter la mission de contrôle qui est la sienne ».

M. Vivien a parfaitement raison. Mais ni le ministre des affaires sociales, M. Séguin, venu présenter la loi d'habilitation devant la commission des affaires culturelles, ni le rapporteur de cette commission pour le collectif, M. Bourg-Broc, n'ont pu, n'ont su ou n'ont voulu répondre à mes questions. Monsieur le ministre chargé du budget, je vous les pose donc à votre tour. Vous devez des explications à l'Assemblée, quelle que soit la majorité, quel que soit le groupe auquel appartient le député qui vous interroge. Je les répéterai donc en espérant obtenir cette fois une réponse.

Les exonérations à 25 p. 100 pour les embauches de jeunes : quel en est le coût unitaire ? Quel en est le nombre de bénéficiaires prévu jusqu'au 31 décembre 1986 ? Quel en est le coût total pour 1986 ?

Les exonérations à 50 p. 100 pour les embauches de jeunes issus de formation en alternance ou de T.U.C. seront-elles appliquées aux jeunes sortis des stages de seize à dix-huit ans et de dix-huit à vingt-cinq ans ? Quel est le nombre des bénéficiaires pour l'année 1986 ? Pour chaque catégorie - formation en alternance et T.U.C. - quels seront le coût individuel et le coût total ?

Les exonérations à 100 p. 100 pour les jeunes en cours de formation alternée. Coût unitaire, nombre de bénéficiaires, coût total pour chacune des trois formules : stages d'initiation à la vie professionnelle, contrats de qualification, contrats d'adaptation.

Les charges sociales pour les jeunes en apprentissage seront-elles exonérées à 100 p. 100 ? Si oui, coût unitaire de la mesure, nombre de bénéficiaires, coût total pour 1986 ?

Les réponses à ces questions devraient permettre de vérifier que les sommes prévues pour cette fin d'année seront suffisantes, que vous ne préparez pas, au titre des exonérations de charges sociales, quelques-unes de ces bombes à retardement que M. Alphandéry vous a prêtes tout à l'heure bien qu'il s'apprête à voter cette loi de finances rectificative. Mes propres évaluations, établies à partir de la loi de finances initiale que j'avais l'honneur de présenter au nom de la commission des affaires culturelles, sont nettement supérieures aux 4 milliards annoncés.

M. Séguin, au mois d'avril, a contesté les chiffres que je lui avait donnés, mais sans s'expliquer plus précisément. J'attends donc avec intérêt vos réponses pour pouvoir juger si les actions dont vous annoncez le financement seront réalisées ou non, et si elles le seront en conformité avec la loi de finances ou non.

En effet, j'ai quelques inquiétudes car je me souviens que M. Giscard d'Estaing, au mois d'avril, affirmait, probablement dans la première ardeur de son soutien à la déclaration

de politique générale de M. Chirac, que les exonérations de charges sociales allaient permettre de trouver un emploi à la moitié des 700 000 jeunes chômeurs et à la totalité des 800 000 jeunes qui sortiront de l'école ou de l'Université cet été. Confirmez-vous cette prévision de M. Giscard d'Estaing ? Le collectif permettra-t-il de la réaliser ?

M. le président. Madame Lecuir, je vous prie de bien vouloir conclure.

Mme Marie-France Lecuir. Oui, monsieur le président, j'arrive à ma conclusion.

M. Alphandéry a affirmé tout à l'heure que l'aspect formation professionnelle était insuffisant et vous a engagé à retravailler sur ce chapitre en vue de l'établissement du projet de loi de finances pour 1987.

Je voudrais savoir - ce sont d'autres questions restées sans réponse - quels sont les projets du Gouvernement pour les autres formules existantes d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes pour la fin de l'année 1986 ? Combien de places de stages pour les seize à dix-huit ans et les dix-huit à vingt-cinq ans ? Combien de contrats emploi-formation pour les chômeurs de longue durée de moins de vingt-cinq ans ? Combien de places de T.U.C. ? Combien de contrats de jeunes volontaires ? Combien de places de stages pour jeunes femmes bénéficiant de l'allocation de parent isolé ? Combien d'actions du F.N.E., du ministère des droits de la femme, des régions, pour les mères isolées ? Quels seront les financements pour la fin de 1986 en ce qui concerne : les entreprises intermédiaires ; les fonds d'initiative jeunes ; les A.M.O.F. - associations main-d'œuvre et formation.

M. le président. Madame, si vous voulez que M. le ministre puisse vous répondre avant l'aurore, il faudrait que vous interrompiez votre litanie de questions et que vous concluez.

Mme Marie-France Lecuir. Les annulations de crédits portent sur les lignes budgétaires qui finançaient des actions de formation et d'insertion des jeunes. Faute de connaître le détail des actions touchées, on peut se demander comment vous financerez les actions en cours cette année et quels sont vos projets pour 1987 ?

D'autres lignes sont partiellement acceptées. Je vous ferai grâce des numéros des chapitres car je ne voudrais pas que M. le président qualifie à nouveau de litanie ce qui incombe au contrôle parlementaire et ne s'apparente nullement à des invocations quasi religieuses.

M. le président. Souhaitez-vous que je vous coupe la parole ? Vous avez dépassé le temps qui vous était imparti et d'autres collègues voudraient parler avant la fin de la nuit.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre chargé du budget, quels crédits réservez-vous pour les actions d'information et de prévention qui concernent l'emploi des jeunes ? Quel destin leur préparez-vous pour 1987 ? Quelles consignes ont été données aux services à ce sujet ? Quelles informations sont fournies aux cofinanceurs des collectivités locales ? Je veux parler des permanences d'accueil, d'information et d'orientation, des missions locales pour l'insertion des jeunes en difficulté, toujours présidées par un élu local, des chargées de missions départementales pour les femmes, de la commission pour le développement des quartiers, du conseil national de prévention de la délinquance.

L'esprit des mesures proposées est, en effet, contradictoire avec la notion d'insertion sociale et de suivi des jeunes en difficulté : confiance totale est faite aux entreprises.

La politique suivie depuis 1981 avait consisté à développer les lieux d'écoute et de soutien pour les jeunes et à les doter d'instruments d'action en faveur de l'insertion et de la formation, en relation étroite avec les partenaires sociaux et les élus locaux.

Vous orientez les moyens financiers de l'Etat vers ceux qui ont de fortes chances d'être déjà les mieux armés, triés par les employeurs, diplômés de surcroît.

Enfin, pour les plus de vingt-cinq ans aussi, nous nous interrogeons et nous n'obtenons pas de réponse. Pour les chômeurs de longue durée, 100 000 actions expérimentales avaient été décidées l'été dernier. Devant l'intérêt des résultats quant au placement, à la formation, à l'aide à la recherche d'emploi, des formules diversifiées qui ont été proposées, M. Delebarre avait engagé 40 000 actions supplémentaires. Elles sont terminées ou en cours. Vous les financez par

ce collectif. C'est bien. Vous ne pouviez d'ailleurs pas faire autrement, mais M. Séguin a annoncé qu'il continuerait ce programme. Comment, monsieur le ministre, financerez-vous ce nouveau programme ? Combien accorderez-vous de places de stages en fonctionnement et en rémunération ?

Si vous ne nous l'indiquez pas, nous serons dans la pénible obligation d'imaginer que M. Séguin n'a pas obtenu de M. Chirac le financement qu'il espérait, ou qu'il a joué d'un effet d'annonce sans suite, ou qu'il va ponctionner ailleurs, hors contrôle parlementaire, ou bien même qu'il n'a jamais eu l'intention de continuer à s'occuper des chômeurs de longue durée.

Le choix de l'exonération des charges sociales qui est celui de votre gouvernement se fait au prix de la destruction des dispositifs élaborés depuis cinq ans pour faire porter l'effort de l'Etat sur des actions de solidarité, destinées à aider les plus démunis devant un marché du travail de plus en plus sélectif.

Vous avez choisi de privilégier les plus forts, les mieux informés, les plus débrouillards. Vous améliorez les marges des entreprises sans même avoir pris la garantie que cela créera les emplois nouveaux. Les Français jugeront ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappels au règlement

M. Yvon Briant. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant, pour un rappel au règlement.

M. Yvon Briant. Je souhaiterais prendre la parole en fin de séance, mais, contraint de quitter l'hémicycle, je demande à intervenir sans plus attendre sur la base de l'article 58, alinéa 6, de notre règlement.

Je regrette de constater qu'après M. Devedjian, qui en appelait récemment à Cyrano de Bergerac pour définir mon collègue et ami Martinez en trois lettres, vous-même, monsieur le ministre, vous usez de M. Coluche comme vous l'avez déjà fait il n'y a pas si longtemps sur un plateau de télévision où vous apparaissiez alors très solidaires, très amis en fait.

Aujourd'hui, vous semblez vouloir le désobliger par le truchement de notre collègue Martinez.

Avouez, monsieur le ministre, que du *Banquet* de Platon, que vous n'avez pas manqué d'étudier, rue d'Ulm, aux restaurants du cœur de Coluche, il y a un chemin bien en pente qui n'appartient qu'à vous.

M. Christian Pierret. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Christian Pierret, pour un rappel au règlement.

M. Christian Pierret. Mon rappel au règlement, monsieur le président, se fonde sur l'article 55.

M. le ministre délégué a bien voulu - et je l'en remercie - répondre au raisonnement que j'avais formulé lors de mon intervention à la tribune concernant les tarifs publics. Il a donné un certain nombre d'assurances quant à la politique du Gouvernement mais, dans la passion très amicale qui l'a animé, il a oublié de se référer à l'expérience des premiers mois de 1981.

Pour que les choses soient bien claires, je voudrais citer l'extrait suivant du rapport des comptes de la nation de 1981 : « Au cours des premiers mois de 1981 » - donc avant le 10 mai - « le Gouvernement ne répercuta pas immédiatement dans les tarifs publics la totalité de la hausse du prix de l'énergie importée, contrairement à la pratique qu'il avait mise en œuvre les deux années précédentes. »

N'était-ce pas, monsieur le ministre délégué, - ceci dit entre nous très courtoisement - une pratique un peu électoraliste quelques mois avant le 10 mai 1981 ? Cette pratique a obligé le gouvernement de M. Mauroy à procéder à toute une série d'augmentations que je voudrais rappeler en terminant et en m'excusant, monsieur le président, de cette nouvelle litanie. Ce gouvernement a dû augmenter en moyenne les tarifs de l'énergie de 18,8 p. 100 en 1981 parce qu'aucune hausse n'était intervenue entre le mois d'août 1980 et le mois de mai 1981. Les autres augmentations furent les suivantes :

15,2 p. 100 pour l'E.D.F., 22,6 p. 100 pour le charbon, 26,6 p. 100 pour le gaz liquéfié, 15,7 p. 100 pour le timbre, 15,2 p. 100 pour le tabac et 10 p. 100 pour le téléphone.

Il n'est donc pas à prouver, monsieur le ministre, que lorsque vos amis, ou ceux qui vous soutiennent aujourd'hui, étaient au gouvernement, ils pratiquaient une politique électoraliste dont nous nous sommes refusés et le principe et l'application au cours des premiers mois de 1986, allant même, comme je l'ai déjà indiqué, jusqu'à renvoyer au mois de mai une baisse de tarifs.

Le rappel de ces chiffres remet à leur place un certain nombre de vos affirmations et devrait mettre fin à notre polémique.

M. le président. Monsieur Pierret, vous avez une notion toute particulière du rappel au règlement ! Si vous voulez effectuer de vrais rappels au règlement à l'avenir, il conviendrait de ne pas en faire continuellement de faux, sinon le président de séance, quel qu'il soit, ne vous donnera plus la parole.

M. Christian Pierret. C'était la dernière fois, monsieur le président. Je l'espère !

M. Michel Colntat. Heureusement pour moi !

M. Christian Pierret. J'ai été bref, mon cher collègue !

M. Michel Colntat. Je ne m'en suis pas aperçu. Tout à l'heure, vous avez dépassé d'un quart d'heure votre temps de parole !

M. Christian Pierret. Deux de mes collègues ont renoncé à intervenir afin que la séance ne se termine pas trop tard. On peut les remercier !

M. le président. Monsieur Pierret, vous n'êtes pas chargé d'assurer le maintien de l'ordre dans cette assemblée !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Je voudrais aborder le projet sous un angle particulier.

Il est certes difficile d'équilibrer le budget. Mais au palmarès des expédients et des astuces, le collectif du printemps 1986 pourra figurer en bonne place : il fallait bien trouver de quoi alimenter les promesses d'allègement des charges fiscales et sociales destinées aux catégories de privilégiés. Et en 1987 comment seront-elles financées, puisque la plupart des recettes nouvelles dégagées ne sont pas reconductibles et que vous n'oserez pas reconduire les autres par crainte d'être impopulaire ?

Je veux parler tout particulièrement du prélèvement de deux milliards de francs sur la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. Annoncé sans limitation de durée, vous avez dû, sous la pression déjà, battre en retraite. Il s'agit d'une mesure à caractère exceptionnel, dites-vous maintenant, si j'ai bien entendu le propos de M. Balladur hier matin en séance. C'est dommage pour le Gouvernement, vous aviez trouvé où prendre de l'argent sans mot dire, sans même aucune concertation avec les membres du conseil d'administration. C'était ne pas compter avec les élus. Alors, devant l'effet boomerang de cette mesure vous semblez vouloir organiser maintenant savamment une marche arrière. La fronde des élus locaux, et particulièrement des maires des communes rurales, est, il est vrai, gênante. Ce *hold up* légal, vous êtes au demeurant tout à fait en droit de le faire puisque la C.A.E.C.L. est un établissement public d'Etat.

Pendant, quelle désinvolture dans le procédé !

Cette caisse a pu, par sa bonne gestion, constituer en vingt ans ses réserves, grâce aux résultats bénéficiaires dégagés à partir des dépôts et des prêts des collectivités locales, communes, départements et régions, et les mettre au service de ces mêmes collectivités territoriales. L'orientation majeure de son activité est bien de favoriser le développement local avec la triple mission d'être le banquier des collectivités locales, le partenaire de l'action économique locale, le conseiller financier des collectivités.

Parmi le flux des prêts nouveaux aux collectivités, la C.A.E.C.L. en a assuré pour 16 milliards de francs en 1984 et 21 milliards de francs en 1985. C'est une progression très importante, puisque l'ensemble de ces prêts augmentait de 18 p. 100 en 1982, de 31,5 p. 100 en 1983, de 24,2 p. 100 en

1984 et encore de 33 p. 100 en 1985. Sur cette masse, la proportion de prêts à taux privilégié représentait 3,5 milliards de francs en 1984, soit 20 p. 100 du total pour passer à 12,2 milliards de francs en 1985, soit près de 60 p. 100 de la totalité.

Ces chiffres démontrent toute l'importance de l'usage de ces sommes. Ces réserves tirées des fonds déposés par les collectivités locales auprès de la C.A.E.C.L., ce qui s'explique par le régime particulier dont elle dispose, servent indirectement à celles-ci. C'est cette mécanique de solidarité entre collectivités qui risque, par l'article 6 de ce collectif, d'être remise en cause.

Lors de votre audition en commission des finances, le 24 avril, monsieur le ministre, vous avez indiqué que ce prélèvement sur les réserves de la C.A.E.C.L. n'aurait d'incidence ni sur le volume, ni sur le taux des prêts consentis par cet organisme aux collectivités, car il ne porterait que sur les réserves facultatives, les fonds qui restent couvrant largement le ratio de couverture des risques imposés par la loi bancaire.

Mais le conseil d'administration n'entendait pas faire dormir ces réserves facultatives. Les propositions d'utilisation ne manquaient pas. C'est dans cette logique de solidarité entre communes et d'utilisation, à leur profit, des fonds dégagés grâce à elles que le conseil d'administration de la C.A.E.C.L. avait proposé, puis adopté à l'unanimité, dans sa séance du 29 janvier 1986, d'affecter le surplus de ces réserves pour octroyer aux collectivités des prêts bonifiés afin de permettre la modernisation de l'appareil de formation des départements et des régions.

La C.A.E.C.L. avait alors calculé qu'une partie de ses réserves aurait permis d'assurer une bonification substantielle par toutes les opérations de rénovation de l'ensemble des lycées et collèges de France, maintenant à la charge des départements et des régions. Cette proposition est évidemment remise en cause par la ponction.

Le conseil d'administration avait aussi prévu des mesures en faveur de l'aménagement de la dette des collectivités locales auprès de la C.A.E.C.L., lorsque ces dernières, après avoir contracté des emprunts à taux élevés pendant les périodes de forte inflation, connaissent des difficultés. Une cinquantaine de communes ont déjà commencé à négocier.

Ces logiques étaient porteuses d'avenir. Mais votre opération de débudgétisation va freiner ces aménagements. Et les communes vont se payer à elles-mêmes la moitié de la D.G.E. prévue dans le budget 1986, si j'ai bien lu l'article 6 du collectif.

Vous masquez deux milliards de déficit, que vous générez. Comment ferez-vous alors pour trouver les 40 milliards nécessaires d'économies que vous avez promis pour le budget à venir, tout en continuant à octroyer des milliards de cadeaux électoraux ?

Ma dernière observation portera sur l'annonce d'une modification du statut de la C.A.E.C.L. Actuellement, c'est un établissement public administratif et, à ce titre, il ne paie pas d'impôt sur les sociétés. L'établissement ne bénéficie pas d'avantage du statut bancaire, mais il est soumis à la réglementation de la loi bancaire. Alors, si vous envisagez d'assujettir cette caisse à l'impôt sur les sociétés et de rapprocher son statut de celui des autres établissements de crédit, se posera inévitablement le problème du maintien du régime d'exception des placements dont la C.A.E.C.L. bénéficie.

De la réponse à cette question dépendent les possibilités de bonification de certains prêts dont la C.A.E.C.L. disposait.

Les collectivités seront attentives. Et c'est avec intérêt que j'ai entendu votre engagement d'élaborer ce statut en concertation avec toutes les institutions représentatives d'élus locaux. Pourquoi n'avez-vous pas commencé par cette concertation avec la C.A.E.C.L. pour le prélèvement des deux milliards ? Sans doute des promesses urgentes à satisfaire importaient-elles plus au Gouvernement de M. Chirac. Les communes, les départements et les régions se feront juges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative pour 1986 actuellement en discussion a la légitime ambition d'appréhender avec ardeur et conviction le devenir de notre économie nationale après cinq années de tourment et de fatalité.

Vous prenez résolument, monsieur le ministre, l'engagement de mettre en œuvre vos premiers objectifs afin que les entreprises et nos concitoyens puissent retrouver les conditions normales d'une véritable économie de marché, seule capable de susciter investissements et emplois.

Vous vous engagez d'abord à couvrir les « trous » - vous en avez indiqué les montants cet après-midi, je ne les répéterai pas - laissés par vos prédécesseurs en ce qui concerne les retraites S.N.C.F., la poursuite du T.G.V. Atlantique, l'aide personnalisée au logement, les prêts à la sidérurgie.

Vous arrêtez, ensuite, les mesures propres à relancer l'orientation de l'épargne vers les entreprises, à alléger l'impôt à partir de 1987, à relancer le revenu des agriculteurs, à aider l'enseignement privé, à poursuivre la scolarisation des jeunes sans formation professionnelle. Par ailleurs, vous renforcez à juste titre les moyens de la police, de la gendarmerie, affirmant ainsi votre volonté inébranlable de lutter contre le terrorisme et l'insécurité.

Toutes ces mesures militent bien en faveur de la reprise de la confiance nationale.

J'évoquerai maintenant la situation de l'Alsace, zone frontalière sensible, afin que cette région redevienne la vitrine de la France sur l'Europe rhénane, comme elle le fut avant 1981.

J'ai déjà alerté M. le Premier ministre la semaine dernière en lui demandant la réunion, dans les meilleurs délais, d'un comité interministériel d'aménagement du territoire consacré à l'Alsace. Aujourd'hui, 36 000 travailleurs frontaliers - c'est un problème tout particulier - s'expatrient quotidiennement outre-Rhin, et le nombre des chômeurs dépasse 51 000.

Ainsi, près de 90 000 salariés ne sont pas, ou ne sont plus concernés par l'économie régionale. Ce chiffre est éloquent. Il est surtout inquiétant. Il mérite assurément que les pouvoirs publics prennent mieux conscience de la détérioration de la situation en Alsace.

Le nord du Bas-Rhin, en particulier, a été rayé de la carte des aides de l'Etat à la création d'emplois en 1982 par M. Rocard, alors ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Dans cette région, près de quarante entreprises s'étaient implantées grâce à ces aides entre 1972 et 1981. Depuis leur suppression, le nombre de chômeurs a été multiplié par trois. Je souhaite donc ardemment que l'Alsace du Nord puisse à nouveau rapidement bénéficier des primes de la D.A.T.A.R. à l'emploi. C'est la condition pratiquement indispensable à son nouvel essor.

Par ailleurs, un secteur essentiel mérite une attention particulière, eu égard à la gravité des problèmes qui s'y posent : c'est celui du bâtiment et du logement.

La faiblesse des dotations en prêts locatifs aidés - P.L.A. - de la Caisse des dépôts et consignations est flagrante. L'Alsace se situe au dernier rang des régions françaises et, si l'on rapporte les dotations à la population, la dotation alsacienne est deux fois inférieure à celle de la moyenne des régions et quatre fois inférieure à celle de la région la mieux dotée.

Ainsi, la dotation de 1985, d'un montant de 375 millions de francs, a été réduite pour 1986 et ramenée à 250 millions, alors que seule une dotation de 400 millions serait à même de satisfaire normalement la demande de logements sociaux et soutenir l'activité du bâtiment en Alsace.

Il faut encore rappeler que le délai entre la date de demande de financement et la date d'obtention de la décision favorable, qui est de un mois et demi à deux mois en moyenne nationale, est de quinze à vingt mois en Alsace.

Nous pourrions nous demander ce que l'Alsace a fait aux gouvernements socialistes ! Je ne pense pas qu'il faille rappeler l'affaire du synchrotron. Mieux vaut tourner la page, même si tout cela paraît bizarre. J'ai pleinement confiance en vous, monsieur le ministre, pour essayer de réparer cette injustice, je dirai même cette anomalie.

Il reste un problème en suspens, pour la solution duquel je me bats depuis de longues années. Je suis député depuis vingt-huit ans et, chaque année, j'essaye de convaincre mes collègues parlementaires d'abonder dans le même sens que moi en ce qui concerne la distillation en franchise. J'aurai l'occasion d'y revenir au cours de la discussion des articles.

En conclusion, monsieur le ministre, je voterai avec foi et détermination, comme mes amis du R.P.R., le collectif budgétaire, parce qu'il ouvre la voie, il faut le rappeler, à la restauration de l'initiative et de la confiance.

La nouvelle politique économique du Gouvernement réussira si elle arrive aussi à faire bouger d'une manière irréversible les sensibilités locales et régionales. Encore faut-il

qu'elles aient les atouts et les ressorts pour y contribuer pleinement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'axerai mon propos autour de deux idées.

Je m'efforcerai d'abord, avec la bonhomie qui m'est habituelle, de faire le point sur la situation réelle du pays.

J'ai écouté en commission des finances M. de La Genière. J'ai lu son rapport. Pour les socialistes, trois idées forces en ressortent.

Première idée : les déficits publics, mesurés par les comptes de la nation, s'élèvent à 118 milliards de francs, soit 2,6 p. 100 du P.I.B. Ils sont, dirai-je, en voie de résorption lente.

La meilleure méthode consiste, me semble-t-il, à reprendre les chiffres et à les commenter. Peut-être parviendrons-nous à nous mettre d'accord sur certains d'entre eux.

Rapporté au P.I.B., le besoin de financement des administrations publiques, selon l'O.C.D.E. était, pour la France, de 3,1 p. 100 en 1983, de 2,9 p. 100 en 1984 et 2,6 p. 100 en 1985. En Allemagne, on constate la même décelération, mais le chiffre de départ est plus faible : 2,5 p. 100 en 1983, 1,9 p. 100 en 1984, 1,2 p. 100 en 1985. Quant à la moyenne de l'O.C.D.E., bien représentative, je pense, des pays développés, elle était de 4,4 p. 100 en 1983, 3,9 p. 100 en 1984 et 3,8 p. 100 en 1985.

D'une certaine manière, donc, les chiffres repris par M. de La Genière mettent un terme au débat sur les débudgétisations, dans la mesure où le déficit de l'ensemble des administrations publiques est nettement inférieur au seul déficit de l'Etat. Il n'y a pas de déficit caché.

En tant que rapporteur des charges communes et des comptes spéciaux du Trésor, j'ai déclaré dès novembre 1982, avec quelques collègues de cette assemblée - je pense notamment à Christian Pierret et à Christian Goux - qu'il fallait arrêter d'endetter la France, même si le niveau de son endettement n'était pas plus élevé que celui de ses principaux partenaires. Je ne reprendrai pas les chiffres, vous les connaissez aussi bien que moi.

Il faut une fois pour toutes régler le débat. On ne peut pas toujours affirmer que les socialistes ont endetté la France de manière considérable. Ils ont, c'est vrai, augmenté la dette de manière trop importante, mais le rythme d'augmentation de la dette est très élevé dans un grand nombre de pays de l'O.C.D.E. et, depuis la Libération, jamais les pays du monde occidental n'ont été aussi endettés. Il doit bien y avoir à cet état de choses une raison macro-économique !

Cette constatation étant faite, nous pourrions convenir de ce que j'appellerai une déontologie et reconnaître simplement que des problèmes existent, qu'il faut limiter le montant de la dette. Je vous poserai d'ailleurs, monsieur le ministre, une question précise sur ce sujet à propos de l'article 17.

Deuxième idée force : la sincérité du budget de l'Etat pour 1986 est confirmée. Certes, l'ambiance des questions d'actualité, la présence de la télévision, l'assistance font que les uns et les autres tiennent des propos qui ne vont pas toujours dans l'intérêt de la démocratie, et surtout de la représentation parlementaire. Revenons donc rapidement sur ce débat.

Pour la direction du budget, le déficit du budget de l'Etat pour 1986 est de 147,2 milliards de francs. Vous y ajoutez, monsieur le ministre, deux éléments. C'est votre droit.

Premier élément : vous ajoutez 8 milliards de francs de dotations à la sidérurgie et à Renault. Je note simplement que vous les imputez sur l'exercice 1986, alors que vous auriez très bien pu les inscrire dans la loi de finances initiale pour 1987.

Deuxième élément : vous ajoutez - et là, c'est plus astucieux - 4,3 milliards de francs, représentant le déficit des opérations de défense du franc par la Banque de France. Or, M. Emmanuelli a fait observer que depuis 1978, à l'initiative de M. Barre - qui a d'ailleurs acquiescé - le déficit budgétaire était calculé hors fonds de stabilisation des changes. Vous avez le droit de réintégrer les 4,3 milliards en question, mais il faut dire les choses clairement.

Ainsi, en rajoutant 8 milliards d'un côté et 4,3 milliards de l'autre, on arrive effectivement au chiffre que vous annoncez. Mais c'est le résultat d'une décision d'ordre politique, et il

faut éclairer convenablement votre démarche. Nos comptes, si l'on déduit les deux augmentations décidées par votre gouvernement pour charger quelque peu la barque, sont donc parfaitement exacts.

La troisième idée force concerne la sécurité sociale. J'ai été surpris de constater que M. de La Genière - il l'a d'ailleurs reconnu lui-même - avait établi son rapport en fonction des déficits prévisionnels de la sécurité sociale, sans tenir compte des résultats réels tels qu'ils sont publiés quelques mois après la fin de l'exercice. C'est important. Pour ne prendre que cette année, le bilan est positif plus qu'il n'était initialement escompté en fonction des prévisions d'augmentation des dépenses.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais dire sur l'état général de la France. J'en viens maintenant au projet de loi de finances rectificative proprement dit.

La loi de finances rectificative, c'est tout simplement, pour le Parlement, un moyen juridique d'ajuster les crédits. Les communes le font par le biais des budgets supplémentaires, et les départements par celui des décisions modificatives.

Traditionnellement, c'est un exercice modeste, mais la nouvelle majorité a voulu en faire une chanson de geste. Les chevaliers Balladur et Juppé sont partis guerroyer. Ils ont, tout d'abord, cherché des alliés, et ils ont trouvé le patronat. Puis ils se sont engagés dans une lutte à mort au nom de l'idéologie libérale afin de mettre à bas l'Etat tentaculaire.

Cette chanson de geste, c'est celle de Roland qui est parti terrasser les Sarrasins. Vos Sarrasins, monsieur le ministre, ce sont les règles fiscales, c'est la fonction redistributive de l'Etat, c'est l'Etat participant à la modernisation industrielle, tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

Que sont devenus les prêts de modernisation industrielle du Crédit national, du C.E.P.M.E., des S.D.R., etc. ? Quels sont les crédits réservés au C.I.R.I. pour les entreprises en difficultés ? Quelle place réservez-vous aux bonifications d'intérêt ?

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dispositions du présent collectif, mais je souhaite, monsieur le ministre, formuler deux remarques et poser quelques questions.

Première remarque : vous créez un compte d'affectation spécial qui permettra à la fois d'alimenter un compte de commerce et de contribuer à la diminution de l'endettement de la France. Je vous poserai à ce sujet une question d'ordre technique : comment la ventilation va-t-elle s'effectuer entre le compte de commerce et la caisse d'amortissement de la dette ? Selon quelles règles ? En particulier, comment va-t-on faire lorsqu'une entreprise sera vendue ?

Je prends un exemple précis. Supposons que 52 p. 100 du capital d'une entreprise nationalisée passe au privé ; sur les 2 p. 100 qui vont venir au compte d'affectation, quelle sera la ventilation entre la part qui sera consacrée à l'amortissement de la dette et celle qui sera affectée au compte de commerce ? C'est un point qui nous intéresse tous, puisque le compte de commerce alimentera les dotations en capital des entreprises qui resteront dans le secteur public. En définitive, la vraie question est de savoir quelle est la part réelle d'argent frais qui servira, à travers le compte d'affectation, à diminuer la dette, dont nous reconnaissons tous qu'elle est trop élevée pour notre pays.

Deuxième remarque : vous avez développé en soixante jours une vague d'affairisme hors du commun. Le tout-Paris s'affaire pour constituer des pools financiers, le cas échéant en s'alliant avec des financiers internationaux, en vue d'acheter T.F.I., Rhône-Poulenc, Thomson, la compagnie financière Indo-Suez, les compagnies d'assurances, etc. Cela, c'est le microcosme parisien et financier. Mais je suis, pour ma part, un élu du pays réel, et je souhaite vous faire part d'une inquiétude.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Balligand. Je vais conclure, monsieur le président.

Dans mon département, dans toute la région même, nous voyons des entreprises en difficulté. Ce n'est pas nouveau. Il y en avait avant le 16 mars, il y en a après. La différence, c'est qu'on ne voit plus, en ce moment, de repreneurs importants. On n'a pas vu, au cours des trois semaines qui viennent de s'écouler, de grands groupes financiers proposer de reprendre des entreprises en difficulté. La raison profonde de

cette désertion ne réside-t-elle pas dans la mobilisation de capitaux pour les affaires juteuses que constituent les dénationalisations ?

Ma question subséquente est la suivante : quelle politique d'aménagement du territoire dans la distribution des capitaux allez-vous pouvoir mener pour éviter que des régions ne soient les victimes d'une désertification industrielle ?

Les mêmes qui étaient intéressés, voici un an, par telle entreprise, attendent les cessions de parts dans les groupes nationalisés avant d'investir. Etonnante situation, à vrai dire ! La France est perplexe, tant les espoirs étaient grands et tant ils sont déçus rapidement. C'est si vrai, monsieur le ministre, que les coups viennent de toutes parts.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Balligand !

M. Jean-Pierre Balligand. Je termine, monsieur le président.

C'est un peu comme à Roncevaux, monsieur le ministre. Vous avez choisi de vous battre dans ce pays de France contre des adversaires qui étaient les socialistes. Mais les socialistes, ce sont les Sarrasins, et les Sarrasins n'étaient pas à Roncevaux. C'étaient tout simplement les Basques qui étaient à Roncevaux. Je vous souhaite bon courage car je crois qu'il y a pas mal de Basques dans la majorité actuelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, j'ai le redoutable honneur de terminer la longue litanie de cette discussion générale.

C'est pourquoi je vais limiter mon propos à un seul problème, celui des aides financières accordées aux entreprises du secteur agro-alimentaire.

Contrairement, certes, à ce qui se passe dans d'autres domaines, le collectif ne réduit pas les crédits affectés à ce secteur important.

Ils s'élèvent, d'une part, à 350 millions de francs pour les industries alimentaires - prime d'orientation agricole, fonds d'intervention stratégique, abattoirs et transformation du poisson - et, d'autre part, à 133 millions de francs pour le stockage et le conditionnement.

Certes, cette situation est encourageante, mais - et ce sera ma première question - peut-on déduire de ce maintien en 1986 des aides sectorielles des industries alimentaires qu'un traitement spécifique leur est accordé ? Je n'en suis pas sûr.

En effet, la lettre de cadrage du budget de 1987 du Premier ministre, prévoyant une réduction de 20 p. 100 des crédits d'intervention économique du titre IV et recommandant une remise en cause des aides aux entreprises imputées sur les crédits d'équipement du titre VI, crée l'incertitude sur la pérennité de ces aides dans le secteur agro-alimentaire.

Comment doit-on interpréter cette directive ? Faut-il traduire cette « remise en cause » comme une volonté du Gouvernement de supprimer ces aides ou, au contraire, de les aménager grâce à une sélectivité de leur attribution plus rigoureusement appliquée ?

Dans le contexte des décisions prises au niveau du collectif budgétaire et dans la perspective du budget de 1987, mon sentiment est qu'il faut rétablir le caractère prioritaire du secteur agro-alimentaire - reconnu au cours des V^e, VI^e et VII^e Plans - et, par conséquent, qu'il est indispensable de maintenir les aides à l'agro-industrie.

J'aimerais savoir si le Gouvernement partage ce sentiment. Mais, en quelques minutes, je voudrais, pour être constructif, justifier cette attitude.

Le maintien de ces aides en provenance du ministère de l'agriculture et du F.E.O.G.A., et la priorité qu'il conviendrait de donner à l'attribution des aides d'autres provenances - aide à la recherche, aides régionales, aides aux matériels à technologie avancée du ministère de l'industrie - s'appuie, à mon sens, sur sept justifications essentielles.

Première justification : l'impact du secteur agro-alimentaire sur l'évolution de l'économie française.

Les industries agro-alimentaires se classent au premier rang de l'industrie française, avec 535 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985 et 400 000 emplois, soit environ 10 p. 100 de l'emploi industriel. Cette industrie représente 70 p. 100 des débouchés de l'agriculture.

L'industrie agro-alimentaire est un des fleurons de la balance commerciale française, puisque, avec 86 milliards de francs de chiffres d'affaires à l'exportation, elle a dégagé en 1985 un excédent de 19 milliards de francs sur les 34 milliards de francs d'excédents en produits agricoles.

Deuxième justification : la spécificité du secteur agro-alimentaire.

L'industrie agro-alimentaire subit les contraintes spécifiques liées aux fluctuations des récoltes, aux difficultés afférentes à une matière vivante et aux exigences de la protection de la santé du consommateur.

Elle subit aussi les contraintes de la politique agricole commune ouvrant le marché à la concurrence étrangère, tout en limitant les possibilités de croissance à travers certains quotas.

Enfin, les produits alimentaires, avec une place « privilégiée » dans l'indice des prix, ont toujours été, malheureusement, le point de mire de la politique de lutte contre l'inflation.

Troisième justification : la nécessité d'accompagner les mutations d'un secteur de croissance globalement sûr, mais très différencié.

L'industrie agro-alimentaire est confrontée à des mutations fondamentales et rapides.

La consommation explose en une mosaïque de marchés à partir des nouvelles motivations des jeunes et des préoccupations nutritionnelles croissantes d'une population en vieillissement et à revenus plus élevés. L'évolution est galopante.

Cette métamorphose de la consommation implique le lancement de produits nouveaux, exigeant un effort beaucoup plus important de recherche-développement et d'investissements publi-promotionnels afin de faire face à la compétitivité internationale.

Ces mutations impliquent la mise en œuvre d'investissements lourds industriels, à hauteur de 16 milliards de francs par an, et immatériels, à hauteur de 11 milliards de francs, en recherche et publi-promotion, et de fonds de roulement nécessitant chaque année la mobilisation de 41 milliards de francs en capitaux à moyen et long terme.

Quatrième justification : la croissance des industries alimentaires est globalement régulière et les investissements de modernisation, soutenus par les aides financières de l'Etat, ont permis d'observer que ce secteur offre une résistance de l'emploi meilleure que les autres secteurs. Ainsi, en 1985, la régression de l'emploi a été six fois inférieure dans l'industrie alimentaire, moins 0,5 p. 100, que dans le reste de l'industrie, où elle a été de moins 3 p. 100. Il ne faut pas mettre en péril cette situation fragile.

Mais - et c'est la cinquième justification - à la lumière des résultats de 1985, la conjoncture des industries agro-alimentaires est défavorable et certains secteurs sont très vulnérables.

En 1985, la croissance de la production des industries agro-alimentaires a été limitée à 0,7 p. 100, contre 2,3 p. 100 en 1984. La croissance de la consommation sur le marché intérieur s'est ralentie : 1 p. 100, au lieu de 1,2 p. 100 en 1984 et de 2 p. 100 en 1980.

Les exportations, en volume, ont progressé moins vite - 2 p. 100 - que les importations, qui ont progressé de 6,7 p. 100.

Les investissements ont régressé de 4,7 p. 100, alors qu'ils progressaient de 4 p. 100 dans le reste de l'industrie.

La capacité d'autofinancement et la rentabilité des entreprises ont continué de se dégrader en 1985, comme depuis 1980.

De nouveaux sinistres risquent d'apparaître à brève échéance dans des secteurs vulnérables tels que la viande, l'alimentation animale et certaines entreprises viticoles, et il vaut probablement mieux prévenir que guérir.

Sixième justification, sur laquelle j'insiste beaucoup : la suppression des aides nationales - P.O.A., F.I.S., aides régionales - empêcherait l'accès aux aides communautaires financées par l'Etat français et dont continueraient à bénéficier les concurrents étrangers.

Les entreprises françaises de l'industrie agro-alimentaire - comme celles des autres pays de la Communauté - peuvent, en effet, avoir accès au F.E.O.G.A., à condition de bénéficier d'abord d'une aide nationale.

Le F.E.O.G.A. distribue chaque année aux entreprises de l'industrie agro-alimentaire des pays de la C.E.E. environ 2 milliards de francs de concours financiers aux investissements, dont 250 millions de francs pour la France.

Les aides nationales seront également nécessaires pour bénéficier des programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M.

Le Fonds européen de développement régional - le Feder - va renforcer directement les aides régionales aux entreprises.

Le Fonds social européen contribue également au financement des conséquences sociales des concentrations industrielles.

Peut-on envisager que la France finance les fonds européens dont bénéficient les entreprises étrangères concurrentes, sans retour pour les entreprises françaises ?

Enfin, septième justification : les entreprises concurrentes des pays étrangers partenaires de la C.E.E. bénéficient d'aides sectorielles à la recherche et d'aides régionales.

Les principaux pays concurrents de la France dans le secteur agro-alimentaire - Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie - bénéficient tous d'aides financières sectorielles aux entreprises, d'ailleurs plus importantes que celles existant en France actuellement, puisqu'il s'agit pour la Grande-Bretagne de 2,6 p. 100 de la valeur ajoutée, pour l'Allemagne de 1,4 p. 100 et pour la France de 0,5 p. 100 seulement de la valeur ajoutée.

En outre, les entreprises concurrentes des pays étrangers bénéficient d'aides financières et fiscales au développement régional et d'aides à la recherche-développement particulièrement importantes, notamment en Allemagne.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions et observations que je voulais livrer à votre méditation.

Le secteur des industries agro-alimentaires est au premier rang de l'économie française. Il est indispensable à notre équilibre financier. Il ne marche pas trop mal malgré les vicissitudes du marché. Il me paraît essentiel, dans ces conditions, qu'il puisse continuer à bénéficier de la sollicitude de la nation.

J'aimerais que le Gouvernement accepte de confirmer cette nécessité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Il n'y a plus grand monde pour applaudir !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, compte tenu de l'heure tardive, j'essaierai d'être bref dans mes réponses, d'autant que l'examen des articles me donnera l'occasion d'entrer davantage dans le détail sur tel ou tel point évoqué par les orateurs au cours de la discussion générale.

Je remercie tout d'abord les orateurs de la majorité qui, par leurs interventions, ont apporté leur soutien au Gouvernement, notamment M. Raoult pour les propos qu'il a tenus sur la sécurité et M. Tranchant pour les orientations qu'il a dessinées pour la politique fiscale de 1987 et dont nous tiendrons le plus grand compte.

J'ai pris bonne note des préoccupations de M. Grussenmeyer concernant l'Alsace. La répartition géographique des prêts locatifs aidés n'a pas toujours été fondée sur des considérations techniques - c'est le moins que l'on puisse dire. M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, M. Méhaignerie et moi-même examinerons de près ce qu'il en est de la distribution des P.L.A. en Alsace.

M. François Grussenmeyer. Merci !

M. le ministre chargé du budget. M. Alphandéry, après avoir délivré un satisfecit d'ensemble sur la politique gouvernementale, a insisté sur la nécessité de définir une stratégie pour l'emploi plus offensive.

Je partage tout à fait sa préoccupation sur la reconstitution d'une capacité d'épargne suffisante dans ce pays, ainsi que sur la nécessité de baisser les taux d'intérêt.

J'indiquerai simplement que la baisse des taux d'intérêt, qui figure dans la série des mesures importantes que le Gouvernement a annoncées le 15 mai dernier, se heurte au butoir que constituent les réalisations de nos principaux partenaires, et notamment l'Allemagne.

L'Allemagne fédérale maintient des taux réels qui sont désormais très proches des taux français. Et cela est pour nous une considération de première importance. Nous ne pourrions aller au-delà que dans le cadre d'une démarche concertée des pays européens.

Sur le dernier point évoqué par M. Alphandéry, à savoir le dispositif fiscal de l'investissement, il y a, si j'ai bien compris, un débat entre ceux qui estiment que la baisse de l'impôt sur les sociétés est la bonne façon d'attirer vers l'industrie et les entreprises les fonds propres dont elles ont besoin et ceux qui préféreraient une démarche plus interventionniste qui consisterait à privilégier un dispositif fiscal spécifique. Le Gouvernement dans le collectif budgétaire, a choisi la première solution.

Et j'ai noté que M. Gantier approuvait cette approche.

Je crois en effet que, sans exclure, dans des circonstances précises, des décisions ou des mesures spécifiques, la bonne démarche consiste bien à remettre nos entreprises en situation de dégager des résultats et à leur laisser la liberté d'arbitrer pour la destination de ces résultats entre la mise en réserve ou la distribution. Ainsi que je l'ai dit en présentant les mesures relatives à l'impôt sur les sociétés, la réduction dans tous les cas de celui-ci à 45 p. 100 facilite cet arbitrage et, d'une certaine manière, encourage l'actionnariat, ce qui favorise l'apport de capitaux extérieurs à nos entreprises.

Je reviendrai à propos de l'examen de l'article 1^{er} sur le point évoqué par M. Gantier s'agissant des acomptes de l'impôt sur les sociétés. Je lui dirai seulement, à ce stade de la discussion, qu'on ne peut, sous peine de déséquilibrer la loi de finances rectificative et, de façon générale, les fonds publics, cumuler l'effet de trésorerie de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 45 p. 100 et son effet budgétaire à proprement parler.

J'ai pris bonne note de la suggestion de M. le rapporteur général concernant les comptes d'épargne-retraite, les livrets d'épargne-retraite. Le Gouvernement sera amené, dans les toutes prochaines semaines, à jouer cartes sur table s'agissant de la situation de la sécurité sociale, et notamment des régimes de retraite. Il faudra dire la vérité aux Français sur l'équilibre - ou plutôt le déséquilibre - financier et envisager, en concertation avec les partenaires sociaux, des mesures de redressement. Dans le cadre de cette réflexion, l'orientation vers le développement de l'épargne-retraite, non pas à titre principal car la répartition restera naturellement le fondement de notre système de retraite, mais à titre complémentaire ou subsidiaire, est une orientation qui me paraît bonne.

Enfin, M. Cointat a longuement insisté sur la priorité qu'il souhaite voir accorder aux aides financières aux industries agro-alimentaires. Que les industries agro-alimentaires soient un aspect essentiel de notre puissance industrielle et de notre capacité d'exportation, j'en suis bien d'accord. Il a donné sept raisons toutes plus justifiées les unes que les autres. Cela dit, il comprendra que, à cette période de l'année, je ne puisse prendre d'engagement définitif sur ce que sera le budget de 1987. Nous sommes soumis à des contraintes relativement contradictoires, mais la priorité des priorités pour le Gouvernement sera d'atteindre les objectifs de diminution de la pression fiscale et de réduction du déficit budgétaire qu'il s'est fixés, ce qui implique un montant substantiel d'économies.

J'en viens aux principales critiques qui ont été adressées à ce projet de loi de finances rectificative, critiques parfois contradictoires. Certains nous trouvent trop libéraux, d'autres pas assez, voire pas du tout. Je dirai que les excès s'annulent.

Du « numéro » de M. Martinez - il m'excusera d'utiliser cette formule, mais, après tout, c'est sur le terrain du spectacle qu'il s'est placé - je ne dirai pas grand chose, puisque je lui ai déjà répondu brièvement.

Il veut, en somme, faire rendre plus à l'impôt tout en demandant moins aux contribuables, en tout cas majorer les dépenses publiques tout en diminuant massivement toutes les recettes. La référence aux Etats-Unis, pays qui bat monnaie internationale, ne m'a pas paru particulièrement convaincante.

Ce qui, par contre, m'a surpris, monsieur le député, c'est que, après m'avoir gratifié de tous les noms d'oiseaux, de tous âges et de tous ramages, vous vous soyez formalisé que j'introduise dans la volière un nouveau « volatile ». Je pensais, au contraire, vous flatter en faisant allusion à ce personnage fort prisé des médias.

M. Jean-Claude Martinez. Je l'espère !

M. le ministre chargé du budget. Je pense que l'incident en restera là.

M. Descaves, qui appartient au même groupe de l'Assemblée, a bien voulu exprimer son accord sur les objectifs, même s'il ne partage pas les vues du Gouvernement sur les moyens qu'il convient d'employer pour les atteindre. Or le choix des moyens est le problème essentiel. Et il faut, à cet égard, être sérieux. M. Descaves estime que la lutte contre l'inflation, dans le dispositif gouvernemental, est un vœu pieu et que nos déclarations ne s'accompagnent d'aucune mesure concrète. Je lui ferai observer que les décisions prises en matière de politique salariale dans la fonction publique constituent une mesure concrète, qui permet effectivement de lutter contre l'inflation. De toute façon, la lutte contre l'inflation ne saurait se limiter à un objectif budgétaire. Elle exige un dispositif d'ensemble, notamment une politique monétaire et une politique des tarifs publics. A cet égard, le Gouvernement a, semble-t-il, donné des preuves tangibles de sa détermination.

Ce qui m'a davantage surpris, c'est que le même M. Descaves, après s'être livré à un vibrant plaidoyer en faveur d'une lutte contre l'inflation, nous ait proposé de supprimer la taxe professionnelle et de la remplacer par une augmentation de la T.V.A. La perte de 80 milliards de francs qui en résulterait exigerait dans ce cas une majoration d'environ 20 p. 100 de la T.V.A. Je ne suis pas sûr qu'une telle décision serait parfaitement cohérente avec les contraintes de l'harmonisation communautaire. Je suis sûr en tout cas que le dérapage des prix qui en résulterait serait spectaculaire.

Cela prouve qu'une accumulation de propositions démagogiques ne constitue pas forcément une doctrine cohérente.

Je pourrais poursuivre sur ce thème. M. Descaves observe, par exemple, que l'impôt sur les sociétés au Japon ou en Allemagne est de 33 1/3 p. 100. Mais ces pays ont un excédent commercial et un taux d'inflation tels que la comparaison n'est guère pertinente.

J'en viens aux interventions des orateurs de l'« autre opposition », si je puis dire, c'est-à-dire celle qui siège sur les bancs de gauche de cette assemblée.

M. Chevènement a vanté les mérites de l'effort et du rassemblement. Qui ne souscritait à ces objectifs très généraux ?

Par contre, lorsqu'on dépasse le stade de l'argumentation et qu'on va au fond des choses, on ne peut qu'être surpris par la légèreté de ses propos.

M. Chevènement nous dit : « Vingt et un milliards de francs de dépenses, dix milliards d'économie : tout le reste est augmentation du déficit. » J'avoue être resté pantois devant cette simplification arithmétique. Pour rétablir l'équilibre, monsieur le député, il y a d'autres recettes : par exemple, des cessions d'actifs ou des recettes provenant de l'interruption de grands projets, comme celui du Carrefour international de la communication, à la Tête-Défense. Il y a bien vingt et un milliards de francs de dépenses, mais il y a vingt-deux milliards et demi de francs de recettes supplémentaires ou d'économies, ce qui, pour moi, aboutit à une diminution d'un milliard et demi de francs du déficit. Les chiffres sont têtus.

Comme je vous l'ai précisé, monsieur le député, et je vous remercie de m'avoir autorisé à vous interrompre, le compte de commerce, tel qu'il fonctionne d'ores et déjà, ainsi que le compte d'affectation spéciale et la caisse d'amortissement, qui seront créés, ne serviront qu'à financer des dépenses en capital. Par conséquent, tous les reproches selon lesquels nous vendons l'argenterie de famille pour continuer à assurer la subsistance quotidienne ne sont pas fondés. Le Gouvernement a fait preuve de la plus grande orthodoxie budgétaire, ce qui n'est pas tout à fait le cas de ceux qui l'ont précédé !

Peut-on donner des leçons, monsieur Chevènement, lorsqu'on a débudgétisé le F.D.E.S., lorsqu'on a créé le fonds spécial de grands travaux, lorsqu'on a renvoyé par le biais des obligations renouvelables du Trésor la charge de la dette sur les années 1990-1991 ? Je pourrais allonger la liste.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est le contraire qui résulte de vos amendements !

M. le ministre chargé du budget. En outre, vous nous reprochez de ne pas mener la politique, notamment industrielle, qui consiste à injecter massivement des fonds publics ou à faire des nationalisations le fer de lance du développement de notre pays. Cette politique, vous l'avez faite et

chacun en voit les résultats au bout de cinq ans sur notre compétitivité internationale et sur l'état de notre commerce extérieur.

Alors, observez au moins un délai de discrétion ou de carence, si je puis m'exprimer ainsi, et avant de critiquer la politique nouvelle que le Gouvernement met en œuvre, souvenez-vous de ce qui a été fait ! Ne brûlez pas ce que vous avez adoré.

J'ai d'ailleurs constaté avec beaucoup de surprise que votre discours sur l'entreprise a brutalement changé depuis le 16 mars ! Avant cette date, ce n'était qu'éloge du profit, dithyrambe sur l'esprit d'entreprise. Maintenant, on parle du « patronat ». Je laisse à l'appréciation de l'Assemblée ce changement rapide de position et de vocabulaire.

M. Jean-Pierre Chevènement. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé du budget. Certes, monsieur Chevènement, avec l'autorisation de M. le président, en vous rappelant qu'il est une heure et demie du matin et qu'il n'est pas souhaitable de prolonger indéfiniment le débat.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement. Les entreprises nationales que j'évoquais tout à l'heure, en déficit en 1981, sont aujourd'hui bénéficiaires. Leurs investissements n'ont cessé de croître depuis cinq ans, de même que leur effort de recherche, et ce au rythme de 5 p. 100 par an en volume. C'est là un résultat remarquable !

M. Gilbert Gantier. Et la Régie Renault !

M. Jean-Pierre Chevènement. Sur le deuxième point, j'ai rappelé la nécessité pour les entreprises de faire des profits et les mesures que nous avons prises pour augmenter leur taux de marge, en précisant qu'elles étaient nécessaires mais pas suffisantes, mais j'ai ajouté que vous en remettre entièrement entre les mains des chefs d'entreprises, comme si l'Etat n'avait pas à fournir une impulsion, un élan, était de votre part bien léger. Voilà ce qui nous sépare, monsieur le ministre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Ce n'est pas à l'occasion de ce débat budgétaire que nous allons refaire le bilan des nationalisations. En tout cas, tous les chiffres sont là pour montrer que cette « expérience » lancée en 1982 a été un échec, sur tous les plans, qu'il s'agisse de l'investissement, des résultats financiers, de l'emploi. N'entamons pas le débat à cette heure de la nuit d'autant que nous y reviendrons sans doute.

Quoi qu'il en soit, je le répète, vouloir aujourd'hui, brutalement, redécouvrir les vertus d'une politique qui a échoué non pas avant-hier mais il y a quelques mois à peine, ce n'est pas faire preuve d'une force de conviction très grande.

J'ai interrompu M. Pierret à plusieurs reprises et j'ai donc déjà eu l'occasion d'aborder plusieurs des points qu'il a lui-même développés.

A quel moment le Gouvernement révisera ses hypothèses économiques pour 1986 pour les mettre en concordance avec la réalité telle qu'on peut la percevoir aujourd'hui ? Comme d'habitude, une commission des comptes de la nation se tiendra au mois de juin et elle publiera ses hypothèses. Ce n'est pas à M. Pierret que je ferai l'injure de rappeler une procédure qu'il connaît fort bien.

Quelle est la différence entre l'amnistie de 1982 et celle de 1986 ? Nous avons déjà glosé sur ce point. J'y reviens d'un mot cependant. A mon avis c'est toute la différence entre une amnistie hypocrite qui n'ose pas dire son nom et qui échoue - celle que vous avez faite et qui a rapporté 600 millions de francs au trésor public - et une amnistie franche qui veut se donner les chances de réussir, celle que nous prétendons faire.

En outre, le rappel des chiffres avancés par M. Pierret est tout à fait contestable.

Les relèvements massifs de tarifs publics de l'année 1981 qu'il a évoqués se justifiaient tout autant, sinon plus, par la nécessité de dégager des ressources budgétaires à un moment où l'on multipliait la dépense publique que par les nécessités d'un rattrapage. La situation était fondamentalement différente de celle que nous vivons aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Chevènement. Les prix ont été bloqués pendant dix-huit mois !

M. le ministre chargé du budget. Les prix ont été bloqués pendant dix-huit mois et vous avez remporté en effet, monsieur Chevènement, de brillants succès en matière d'inflation. Elle atteignait 14 voire 15 p. 100 en 1981 et 1982 !

M. Jean-Pierre Chevènement. Parce que nous avons été obligés de procéder à un rattrapage !

M. le président. Monsieur Chevènement, laissez M. le ministre poursuivre son intervention !

M. le ministre chargé du budget. J'ai constaté qu'un orateur socialiste, M. Pierret, me semble-t-il, nous a reproché de ne pas obtenir des résultats plus brillants sur l'inflation alors que le prix du pétrole s'effondre. M. Straus-Kahn, lui, dans une autre enceinte, expliquait que si l'inflation avait baissé avant le 16 mars, le pétrole n'y était pour rien. Il y a là une logique qui obéit davantage à des considérations politiques qu'à la rationalité économique.

Monsieur Jarosz, vous avez exposé votre sentiment sur les mesures « scandaleuses » de la loi de finances rectificative. Il est inutile que j'argumente sur ce point. Je vous précise que les contrats de plan, objet de votre préoccupation, seront respectés et que l'une des contraintes que nous nous sommes fixées dans la loi de finances pour 1987 sera précisément de les respecter.

Sur l'emploi des jeunes, tout a été dit, et d'aucuns ont voulu nous contraindre, nous inciter ou nous inviter à avancer des chiffres. Non, madame Lecuir, je le répète, je ne prendrai pas ici d'engagements chiffrés sur le nombre de créations d'emploi, même si nous nous fixons un objectif ambitieux.

L'ensemble du dispositif gouvernemental est tourné vers la nécessité de créer des emplois mais nous ne jouerons pas au petit jeu des prévisions dans lequel, on voit bien pourquoi, vous voulez nous entraîner. Le piège est facile à éviter !

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre, notre groupe mérite autant de considération que les autres ! Votre réponse est un peu courte !

M. le président. Mon cher collègue, seul M. le ministre a la parole. Laissez-lui terminer son propos.

M. Jean Jarosz. C'est une question de dignité et je défends celle de notre groupe !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le député, j'ai tout à fait conscience de respecter la dignité de tous les groupes du Parlement. Je vous ai indiqué que mes réponses seraient brèves et que je serais amené à y revenir dans la discussion des articles...

M. Jean Jarosz. Nous avons posé autant de questions importantes que les autres groupes et vous nous répondez en quelques mots seulement !

M. le ministre chargé du budget. Je n'ai pas l'intention, monsieur le député, de passer beaucoup de temps ici à vous convaincre de la nécessité de rétablir la confiance en supprimant l'impôt sur les grandes fortunes ou en pratiquant une amnistie sur le rapatriement des capitaux. Ce serait peine perdue et ce n'est pas attenter à la dignité du groupe communiste que d'agir ainsi !

M. Jean Jarosz. Nous vous avons posé des questions bien précises !

M. le ministre chargé du budget. S'agissant de l'emploi des jeunes, le plan est prévu pour un an et les crédits budgétaires du premier semestre sont inscrits dans la loi de finances. Le complément du premier semestre 1987 sera prévu dans le projet de loi de finances initial pour 1987, mais il serait tout à fait abusif d'en conclure que l'opération s'arrêtera là. S'il le faut, nous nous donnerons la durée.

Le risque de substitution entre des jeunes et des moins jeunes a été évoqué. J'ai entendu un membre éminent du groupe socialiste expliquer lui-même en commission des finances que ce risque était faible dans la mesure où finalement un jeune ne rend pas à l'entreprise les mêmes services qu'un moins jeune. J'ai même rencontré des chefs d'entreprise qui expliquent comment ils envisagent de « binômer » les équipes entre les jeunes et les moins jeunes. Il ne faut pas

prédire l'échec d'un plan dont l'intérêt général commande qu'il réussisse, avant même qu'on en ait vu les premiers effets.

Madame Osselin, vous êtes revenue très longuement sur la C.A.E.C.L. ; vous me pardonnerez de ne pas vous répondre de manière circonstanciée, mais je l'ai fait dans mon propos introductif. Si je ne vous ai pas convaincue à seize heures, je ne pense pas y parvenir à une heure du matin !

Mme Jacqueline Osselin. Je vous avais posé certaines questions précises.

M. le ministre chargé du budget. Mais je suis prêt à y revenir. En tout cas, madame, ainsi que je l'ai rappelé à plusieurs reprises, cette mesure n'aura pas d'incidence sur l'enveloppe de prêts.

Vous prétendez que la C.A.E.C.L. sera privée de disponibilités. Je vous rappelle les chiffres que je vous ai cités : il y avait moins de 2 milliards de francs de réserves en 1978-1979, 7 milliards de francs en 1984 et 10 milliards de francs à la fin de l'exercice 1985, dont 3 seulement finançant des prêts aux collectivités locales. C'est donc bien la preuve qu'elle n'en faisait pas grand-chose. Un ponctionnement de 2 milliards de francs ne l'empêchera pas de continuer à faire son travail.

Par ailleurs, les prêts de la C.A.E.C.L., vous le savez aussi bien que moi, sont alignés sur les taux du marché. Ce n'est donc pas cette mesure qui sera de nature à pénaliser les collectivités locales.

M. Jean Jarosz. Vous n'avez pas parlé de votre engagement pris au Sénat à propos des anciens combattants !

M. le président. Mon cher collègue, seul M. le ministre a la parole !

M. Jean Jarosz. Il ne répond pas à nos questions, qui sont pourtant importantes !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le député, ce serait faire bien peu de cas de la Haute Assemblée que de considérer que les engagements qu'y prend le Gouvernement ne sont pas valables et qu'ils méritent d'être confirmés devant la vôtre !

M. Jean Jarosz. C'était un engagement du groupe R.P.R.

M. le ministre chargé du budget. M. Balligand a refait une exégèse du rapport de M. de La Génère. Sur ce sujet non plus nous ne le rejoignons jamais. Il y est clairement indiqué que le déficit budgétaire a été multiplié par cinq entre 1980 et 1985, la dette publique multipliée par trois et qu'en matière de prélèvements obligatoires notre pays est le seul à avoir fortement progressé, à l'exception de l'Italie, je veux bien le reconnaître, nous plaçant ainsi à un niveau record parmi les pays européens. C'est un fait incontestable.

Je reviendrai, au moment de la discussion des articles 17 et 18, sur le mécanisme du compte de commerce, du compte d'affectation spéciale et de la caisse d'amortissement car je ne voudrais pas abuser ce soir de votre patience. Je peux cependant rassurer d'ores et déjà, M. Balligand : le Parlement aura tous les moyens pour se prononcer en toute clarté puisque, précisément, le compte d'affectation spéciale fait partie de la loi de finances qui lui est soumise.

Pour conclure, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je répéterai ce que beaucoup d'orateurs ont d'ailleurs fort justement noté, à savoir que ce collectif n'est qu'une étape, importante certes, et il sera suivi d'autres étapes, notamment avec le projet de loi de finances pour 1987. Il ne prend toute sa signification que dans un contexte plus général, celui de la politique gouvernementale, particulièrement courageuse et audacieuse, qui a été mise en œuvre depuis deux mois.

Elle a consisté d'abord à mettre à niveau la valeur de votre monnaie et à rétablir de meilleures conditions de compétitivité, lesquelles, telles que nous les avons trouvées, étaient gravement détériorées.

Elle s'est traduite aussi par le démantèlement complet du contrôle des changes, ce qui ne s'était jamais produit depuis 1968, et elle doit aboutir à l'élimination progressive du contrôle des prix, dont seuls les archaïques, monsieur Chevènement, s'imaginent encore qu'il permet de lutter efficacement contre l'inflation. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez rétabli le contrôle des prix en 1968 !

M. le ministre chargé du budget. Je ne vous parle pas de ce qui s'est passé il y a vingt ans, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est vous qui avez évoqué cette date.

M. le ministre chargé du budget. Moi, je me tourne vers l'avenir. Vous avez une propension très marquée à vous intéresser à la III^e République et à tout ce qui s'est passé il y a près d'un siècle. Ce qui m'intéresse, c'est ce que nous faisons aujourd'hui pour demain et, en l'occurrence, c'est la libéralisation du contrôle des changes, la libéralisation du marché financier, la libéralisation de la gestion des effectifs...

M. Jean-Pierre Chevènement. Il ne faut pas mépriser l'histoire, monsieur Juppé.

M. le ministre chargé du budget. Je ne la méprise nullement ! Faites-moi la grâce de penser, monsieur Chevènement, que j'ai autant de respect pour la culture que vous. Et vous n'avez pas, de ce point de vue, excusez-moi d'être immodeste, de monopole.

C'est également une politique de détente des taux d'intérêt qui est permise par la nouvelle gestion gouvernementale. Au total, le paysage économique de ce pays a été profondément modifié depuis deux mois.

Enfin, il ne faut pas s'attendre à de nouvelles étapes très significatives sur les plans financier et monétaire dans les mois qui viennent. J'entends ici ou là affirmer que, par exemple, la politique de détente des taux d'intérêt n'est qu'une étape et que très bientôt... Non, l'attentisme n'est pas de mise ! Le Gouvernement a fait ce qu'il avait promis de faire et ce qu'il avait à faire. Désormais, les choses sont claires : c'est à tous les Français de jouer résolument la carte du renouveau et du redressement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Jarosz. Vous ne méprisez peut-être pas l'histoire, mais vous méprisez le groupe communiste !

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi et de la lettre rectificative dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 26 mai 1986, à seize heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986, n° 9 et lettre rectificative n° 84 (rapport n° 148 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 105 de M. Bruno Bourg-Broc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 106 de M. Jean Brocard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 110 de M. Jean-Louis Goasduff, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 24 mai 1986, à une heure quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Administration

(ministère de la défense : structures administratives)

31. - 24 mai 1986. - **M. Pierre-Rémy Houssin** expose à **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** que le 29 avril dernier, la direction de la poudrerie d'Angoulême a annoncé une importante mesure de chômage partiel dans les secteurs productifs de cet établissement. 440 employés sur les 773 que compte la poudrerie verront ainsi la durée hebdomadaire de leur travail réduire de 20 p. 100 et, ce au moins jusqu'à la fermeture de l'établissement pour les congés annuels, le maintien éventuel de cette mesure pendant une période plus longue devant faire l'objet d'un nouvel examen à la rentrée. Sans doute cette mesure a-t-elle été gndue nécessaire par la dégradation constante, depuis plusieurs mois, de l'ensemble de la situation de la Société nationale des poudres et explosifs et par la baisse du plan de charge que l'ancien gouvernement n'a pas su ou n'a pas voulu maintenir. La poudre sphérique, en particulier, l'une des plus grosses productions de la poudrerie d'Angoulême, est depuis quelque temps en chute libre, et le tonnage des stocks de coton-poudre admissible entre les trois usines de la S.N.P.E., qui devrait être de 1 000 tonnes, se situe aujourd'hui aux environs de 1 400 tonnes. Cette situation provoque dans la région une grande inquiétude car la poudrerie d'Angoulême est l'un des plus gros employeurs du département de la Charente. Une réduction de ses effectifs serait catastrophique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il

compte prendre pour garantir le maintien de l'emploi dans cet établissement par un retour aux objectifs de production antérieurs à 1984.

S.N.C.F. (lignes)

32. - 24 mai 1986. - **M. Jean-Louis Messon** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, sur le fait que de nombreuses études, notamment celle de la commission Rattier, sont engagées pour définir l'éventuelle condition de réalisation d'un T.V.G.-Est. Il apparaît que le coût élevé des infrastructures correspondantes justifie pleinement la recherche d'une solution réduisant le plus possible la longueur des lignes nouvelles à construire. En la matière, l'association pour le développement économique, culturel et social de la Lorraine du Nord, relayée par plusieurs organismes parisiens a proposé que la réalisation du T.V.G.-Est soit conçue à partir d'un tronçon commun avec le T.V.G.-Nord entre Paris et Soissons. Compte tenu des distances concernées, il ne résulterait qu'environ cinq minutes de trajet supplémentaire pour les passagers à destination du Nord de la France et dix minutes pour les passagers à destination de l'Est de la France. Par contre : - le tronçon commun réduirait considérablement les coûts de construction ; - le carrefour de Soissons permettrait la création, sans augmentation des coûts, d'une liaison transversale Londres-Lille-Soissons-Reims-Metz-Strasbourg ; - la cadence accélérée des T.G.V. permettrait de créer une gare à Roissy dont l'aéroport n'est pas parfaitement desservi par les services actuels de transports en commun. Il souhaiterait donc qu'il lui indique les suites qu'il envisage de donner à ce projet.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions..... 1 en	106	525	
83	Table compte rendu.....	50	82	
93	Table questions.....	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	506	
35	Questions..... 1 en	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	
95	Table questions.....	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	198	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
35	Un an.....	654	1 489	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 14
 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31
 Administration : 45-76-81-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicula de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)